banque edel

RAPPORT ANNUEL 2021

ÉDITORIAL

À la suite de 2020, l'année 2021 restera marquée par la pandémie de coronavirus avec plusieurs vagues successives qui ont frappé la France, en début d'année, au printemps puis à l'automne et en fin d'année avec le variant Omicron, l'Europe étant redevenue l'épicentre de la pandémie. La forte incitation à la vaccination ainsi que la contamination d'une partie de la population permettent d'envisager une sortie de l'épidémie grâce à un niveau d'immunité collective désormais élevé.

Sur le plan économique, les efforts du gouvernement avec la mise en place de différentes mesures de soutien à l'économie et l'appui du secteur financier avec une distribution massive de PGE[1], prolongée jusqu'au 30 juin 2022, ont apporté une résilience économique. Cela s'est traduit par le faible nombre de défaillances d'entreprises, un niveau de chômage bas et des provisions bancaires moins importantes que l'année précédente.

Le bilan économique 2021 détaillé par l'INSEE et BPI France démontre la vitalité de l'économie française. La France a enregistré en 2021 une croissance record à + 7 % alors qu'en même temps la dette de la France a cru à près de 120 % du PIB[2].

2020 avait battu des records de création de nouvelles entreprises ; en 2021 c'est près d'un million de nouvelles structures qui ont été créées. Les ouvertures de sites industriels ont été deux fois plus importantes que les fermetures avec une progression de + 21,9 %. À cela s'ajoute 624 projets de relocalisations qui sont soutenus dans le cadre du plan France Relance financé à hauteur de 850 millions d'euros par le gouvernement. L'objectif étant de supporter les secteurs stratégiques de l'industrie comme les activités incluant la santé, l'agro-alimentaire ou encore les télécommunications 5G et permettre d'être autonome en termes de fabrication de batteries, de la conception à l'homologation.

Avec 47,5 % de défaillances en moins par rapport à 2019 et après deux ans de crise sanitaire, l'année 2021 a été marquée par une forte diminution des faillites d'entreprises.

La sortie de crise s'est accompagnée d'une reprise forte de l'emploi, de l'apparition d'un certain nombre de pénuries de main d'œuvre dans différents secteurs, d'une désorganisation des chaînes d'approvisionnement et à l'heure où nous rédigeons ces lignes, d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine qui a entraîné de nombreuses mesures en réplique sur le plan économique. L'ensemble de ces facteurs ont favorisé une inflation qui se propage graduellement.

L'inflation analysée comme transitoire au moment de la reprise économique post-Covid semble s'inscrire dans la durée, en particulier dans le sillage de la transition énergétique. Les banques centrales, qui ont accumulé sur leurs bilans les dettes publiques et mis en place des lignes de financement pour des plans de relance de l'économie, sont maintenant confrontées au dilemme de l'arrêt des programmes de rachats d'actifs et de la remontée des taux d'intérêts.

Grande distribution

Le secteur de la grande distribution a bénéficié d'une fréquentation et d'une consommation soutenue à la fois dans les périodes de pics épidémiques, le réflexe étant de privilégier des repas à domicile, mais également en période estivale, une majorité de français étant resté sur les littoraux hexagonaux ou en fin d'année, les risques de rupture d'approvisionnement ayant peut être contribué à favoriser une fréquentation plus importante dès le mois de novembre en prévision de la préparation des fêtes de fin d'année.

Au final, la progression de 0,5 point de part de marché permet à l'enseigne E.Leclerc *leader* de la distribution en France d'afficher un taux de 22,5 %.

Alors que les hypermarchés sont en perte de vitesse, E.Leclerc domine toujours le classement des enseignes de grande distribution pour le *drive*, avec 45 % de parts de marché. L'enseigne a réalisé 12 % de ses ventes en ligne, consolidant sa position de leader avec environ 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Les habitudes prises avec des achats en ligne, en *drive* ou en *click and collect* sont désormais ancrées.

[1] *Prêt Garantie par l'État*

[2] *Produit Intérieur Brut*

Enfin, depuis la création du concept E.Leclerc Occasion, plus de 2,5 millions de produits ont été achetés. Avec ce concept, E.Leclerc répond à trois objectifs : renforcer son combat pour le pouvoir d'achat des Français, favoriser l'essor de l'économie circulaire et encourager l'accessibilité à la culture.

Faits marquants 2021

L'année 2021, s'orientant un temps sur la disparition progressive de la pandémie aura été marquée par la poursuite de la gestion de la crise du coronavirus. Les mesures prises pour protéger la santé et la sécurité des collaborateurs ont été adaptées dans le respect des recommandations gouvernementales tout en permettant une poursuite d'activité de la Banque Edel vis-à-vis de sa clientèle le plus normalement, dans le cadre notamment de la poursuite de la digitalisation des process.

De grands projets et chantiers informatiques, nombreux et variés, ont été menés tout au long de l'année dont un plus impactant que tous a été la montée de version de notre *core banking*.

La Banque Edel a bénéficié d'un haut niveau d'activité tout au long de l'année dans toute sa gamme de produits (moyens de paiements, solutions e-commerce, …). La Banque a opéré un recentrage de sa politique crédit avec une trajectoire construite pour les prochaines années.

Pour mémoire, dans le cadre de la régulation bancaire et un alignement de la politique Groupe BPCE, la Banque a créé en 2020 une provision sectorielle grande distribution même si historiquement la Banque n'a jamais enregistré de défaut ni de nécessité de provisionnement sur la clientèle du Mouvement E.Leclerc.

La *Fintech* Morning à fait l'objet d'un TUP au sein du Groupe Banque Edel au 30 juin 2021 et d'un retrait d'agrément en juillet 2021 auprès du régulateur.

Les retraits dans les DAB se sont stabilisés comparé à 2020 et les règlements Alipay et Wechat sont restés bas (pas de redressement du tourisme chinois en France).

Frantz Wazé, directeur général

CHIFFRES CLÉS GROUPE BANQUE EDEL[1]

en milliers d'euros	2021	2020	Variation n-1
Produit net bancaire	56 505	54 540	+ 3,6 %
Charges d'exploitation & dotations (-)	28 957	29 085	- 0,44 %
Résultat brut d'exploitation	27 548	25 455	+ 8,22 %
Coût du risque (-)	1 414	8 418	- 83 %
Résultat net part du groupe	16 084	6 800	+ 137 %
Coefficient d'exploitation (chiffres sociaux)	56,1 %	49,3 %	+ 6,8 pt
ROE[2]	8,5 %	3,9 %	+ 4,6 pt

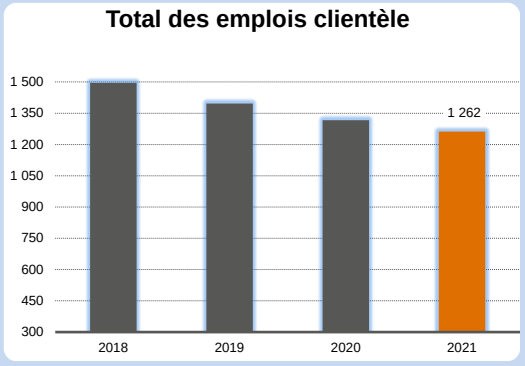

Découverts, crédits court terme, crédits moyen et long terme (encours sains en MEUR)

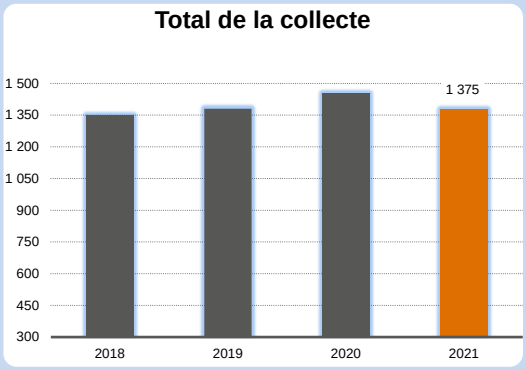

Comptes à vue, comptes à terme et titres de créance (encours en MEUR)

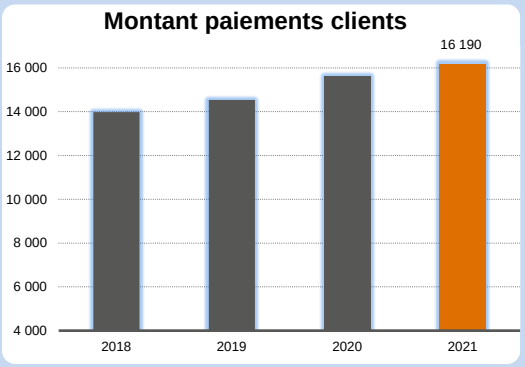

Carte bancaire, retraits DAB, carte cadeau, RÉGLO (montant annuel en MEUR)

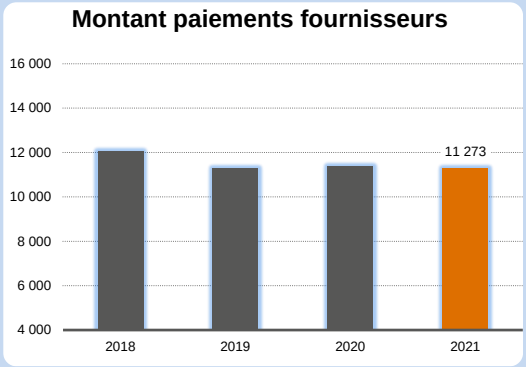

Paiements TPCE et Visio'Up aux fournisseurs de l'enseigne E.Leclerc (montant annuel en MEUR)

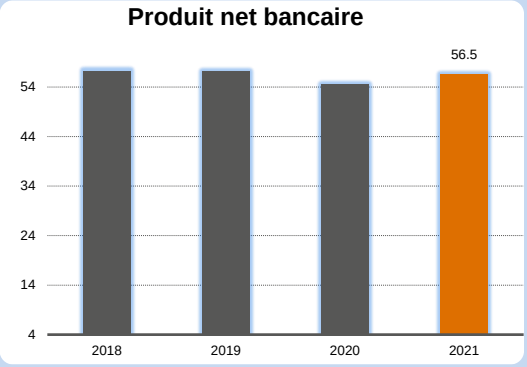

En millions d'euros

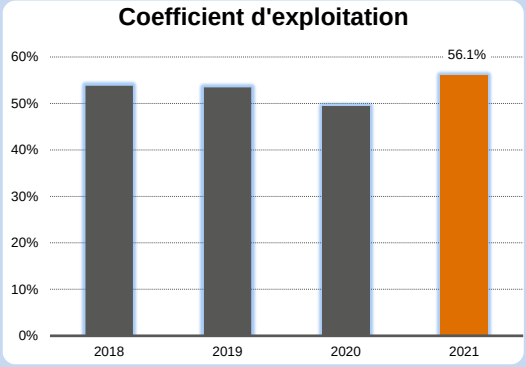

Sur chiffres sociaux

1 Chiffres consolidés 31 décembre du groupe, pour le périmètre de consolidation Banque Edel, cf. « Données financières consolidées »

2 Le ROE (Return on Equity ou rentabilité des capitaux propres) est égal au résultat net part du groupe sur les capitaux propres, en excluant les emprunts subordonnés à durée déterminée (« TSDD ») et les emprunts subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») qui entrent dans les fonds propres.

SOMMAIRE

1 – RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 1

Présentation des associés 2
Présentation de la Banque Edel 12
Capital social 15
Organes de direction et de surveillance 16

2 - RAPPORT DE GESTION 21

Contexte de l'activité 22
Activités 25
Activités et résultats consolidés 29
Fonds propres et solvabilité 47

3 - CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES 54

Organisation et activité du Contrôle interne 55
Dispositif de gestion des risques et de certification de la conformité 61
Risques de crédit et de contrepartie 68
Risques de marché 82
Risques de gestion de bilan 83
Risques opérationnels 86
Risques de non-conformité 89
Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) 92
Risques climatiques 96

4 - AUTRES INFORMATIONS 100

Événements postérieurs à la clôture et perspectives 101
Éléments complémentaires 103

5 - ÉTATS FINANCIERS 108

6 - PROJETS DE RÉSOLUTIONS 160

7 – DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES 163

1 – RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- PRÉSENTATION DES ASSOCIÉS
- PRÉSENTATION DE LA BANQUE EDEL
- CAPITAL SOCIAL
- ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

PRÉSENTATION DES ASSOCIÉS

La Banque Edel est une société en nom collectif dont le capital est détenu à 100 % par deux associés personnes morales depuis l'origine : le Galec et le Crédit Coopératif.

L'organigramme capitalistique se présente comme suit :

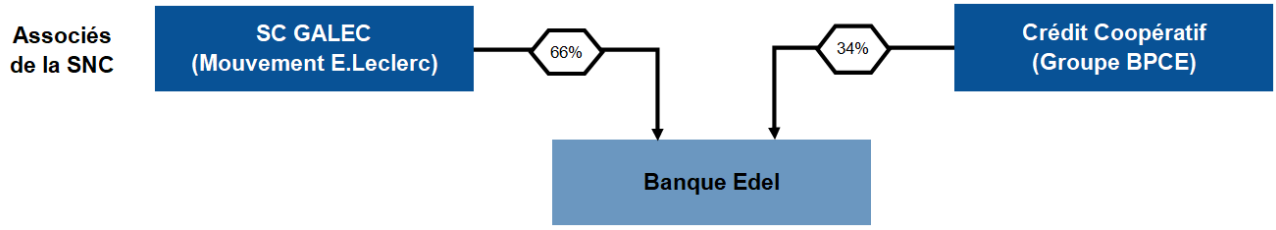

Présentation du Mouvement E.Leclerc

Historique

Quand Édouard Leclerc crée les centres E.Leclerc en 1949, l'individu est au centre de son projet : c'est au service de l'homme dans la société que l'activité de distributeur doit s'organiser. Depuis lors, cette vocation est restée la même. Les consommateurs, les entrepreneurs et les collaborateurs sont au cœur du Mouvement E.Leclerc.

À l'origine de l'organisation E.Leclerc : la volonté de regrouper des commerçants indépendants, propriétaires de leur entreprise. Aujourd'hui, ce modèle est la force même du Mouvement E.Leclerc, son originalité et sa cohérence. Les responsables des centres E.Leclerc sont des entrepreneurs autonomes, chefs d'entreprise à part entière, qui en choisissant l'enseigne E.Leclerc, doivent gérer leur hypermarché dans le respect de l'éthique et des principes fondateurs du Mouvement. Un groupement d'entrepreneurs indépendants ne peut se développer qu'à la condition de s'organiser et de se mobiliser sur un enjeu commun. Pour E.Leclerc, il s'agit de la vente au meilleur prix pour rendre accessible au plus grand nombre le maximum de biens et de services.

La stratégie constante de l'enseigne depuis sa création est « Acheter le moins cher possible pour vendre le moins cher possible ». Cette formule d'Édouard Leclerc est le concept fondateur. Ce principe de base, toujours en vigueur, s'appuie sur deux fondamentaux :

- la négociation de conditions d'achat nationales par les adhérents pour le compte de l'ensemble des magasins ;
- le contrôle régulier du niveau de prix pratiqué dans les magasins afin de permettre à l'enseigne de rester la moins chère.

Présentation de l'enseigne

L'enseigne est représentée par ses magasins au travers de ses adhérents (PDG) ; ils sont tous propriétaires indépendants de leur magasin. Ses salariés sont répartis entre les magasins, les outils nationaux et les seize centrales d'achats régionales.

Depuis la bataille contre le monopole sur l'essence, E.Leclerc affiche sa détermination à démocratiser l'accès à un maximum de biens de consommation et de services. C'est pour cette raison que les centres E.Leclerc luttent depuis l'origine pour ouvrir les marchés à une saine concurrence qui profite au consommateur : l'essence en 1979, le livre en 1981, la parfumerie en 1983, la bijouterie en 1986, la parapharmacie en 1988.

Les offres spécialisées E.Leclerc sont nées de ces combats et sont au nombre de quinze aujourd'hui, sans compter le *drive*. Elles proposent les prix les plus compétitifs sur leurs marchés respectifs, et sont autant de relais de croissance pour le pouvoir d'achat des consommateurs. Les concepts spécialisés offrent l'opportunité d'appréhender les marchés du non alimentaire avec un niveau d'expertise qui rivalise avec les grandes surfaces spécialisées :

- L'auto E.Leclerc
- Brico-Jardi-Animalerie E.Leclerc
- Drive E.Leclerc
- Espace culturel E.Leclerc
- Jouet E.Leclerc
- Location E.Leclerc
- Occasion E.Leclerc
- Le Manège à Bijoux E.Leclerc
- Optique E.Leclerc
- Parapharmacie E.Leclerc
- Sport E.Leclerc
- Stations services d'autoroute E.Leclerc
- Une Heure pour Soi (parfumeries)
- Voyages E.Leclerc
- Le marché Bio E.Leclerc

L'international

Depuis les années 90, les centres E.Leclerc se sont aussi développés à l'extérieur de l'Hexagone. L'objectif n'est pas d'installer des filiales à l'étranger par des rachats purs et simples, mais d'aider des entrepreneurs individuels à constituer un réseau de distribution lié aux adhérents français par une même enseigne, des projets communs et des valeurs partagées.

Les adhérents qui ouvrent un magasin à l'étranger sont généralement originaires du pays, ont été formés dans les structures du Mouvement et sont parrainés par un ou plusieurs adhérents français. Le Mouvement met à disposition des adhérents internationaux une organisation commerciale, un savoir-faire technique, une puissance d'achat et un soutien financier.

Chaque adhérent est soutenu par un parrain dans l'ensemble de son projet ; des cadres français peuvent être détachés par les adhérents du Mouvement pour transmettre leur savoir-faire ; des salariés locaux sont envoyés en formation chez d'autres adhérents français. Deux sociétés ont été créées par les adhérents pour accompagner le développement international du Mouvement.

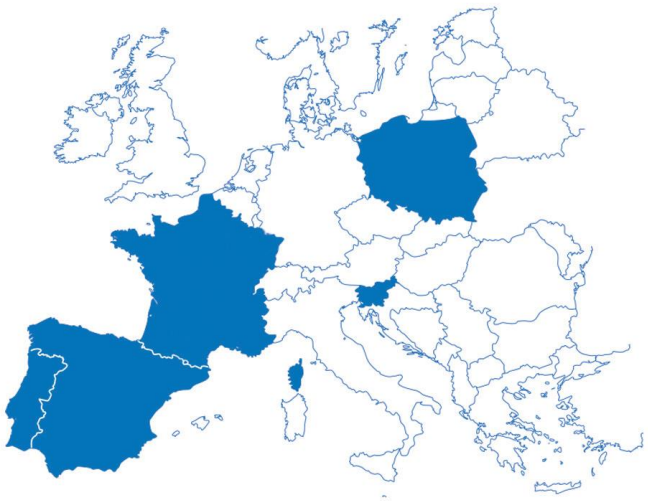

Depuis 1995, Unilec et Sofilec accompagnent le développement du Mouvement E.Leclerc à l'international sur un périmètre couvrant principalement la Pologne, l'Espagne, le Portugal, et la Slovénie.

Unilec déploie des compétences en matière de management, de stratégie commerciale, de contrôle de gestion et de direction financière. Unilec garantit ainsi la mise en œuvre de la stratégie globale du Mouvement. Unilec est la société foncière du Mouvement E.Leclerc à l'international. Son rôle est d'assurer une gestion dynamique des actifs immobiliers liés aux activités commerciales du Mouvement.

Sofilec a pour rôle d'acquérir des actifs immobiliers (terrains et constructions) en vue de leur mise en location auprès d'adhérents exploitant des magasins sous enseigne E.Leclerc.

Dans les pays en question, le développement de l'enseigne E.Leclerc passe par une aide active aux entrepreneurs individuels indépendants pour la constitution d'un réseau performant de distribution.

Organisation du Mouvement E.Leclerc

Les adhérents de l'enseigne (PDG) font partie d'une association, l'ACDLec, dont le président est Michel-Édouard Leclerc, et sont unis par de grands principes fondamentaux communs. Chaque membre de l'association gère pour son propre compte un ou deux magasins. Leurs savoir-faire et leurs efforts personnels contribuent au développement de l'ensemble du Mouvement.

Le Mouvement se structure autour d'un certain nombre d'outils ayant chacun une vocation bien définie. Tous ces outils sont animés par les adhérents du Mouvement :

- l'ACDLec ;
- le Galec ;
- les filiales spécialisées, chacune dédiée à une activité généralement issue de la diversification comme la bijouterie ou les voyages ;
- les centrales d'achats réparties dans chaque région économique et en charge d'affiner les conditions d'achat au niveau régional ;
- les sociétés coopératives d'approvisionnement qui opèrent dans des secteurs très spécifiques, comme les produits pétroliers par exemple.

Comme Kermené ou Unilec, la Banque Edel fait partie des sociétés spécialisées créées par le Mouvement E.Leclerc pour répondre à un besoin spécifique propre à l'enseigne et à ses magasins.

L'ACDLec

C'est l'Association des centres distributeurs E.Leclerc, sous statut de la loi de 1901. C'est en son sein que se décident les grandes orientations stratégiques du Mouvement. L'ACDLec concède l'enseigne aux adhérents du Mouvement. L'enseigne est attribuée à des hommes ou à des femmes

dont l'ensemble des qualités a été validé pour des projets de création, de reprise ou d'agrandissement de magasins dont la viabilité économique et technique a été agréée.

En recevant gratuitement la jouissance de l'enseigne, le nouvel adhérent s'engage à respecter les trois exigences principales de la charte E.Leclerc :

- respect de la politique de prix bas ;
- mise en place de la participation des salariés aux résultats ;
- contribution active à la vie du Mouvement.

Le Galec

Le Groupement d'achat des centres E.Leclerc est une société anonyme coopérative à capital variable constituée dans les années soixante. Les associés de la coopérative peuvent être des centrales d'achats et des adhérents. Le Galec est la centrale de référencement nationale du Mouvement E.Leclerc. Il négocie avec les fournisseurs et coordonne les structures collectives du Mouvement. Il constitue avec l'ACDLec et les centrales régionales, les structures communes du Mouvement.

La Banque Edel est une des entités spécialisées rattachées au Galec. Le Galec détient 66,06 % du capital de la Banque.

Description du Groupe BPCE[1] et place de l'établissement au sein du groupe

Organigramme simplifié du Groupe BPCE au 31 décembre

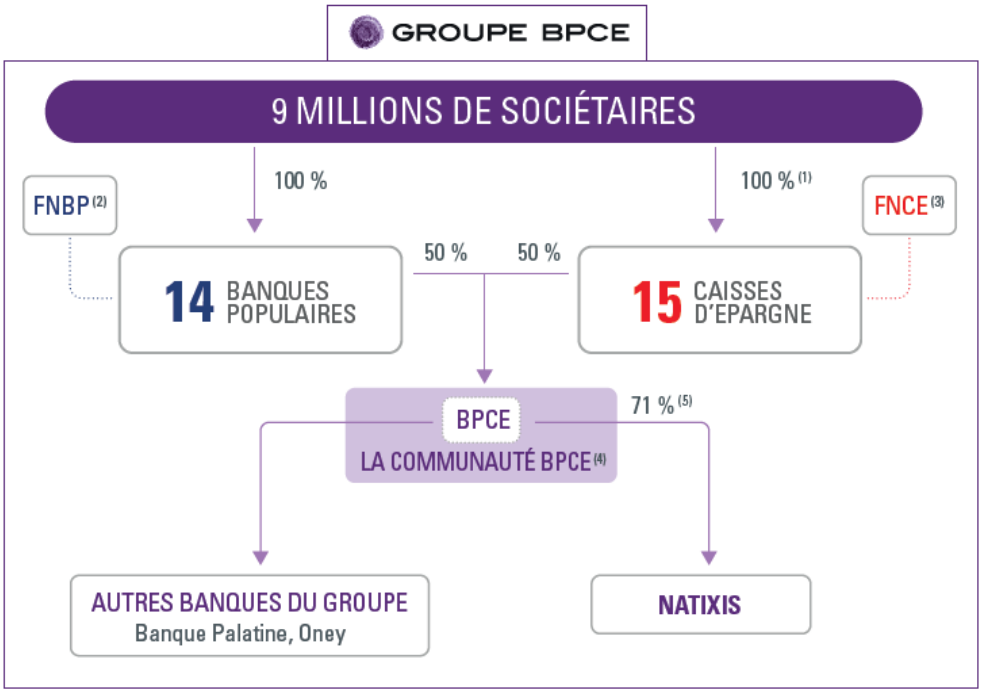

(1) *Via* les sociétés locales d'épargne (SLE).
(2) Fédération Nationale des Banques Populaires.
(3) Fédération Nationale des Caisses d'Epargne.
(4) La Communauté BPCE est un collectif de métiers regroupant 9000 collaborateurs issus de BPCE, du pôle Solutions et Expertises Financières, BPCE-IT, IT-CE, I-BP, BPCE Achats, BPCE Solutions Crédit, BPCE Services et BPCE Services financiers.
(5) Flottant : 29 %.

Les périmètres de consolidation du Groupe BPCE et du groupe BPCE SA, organisés autour de l'organe central, sont décrits dans le schéma ci-avant. Outre le groupe BPCE SA, le Groupe BPCE comprend les Banques Populaires, les Caisses d'Epargne avec pour chacune d'entre elles leurs filiales.

Le groupe BPCE SA intègre BPCE et ses filiales. La principale différence porte sur la contribution des maisons mères qui ne participent pas au résultat du groupe BPCE SA.

Les deux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les quatorze Banques Populaires et les quinze Caisses d'Epargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau Banque Populaire comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau Caisse d'Epargne comprend les Caisses d'Epargne et les Sociétés Locales d'Epargne (SLE). Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 100 % par leurs sociétaires.

Le capital des Caisses d'Epargne est détenu à hauteur de 100 % par les sociétés locales d'épargne. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les sociétaires. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Epargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

Place au sein du groupe

Le Crédit Coopératif, un des deux associés de la Banque Edel, est une des banques du réseau Banque Populaire.

Une convention d'association lie la Banque Edel au Crédit Coopératif depuis 2003. Cette convention a été agréée par l'autorité de supervision nationale lors de la transformation des statuts du Crédit

1 Le Groupe BPCE pourra indifféremment être appelé le Groupe ou Groupe BPCE dans le présent rapport

Coopératif en Banque Populaire en 2003. Cette convention d'association précise que le Crédit Coopératif est garant de la liquidité et de la solvabilité de la Banque Edel.

La Banque Edel, mise en équivalence dans le périmètre statutaire du groupe Crédit Coopératif et du Groupe BPCE, est intégrée globalement dans leurs périmètres prudentiels en raison de la convention d'association liant les deux établissements, et de la garantie de liquidité et de solvabilité que ce contrat prévoit.

Historique

Le Groupe BPCE est issu du rapprochement en juillet 2009 (loi n° 2009-715 du 18 juin 2009) de deux groupes coopératifs : le groupe Caisse d'Epargne et le groupe Banque Populaire.

Les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires sont actionnaires en totalité de l'organe central BPCE SA, qui coordonne et anime leur politique commune.

Les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne sont des banques de plein droit, avec une large autonomie de décision. Elles collectent l'épargne, distribuent les crédits, définissent leurs priorités.

Le mode d'actionnariat coopératif permet aux banques du Groupe BPCE de développer leurs propres stratégies d'entreprises régionales et d'harmoniser leurs stratégies communes à l'échelon national. La stabilité et l'engagement dans l'économie de son actionnariat permettent au Groupe BPCE de déployer des actions inscrites dans le temps.

Le Groupe dispose d'un système interne de garantie et de solidarité associant l'ensemble des établissements de crédit qui lui sont affiliés.

Organe central

Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les quatorze Banques Populaires et les quinze Caisses d'Epargne.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne. BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de proximité et assurance, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du groupe.

Le réseau et les principales filiales de BPCE sont organisés autour de deux grands pôles métiers :

- la Banque de proximité et Assurance, comprenant le réseau Banque Populaire, le réseau Caisse d'Epargne, le pôle Solutions et Expertises Financières (comprenant l'affacturage, le crédit à la consommation, le crédit-bail, les cautions & garanties financières et l'activité « Titres *Retail* »), les pôles Paiements et Assurance et les Autres réseaux (essentiellement Banque Palatine et le groupe Oney) ;
- Global Financial Services regroupant la Gestion d'actifs et de fortune (Natixis Investment Managers et Natixis Wealth Management) et la Banque de Grande Clientèle (Natixis Corporate & Investment Banking).

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

Mécanisme de garantie interne au réseau

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément aux articles L. 511-31 et L. 512-107-6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière qui les lie.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de la solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds réseau Banque Populaire, le Fonds réseau Caisse d'Epargne et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le Fonds réseau Banque Populaire est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques Populaires dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le Fonds réseau Caisse d'Epargne fait l'objet d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Caisses d'Epargne dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le Fonds de Garantie Mutuel est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts par réseau est de 172 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds réseau Banque Populaire, du Fonds réseau Caisse d'Epargne et du Fonds de Garantie Mutuel ne peut être inférieur à 0,15 % et ne peut excéder 0,3 % de la somme des actifs pondérés du groupe.

Dans les comptes individuels des établissements, la constitution de dépôts au titre du système de garantie et de solidarité se traduit par l'identification d'un montant équivalent au sein d'une rubrique dédiée des capitaux propres.

Les sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité en leur qualité d'affilié à l'organe central.

La liquidité et la solvabilité des sociétés locales d'épargne sont garanties au premier niveau pour chaque société locale d'épargne considérée, par la Caisse d'Epargne dont la société locale d'épargne concernée est l'actionnaire.

Le directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

Le groupe Crédit Coopératif et la place de l'établissement au sein du Groupe

Organigramme simplifié du groupe Crédit Coopératif[1]

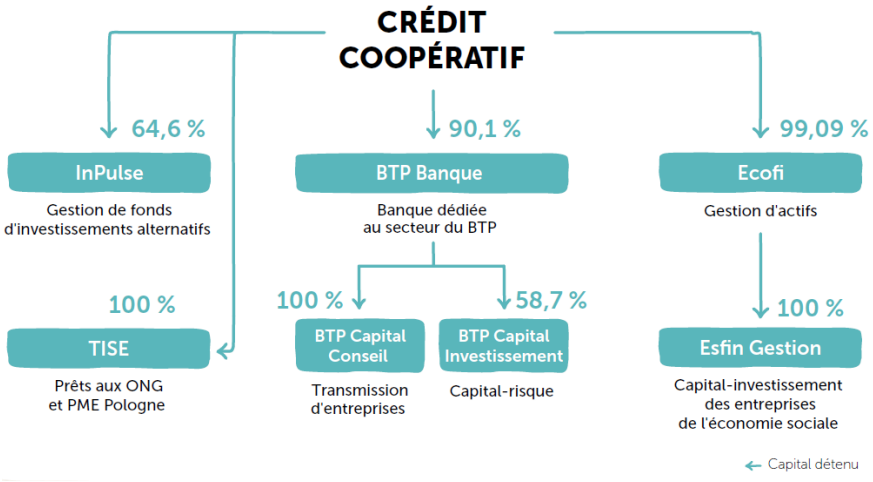

Présentation

Le Crédit Coopératif est un banquier historique du Mouvement E.Leclerc, et à ce titre il a participé, dès l'origine, à la reprise de la Banque Guiraud qui a conduit à la création de la Banque Edel.

Créé il y a plus de 120 ans par des coopérateurs pour répondre à leur besoin en financement, le Crédit Coopératif a pour vocation, formalisée dans sa Déclaration de principes, d'être une banque coopérative au service des acteurs de l'économie sociale et solidaire et plus largement d'une économie utile, raisonnable, respectueuse des personnes et de leur environnement.

Le Crédit Coopératif fédère un ensemble d'établissements bancaires et financiers dont il organise la solidité financière. Avec eux, il constitue le groupe Crédit Coopératif, un groupe bancaire complet, à réseau national. Certains sont des filiales : BTP Banque (banque dédiée au BTP), Ecofi (gestion d'actifs). Le groupe Crédit Coopératif comprend également un ensemble d'établissements dits « associés ». Ce sont principalement des outils financiers gérés, voire créés, avec les sociétaires ou les mouvements qui fédèrent des clients. Le Crédit Coopératif en assure la liquidité et la solvabilité, dans le cadre d'un contrat d'association.

Activités

Le Groupe Crédit Coopératif est structuré en trois secteurs :

- la banque de proximité, dont l'activité est très largement majoritaire au sein du Groupe et génère directement l'essentiel des résultats consolidés ;
- la gestion d'actifs pour compte de tiers, ce secteur est représenté par les filiales Ecofi Investissements et Esfin Gestion ;
- le hors métier est constitué des autres entités du Groupe.

Forme juridique

Le Crédit Coopératif est une société coopérative anonyme de banque populaire, à capital variable régie par les dispositions légales suivantes, relatives aux :

- Banques Populaires dans le code monétaire et financier ;
- coopératives dans la loi n° 47-1775 du 10 Septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- établissements de crédit dans le code monétaire et financier ;

1 Source DEU Crédit Coopératif 2021

- prestataires de services d'investissement dans le code monétaire et financier ;
- sociétés commerciales, incluant les dispositions relatives au capital variable, dans le code de commerce ;
- sociétés dans le code civil.

Outre les dispositions légales et les textes réglementaires pris pour leur application, le Crédit Coopératif est également régi par les dispositions contractuelles suivantes :

- les décisions à caractère général édictées par l'organe central (BPCE), dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par le code monétaire et financier et du protocole existant entre le Crédit Coopératif et BPCE, notamment celles relatives aux systèmes de garantie du réseau des banques populaires et des caisses d'épargne ;
- les statuts du Crédit Coopératif ;
- les décisions prises par l'Assemblée générale du Crédit Coopératif ;
- les décisions prises par le Conseil d'administration du Crédit Coopératif.

La Banque Edel et le Crédit Coopératif

Établissement associé

Les établissements associés au Crédit Coopératif sont des sociétés autonomes liées juridiquement au Crédit Coopératif par une convention d'association. Cette convention stipule que le Crédit Coopératif est garant de la liquidité et de la solvabilité de ces établissements et les assiste sur le plan administratif et réglementaire. Le Crédit Coopératif n'est pas systématiquement présent au capital de ses établissements associés.

Les établissements associés sont des outils financiers créés à l'initiative des fédérations professionnelles. Ils ont pour rôle de faciliter l'accès au crédit des entreprises adhérentes des fédérations en leur apportant une contre-garantie et/ou caution bancaire.

Depuis l'arrêté des comptes au 31 décembre 2014, les établissements associés n'entrent plus dans le périmètre de consolidation comptable du Crédit Coopératif, à l'exception de la Banque Edel et de la Caisse Solidaire.

Les établissements associés sont des outils financiers créés à l'initiative des fédérations professionnelles. Ils ont pour rôle de faciliter l'accès au crédit des entreprises adhérentes des fédérations en leur apportant une contre-garantie et/ou caution bancaire.

Garantie de solvabilité et de liquidité

Une convention d'association entre la Banque Edel et le Crédit Coopératif a été agréée en 2003 par l'autorité de supervision nationale lors de la transformation des statuts du Crédit Coopératif en Banque Populaire. Le Crédit Coopératif jouant jusque-là le rôle d'organe central pour ses établissements affiliés, cette convention régit à compter de cette date les relations du Crédit Coopératif avec ses établissements associés. La convention ne peut prendre fin sans un avis préalable de l'ACPR.

Cette convention d'association précise que le Crédit Coopératif est garant de la liquidité et de la solvabilité [des établissements associés].

L'exécution de cette Convention d'Association s'est poursuivie en 2021.

En outre, la Banque Edel et le Crédit Coopératif ont signé le 20 janvier 2022 une convention de rémunération, préalablement autorisée par le Conseil des associés en date du 18 janvier 2022. Cette convention de rémunération complète la convention d'association en décrivant un dispositif de rémunération au profit du Crédit Coopératif en contrepartie de la garantie en liquidité et solvabilité apportée à la Banque Edel.

Périmètre prudentiel

Le périmètre prudentiel du Groupe Crédit Coopératif est établi sur la base du périmètre de consolidation statutaire élargi aux établissements de crédit et sociétés de financement non filiales ayant signé un contrat d'association avec le Crédit Coopératif, aux termes duquel ce dernier apporte sa garantie de liquidité et de solvabilité et assure une assistance administrative et technique.

Le Crédit Coopératif n'est pas systématiquement présent au capital des sociétés. Il s'agit des établissements suivants : Société financière de la NEF, Socorec, CMGM, (Sofitech), Gedex Distribution, Somudimec, et Sofiscop.

Au regard de ce contrat d'association, la Banque Edel, mise en équivalence dans le périmètre statutaire, est intégrée globalement dans le périmètre prudentiel.

Notation de BPCE et du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif, comme maison mère de BPCE, son organe central, bénéficie de la notation[1] du Groupe, à savoir :

	Fitch Ratings	Moody's Investors Service	R&I	Standard & Poor's
Contrepartie long et court terme	-	Aa3 (cr) / P1 (cr)	-	-
Note long terme	A+	A1	A+	A
Note court terme	F1	P-1	-	A-1
Perspective	Negative	Stable	Stable	Stable
Date du dernier rapport	17/11/2021	09/08/2021	29/07/2021	03/12/2021

Notation de la Banque Edel

La Banque Edel bénéficie, via son statut d'établissement associé, de la garantie de solvabilité et de liquidité du Crédit Coopératif. D'autre part, son statut de société en nom collectif stipule expressément que les associés présents à son capital (Crédit Coopératif et Galec) sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales de l'établissement.

Pour sa notation, attribuée en octobre 2012, Moody's procède par *credit substitution* en prenant en compte le dispositif de garantie de liquidité et de solvabilité dont l'établissement bénéficie au travers de son statut d'établissement « associé » au groupe Crédit Coopératif.

Les obligations de la Banque Edel sont évaluées sur la base d'un transfert de risque complet sur les partenaires de la SNC, c'est-à-dire par l'application d'une approche de *credit substitution* qui est basée sur l'obligation de responsabilité conjointe et solidaire irrévocable et inconditionnelle de l'un des propriétaires de la Banque, le Crédit Coopératif.

Le Crédit Coopératif tire ses notes directement à partir de celles de BPCE, organe central du Groupe BPCE, qui est évalué à l'aide de la méthodologie *Moody's Consolidated Global Bank Rating*, publiée en juin 2012, consultable sur la page de la politique de crédit du site www.moodys.com.

Les notations des dépôts Banque Edel sont liées aux notes respectives de l'un de ses parents, le Crédit Coopératif, qui sont à leur tour liées à celles de BPCE. Cela signifie que les variations de la note de BPCE, et à son tour celles du Crédit Coopératif, sont immédiatement répercutées dans les évaluations de la Banque Edel.

	Moody's Investors Service
Contrepartie long terme	Aa3 (cr) / P1 (cr)
Note long terme	A1
Note court terme	P-1
Perspective	Stable
Date du dernier rapport	09/08/2021

1 www.groupebpce.fr

PRÉSENTATION DE LA BANQUE EDEL

Histoire

Le Mouvement E.Leclerc a anticipé dès les années 1980, date de création du GIE Cartes bancaires, l'émergence du paiement par carte bancaire. Il a souhaité maîtriser la montée en puissance de ce moyen de paiement dans ses points de vente.

Face à une tarification interbancaire de ce service qui allait peser dans sa rentabilité en érodant ses marges, il a voulu devenir acteur du paysage monétique sur les aspects d'acquisition des paiements.

Son choix s'est alors porté, en association avec la Banque française de Crédit Coopératif, sur une petite banque gardoise, la SNC Jean Guiraud et Cie, devenue SNC Edel Banque en janvier 1991, enfin, Banque Edel est définitivement immatriculée sous cette dénomination le 17 avril 1991

Mis en place en 1991, le traitement des flux carte bancaire commerçant est dès le début le produit phare de la Banque Edel. Dans l'objectif de mettre à disposition des consommateurs un service complémentaire, la Banque Edel a implanté dès 1991 des distributeurs automatiques de billets dans les galeries commerciales des centres E.Leclerc.

Depuis, la Banque Edel s'est développée à partir de son activité historique. Elle a par la suite proposé la gestion des flux de trésorerie engendrés par la monétique, en offrant des placements de trésorerie au jour le jour et à terme.

La Banque Edel a enrichi son offre de services auprès des centres E.Leclerc en leur proposant des financements, la gestion de leurs paiements fournisseurs, la gestion des chèques cadeaux E.Leclerc, des crédits à la consommation puis des cartes cadeaux.

La gestion des paiements fournisseurs, initialement au format VCom et dorénavant en règlement FAE[1], initiée dès 1995, est aujourd'hui un produit d'accompagnement complet des règlements de l'enseigne (TPCE et Visio'Up).

En s'appuyant sur l'expertise acquise dans le Mouvement E.Leclerc, la Banque Edel s'est engagée dans une politique de diversification depuis 1999, avec une offre de crédit à destination des entreprises (hors enseigne de grande distribution), d'entrepreneurs individuels et de particuliers. Cette diversification de marché, demandée par les autorités de tutelle, a permis à la Banque Edel de trouver de nouvelles sources de rentabilité. Les effets néfastes de la crise de 2008-2011 ont touché les PME et PMI françaises, ce qui a conduit la Banque à se retirer du marché des entreprises hors E.Leclerc depuis 2012.

En 2007 a été lancée la carte cadeau E.Leclerc, qui remporte un grand succès auprès des particuliers et des comités d'entreprise. Depuis 2010, une offre de crédits et de cartes bancaires en magasins E.Leclerc a été déployée, associée à des services complémentaires innovants. Conforme au positionnement traditionnel de l'enseigne, cette offre se situe parmi les plus attractives du marché.

Les partenariats initiés dans les années 1990 sont développés (offre d'épargne salariale), de nouveaux ont été mis en place (contrôle des chèques, gestion de patrimoine, couverture de taux).

Résolument tournée vers le digital, notre plate-forme de pré-acquisition de flux monétiques, créée en 2015, et gérée par la société Moninfo, permet aux grands commerçants non seulement de sécuriser leurs transactions CB, mais aussi de bénéficier d'opportunités réglementaires et technologiques tout en facilitant l'anticipation des nouveaux parcours clients.

En 2017 la Banque Edel a racheté la « néobanque » Morning, *fintech* spécialisée dans des offres de paiements innovantes. En 2021, conformément à une décision stratégique visant à la réorganisation des activités au sein du Groupe Banque Edel, une transmission universelle de patrimoine (TUP) a eu lieu entre la société Morning et la Banque Edel au cours de l'exercice 2021. La société Morning a obtenu son retrait d'agrément d'établissement de monnaie électronique à fin juillet 2021 et a été radiée du registre du commerce et des sociétés de Toulouse en août 2021.

1 Factures à échéance, dans le cadre de la mise en application du règlement (UE) 260/2012

Forme juridique

Depuis son origine, la Banque Edel est une société en nom collectif (SNC), et ses deux associés, personnes morales (le Galec et le Crédit Coopératif) détiennent 100 % de son capital.

Conformément à la réglementation (article L. 221-13 du Code de commerce), les parts sociales d'une SNC ne peuvent être représentées par des titres négociables. Elles ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de tous les associés. Les associés répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales (article L. 221-1 du Code de commerce).

La SNC est administrée par des gérants, qui sont également le Galec et le Crédit Coopératif. Ces deux personnes morales constituent ensemble la cogérance de la Banque Edel.

Tous les associés sont gérants (sauf stipulation contraire des statuts). Une personne morale peut être gérant, ses dirigeants sont alors soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'ils étaient gérants en leur nom propre (article L. 221-3).

Dans les rapports entre associés, les gérants peuvent faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société, et ils détiennent séparément les pouvoirs (article L. 221-4). Dans les rapports avec les tiers, les gérants engagent la société par les actes entrant dans l'objet social et ils détiennent séparément les pouvoirs prévus (article L. 221-6). Les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises à l'unanimité des associés. Certaines décisions peuvent être prises à la majorité si cela a été prévu dans les statuts (article L. 221-5).

La Banque Edel est une société soumise au droit français, dont les parts sociales ne peuvent être représentées par des titres, régie par les dispositions légales suivantes, relatives aux :

- établissements de crédit dans le code monétaire et financier ;
- prestataires de services d'investissement dans le code monétaire et financier ;
- sociétés commerciales, dans le code de commerce ;
- sociétés dans le code civil.

Les associés Galec et Crédit Coopératif ont décidé de procéder à un changement de forme sociale en transformant la Banque Edel en une société par actions.

La Banque Edel a ainsi pour objectif de se transformer en une société anonyme avec Directoire et Conseil de surveillance.

Cette forme sociale est un standard de la Place et la forme collégiale de ses instances de gouvernance se rapproche sensiblement du fonctionnement actuel des organes de direction de l'établissement.

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, cette orientation, validée par le Conseil des associés de la banque, sera soumise au vote de l'Assemblée générale extraordinaire de la Banque au cours de l'exercice 2022.

Date de constitution, durée de vie, publications

- Dénomination : Banque Edel SNC
- Date de constitution et durée de vie : 17 avril 1991 et 17 avril 2090
- Numéro LEI : 96950070V8OK5HMTM949
- Numéro SIREN : 306920109
- Siège social : ZAC DE L'HERS - 60 RUE BUISSONNIÈRE - 31670 LABÈGE
- Forme juridique : Société en nom collectif
- Pays de constitution : France
- Législation : société soumise au droit français

- Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre
- Numéro de téléphone : 05 61 17 34 34
- Site internet : www.banque-edel.fr

Information sur les participations, liste des filiales importantes[1]

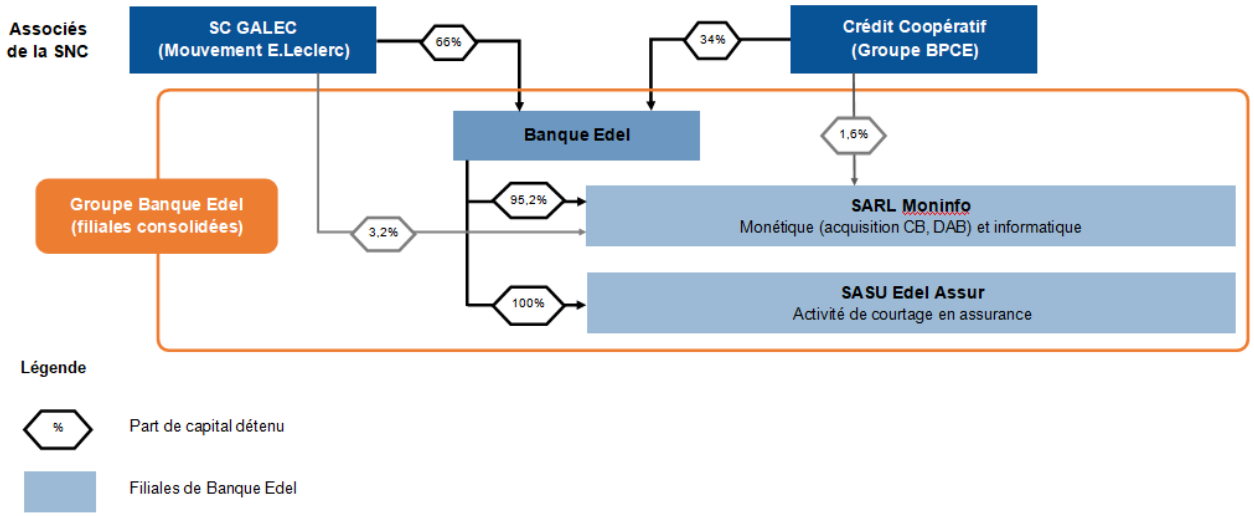

Moninfo

Moninfo apporte à la Banque Edel son concours dans la prestation de services informatiques et monétiques. Elle s'adresse principalement aux sociétés du Mouvement E.Leclerc mais aussi à d'autres entreprises. Elle a également en charge le système informatique de la Banque Edel, ainsi que l'assistance téléphonique de certains services.

La mise en œuvre par Moninfo de la plate-forme de pré-acquisition (de flux) monétique(s) accroît son rôle au sein du Mouvement E.Leclerc ; son déploiement au plan national a eu lieu en 2016.

Moninfo est détenue majoritairement par la Banque Edel (95,2 %). La part de capital restante est répartie entre le Galec pour deux tiers et le Crédit Coopératif pour un tiers.

Edel ASSUR

Fin 2014, face au développement de la gamme d'assurances affinitaires « Garanties Remboursement Intégral », et dans un contexte réglementaire évolutif (Loi Hamon, directives européennes sur la distribution d'assurance ...), la Banque Edel a souhaité acquérir une meilleure maîtrise de la construction des offres, de la négociation avec les assureurs du marché, du pilotage de la gestion et des sinistres.

Une structure spécifique Edel ASSUR (Société par actions simplifiée à associé unique), courtier en assurances, a donc été créée avec pour mission de fournir aux centres E.Leclerc les meilleures solutions d'assurance (dont la GRI), aux conditions les plus intéressantes disponibles sur le marché, le tout en assurant les missions de conseils et d'accompagnement. Edel ASSUR, à des fins stratégiques, délègue par une convention de co-courtage la gestion des sinistres à un courtier gestionnaire.

1 Pour plus de détail sur ces sociétés, voir les notes annexes aux comptes consolidés « Méthodes et périmètre de consolidation »

CAPITAL SOCIAL

La Banque Edel est une société en nom collectif, son capital est détenu par des « associés » qui sont considérés comme « gérants »[1], et le capital est constitué de parts sociales.

Au 31 décembre 2021, le montant du capital s'élève à 150 134 754 euros répartis en 251 482 parts sociales.

Depuis son origine, la Banque Edel a les deux mêmes associés capitalistiques :

- le Mouvement E.Leclerc via le Galec (66,06 %) ;
- le Crédit Coopératif qui joue le rôle d'actionnaire bancaire de référence (33,94 %).

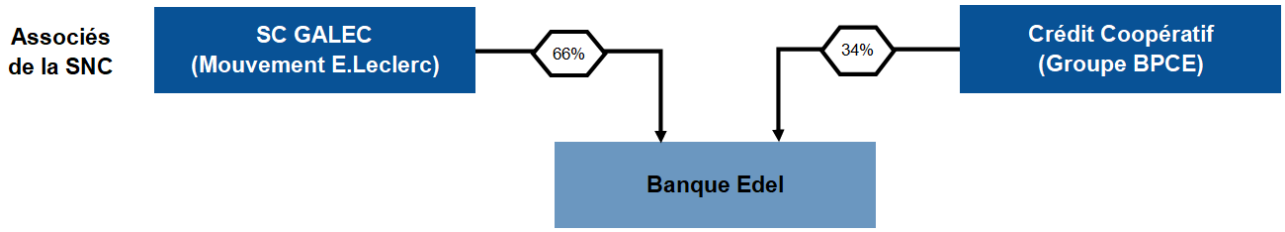

Politique en matière d'émission et de rémunération du capital

Lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2008, les associés ont choisi d'accélérer le développement de la Banque Edel en procédant à des augmentations de capital programmées. Ce programme pluriannuel d'augmentation du capital s'est achevé en 2016.

Par ailleurs, en septembre 2014, les associés ont approuvé le projet de capitalisation d'une partie des emprunts subordonnés dans le cadre du processus de renforcement des fonds propres de la Banque afin de lui permettre de respecter les nouveaux critères CET1 (*Common Equity Tier one*) et Tier 1 de Bâle III.

Depuis l'origine de la Banque, le capital a augmenté quasiment chaque année grâce à la capitalisation systématique des résultats, le bénéfice net n'a jamais fait l'objet de distribution. Cette politique, décidée par les associés et mise en œuvre jusqu'alors, a permis d'accompagner le développement de l'établissement tout en respectant les exigences renforcées de fonds propres.

Au cours de l'exercice 2021, les associés se sont autorisés à envisager la distribution du résultat de la Banque Edel à l'avenir.

En cohérence avec cette orientation et dans le respect des normes en vigueur, les instances de gouvernance de la Banque Edel seront conduites à proposer une distribution du résultat dès 2022.

Cette décision sera soumise au vote lors de l'Assemblée générale ordinaire se prononçant sur l'affectation des résultats 2021.

1 Articles L221-1 à L221-14 du code de commerce

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Depuis le 3 avril 2007, les statuts de la Banque Edel ont été modifiés, instaurant une nouvelle forme de gouvernance. Cette gouvernance vise à clarifier la structure décisionnelle de l'établissement, et à la mettre en conformité avec la réglementation bancaire en distinguant organe de surveillance et dirigeant(s) effectif(s). Le rôle d'organe de surveillance est assuré par un Conseil des associés, et le rôle de dirigeant effectif par un Conseil de direction, organes mis en place par les statuts de 2007.

Organisation de la gouvernance

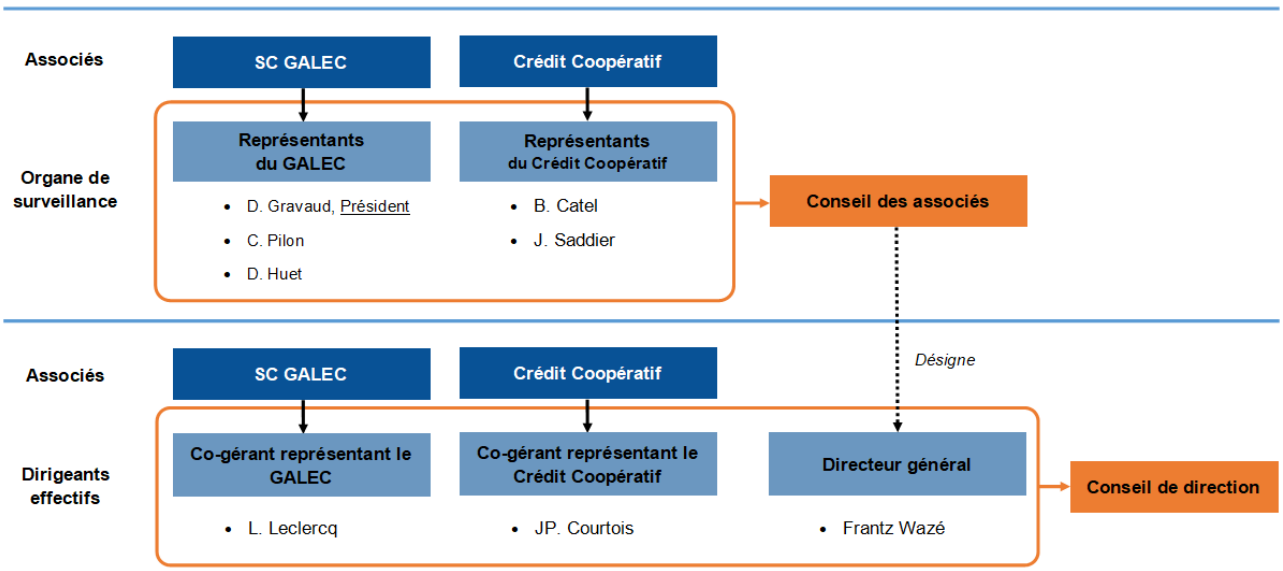

Le Conseil des associés

Pouvoirs

Le Conseil des associés est l'organe de surveillance de la Banque ; il a pour rôle de déterminer ses orientations stratégiques, de s'assurer de leur exécution et de contrôler la bonne gestion de l'établissement.

Le Conseil des associés désigne le directeur général et fixe sa rémunération. Il examine également les comptes sociaux et consolidés de la Banque avant qu'ils ne soient soumis aux associés. Il valide les budgets annuels et pluriannuels ainsi que le plan d'audit, et examine les réalisations par rapport aux prévisions. Le Président du Conseil des associés peut, à tout moment, demander communication des états comptables et de la gestion de la Banque. En cas de besoin, il peut missionner le cabinet d'audit de son choix afin de vérifier le respect de l'application des orientations stratégiques et opérationnelles de la Banque.

Le Conseil des associés se réunit quatre fois par an ou plus souvent s'il le juge utile, notamment pour valider le rapport d'activité du Conseil de direction. Il peut le compléter ou l'amender si nécessaire.

Dans le cadre de sa mission de contrôle, le Conseil des associés s'appuie sur les travaux du Comité d'audit et des risques au sens des articles L511-92 à 97 du Code Monétaire et Financier, chargé également de l'assister dans l'appréciation du processus d'élaboration de l'information financière diffusée par l'établissement.

Composition

Ses cinq membres sont nommés par les associés (trois par le Galec et deux par le Crédit Coopératif) pour quatre ans renouvelables deux fois. Ils sont révocables à tout moment.

Les représentants au Conseil des associés en exercice en 2021 sont :

- M. Didier Gravaud, adhérent du magasin Adour Distribution (Saint-Paul-lès-Dax), Administrateur Scalandes, Administrateur de l'ACDLec et secrétaire du bureau ;
- M. Christophe Pilon, adhérent du magasin Tignieudis (Tignieu Jameyzieu), Président du Conseil d'Administration Socara, membre du Comité Stratégique, membre de la Commission Finances ;
- M. David Huet, adhérent du magasin Sovendis (Vendôme) et président (dirigeant effectif) de la SAS Morning jusqu'en août 2021 ;
- M. Benoit Catel, directeur général du groupe Crédit Coopératif ;
- M. Jérôme Saddier, président du groupe Crédit Coopératif, nommé au sein du Conseil des associés par décision de l'assemblée générale de la Banque Edel en mai 2021 en remplacement de M. Jean-Louis Bancel démissionnaire à compter du 1er janvier 2021 ;

M. Didier Gravaud exerce la fonction de Président du Conseil des associés.

Conformément à la réglementation, les dirigeants effectifs de Banque Edel ne peuvent pas être membres de ce comité.

Depuis fin 2018, deux membres désignés de la DUP (Délégation unique du personnel) Banque Edel et Moninfo assistent aux réunions du Conseil des associés.

Le Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est une émanation de l'organe de surveillance (Conseil des associés).

Le Comité d'audit et des risques est présidé par M. Didier Gravaud, depuis septembre 2020, en remplacement de M. Pascal Beaudoin. Le champ d'investigation du Comité d'audit et des risques porte sur l'ensemble des risques auxquels la Banque est exposée, de manière à garantir au Conseil des associés que les dispositions réglementaires soient mises en œuvre et qu'aucun dysfonctionnement majeur ne soit constaté dans le fonctionnement de la Banque.

Composition

Le Comité d'audit et des risques est composé de deux membres maximum du Conseil des associés choisis parmi les adhérents du Mouvement E.Leclerc ; un représentant du Contrôle périodique du Crédit Coopératif et un représentant de la Direction des risques et de la conformité du Crédit Coopératif ; un représentant de l'audit interne (fonction externalisée au Crédit Coopératif), la directrice juridique compliance et contrôle, les fonctions du contrôle financier, du risque crédit, ROP / PUPA, et le RSSI.

Participent en qualité d'invités au Comité d'audit et des risques :

- le collège des commissaires aux comptes ;
- les membres du Conseil de direction.

Missions

Le Comité d'audit et des risques a pour objectifs de :

- conseiller l'organe de surveillance sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence aux risques tant actuels que futurs ;
- assister l'organe de surveillance de l'établissement dans la maîtrise de ses risques sur base sociale et consolidée ;

- analyser, au moins deux fois par an, les principales zones de risques (à l'exclusion de celles relatives à la véracité des comptes et de l'information financière) et des enseignements tirés de leur surveillance ;
- examiner, dans ce cadre en particulier, les grandes orientations de la politique de crédit de l'établissement (marchés, division unitaire et sectorielle, qualités), les limites de risques et les conditions dans lesquelles elles sont respectées ;
- analyser les résultats du contrôle interne au moins deux fois par an. Il contrôle notamment dans ce cadre les principales conclusions de l'audit interne et des inspections externes, le cas échéant, ainsi que les mesures correctrices ;
- évaluer le système de contrôle interne et son efficacité. Il examine, en particulier, dans ce cadre, les apports annuels préconisés par la réglementation bancaire avant présentation à l'organe de surveillance ;
- examiner si les produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de l'établissement et présente le cas échéant, les plans d'actions pour y remédier.

Le Conseil de direction

Composition

Le Conseil de direction, constitué des dirigeants effectifs, est chargé de la mise en œuvre des orientations stratégiques et de la gestion opérationnelle et quotidienne de l'établissement. Il est composé des deux représentants de la cogérance, ainsi que du directeur général.

Au 31 décembre 2021, les membres du Conseil de direction sont :

- Laurent Leclercq, représentant de la cogérance, adhérent du magasin Oberdis (Obernai), directeur général d'Hypercoop ;
- Jean-Paul Courtois, représentant de la cogérance, directeur général délégué du Crédit Coopératif ;
- Frantz Wazé, directeur général.

Pouvoirs

Il se réunit régulièrement, notamment pour examiner les dossiers d'engagement significatif et à l'occasion des différents comités de la Banque dont notamment les Comités ALM, Comités trimestriels des risques faîtiers, le Comité d'attribution des prêts et le Comité financier.

Dans le cadre de ses missions, le Conseil de direction rend compte régulièrement au Conseil des associés. Quatre fois par an, il réalise un bilan d'activité qu'il présente au Conseil des associés.

Organigramme fonctionnel simplifié

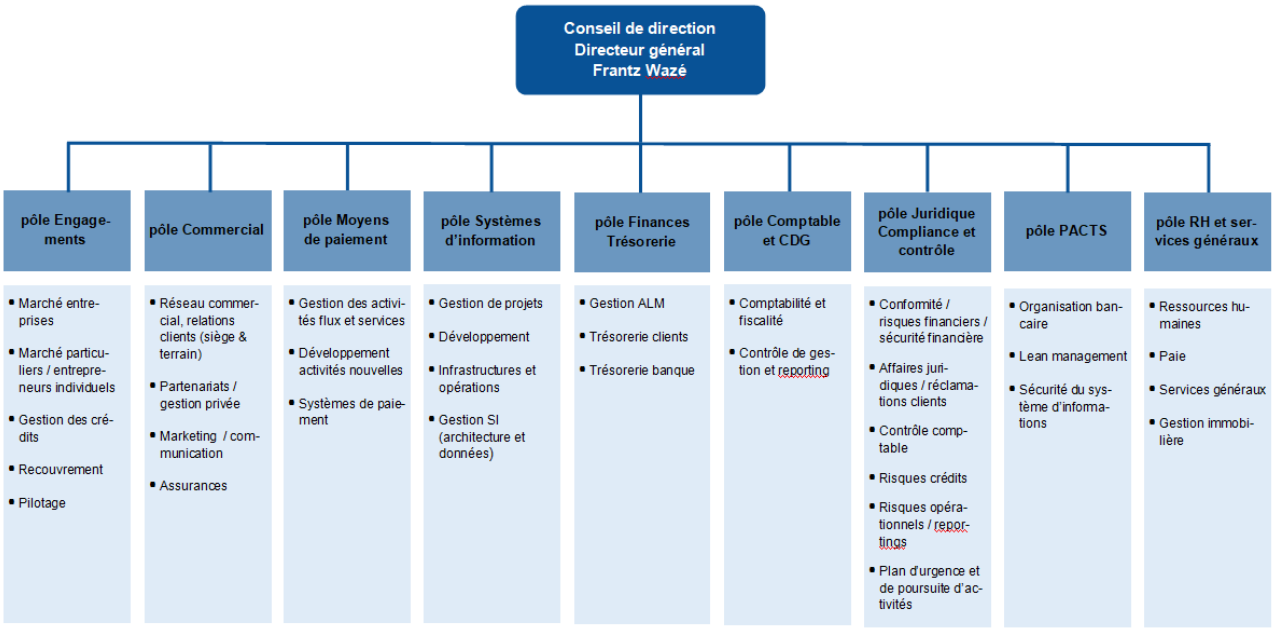

L'organisation des activités de la Banque Edel se poursuit conformément à la restructuration des pôles initiée en septembre 2020.

Le périmètre des activités de chaque pôle est le suivant :

- le pôle Engagement regroupe les engagements de crédit (marché entreprises, professionnels et particuliers), la gestion des crédits, le recouvrement ;
- le pôle Commercial est structuré avec le réseau commercial, la gestion des partenariats, et des services transversaux (marketing …) ;
- le pôle Moyens de paiement est en charge des systèmes de paiements, de la gestion des flux monétiques (CB, DAB etc…) et du développement de nouvelles activités en matière de paiement ;
- le pôle Système d'information regroupe la gestion de projets, des infrastructures et opérations, et la gestion du SI ;
- le pôle Finances trésorerie regroupe les activités liées à la réception/transmission d'ordre, la compensation des flux et leur suivi, la trésorerie et l'ALM ;
- le pôle Comptable et contrôle de gestion gère aussi la fiscalité et les *reportings* ;
- le pôle Juridique compliance et contrôle regroupe le contrôle comptable, le contrôle permanent sur les risques financiers et le risque crédit, la conformité, la sécurité financière et le contrôle du risque opérationnel ;
- le pôle PACT créé en 2021 regroupe l'organisation, le *lean management* et la SSI ;
- le pôle RH et services généraux supervise les ressources humaines, les moyens généraux et la gestion du parc immobilier (siège social).

Les directeurs de pôle constituent, avec le directeur général et le directeur adjoint en charge de l'accompagnement de la stratégie, le Comité exécutif de la Banque Edel (COMEX).

Les commissaires aux comptes

Le contrôle des comptes de la société est exercé par deux commissaires aux comptes titulaires nommés pour six exercices par l'Assemblée générale ordinaire et exerçant leur mission dans les conditions prévues par la loi.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires.

Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confèrent les dispositions légales et réglementaires. Ils sont convoqués à toute assemblée des associés au plus tard lors de la convocation des associés.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à la réunion du Conseil des associés au cours de laquelle sont arrêtés les comptes de l'exercice. Ils peuvent être convoqués à toute autre réunion du Conseil des associés où leur présence paraît opportune.

Commissaires aux comptes	Nomination par l'assemblée	Échéance du mandat à l'assemblé générale	Associé responsable du dossier au 31/12/2021	Adresse
Titulaires				
KPMG Audit FS I	2017	2023	Pierre Subreville	Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris la Défense
Sygnatures S.A.S	2017	2023	Arnaud Brochard	8, chemin de la Terrasse BP 45122 31512 Toulouse Cedex 5
Suppléants				
Néant				

2 - RAPPORT DE GESTION

- CONTEXTE DE L'ACTIVITÉ
- ACTIVITÉS
- ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS
- FONDS PROPRES ET SOLVABILITÉ

CONTEXTE DE L'ACTIVITÉ

Environnement économique et financier

Taux directeurs et taux du marché monétaire

Selon une première estimation de l'INSEE, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2,8 % sur un an. L'inflation calculée à partir de l'indice des prix harmonisé (IPCH), qui permet de comparer les niveaux de prix au niveau européen, est nettement plus élevée : elle s'affiche à 3,4 %.

Sujet central de 2021, l'inflation n'a jamais été aussi élevée depuis des années. Les indices des prix à la consommation n'ont fait qu'accélérer en zone euro (+ 5 % en 2021) et aux États-Unis portés par les éléments volatils comme les prix de l'énergie mais aussi plus structurels, ce qui fait dire que l'inflation n'est peut-être pas si transitoire.

La Fed ne fait d'ailleurs plus référence à son caractère temporaire et laisse déjà envisager une remontée de ses taux directeurs. De son côté, la BCE prévoyait encore fin décembre une inflation « temporaire » en 2022 et n'a donc pas changé son discours toujours accommandant.

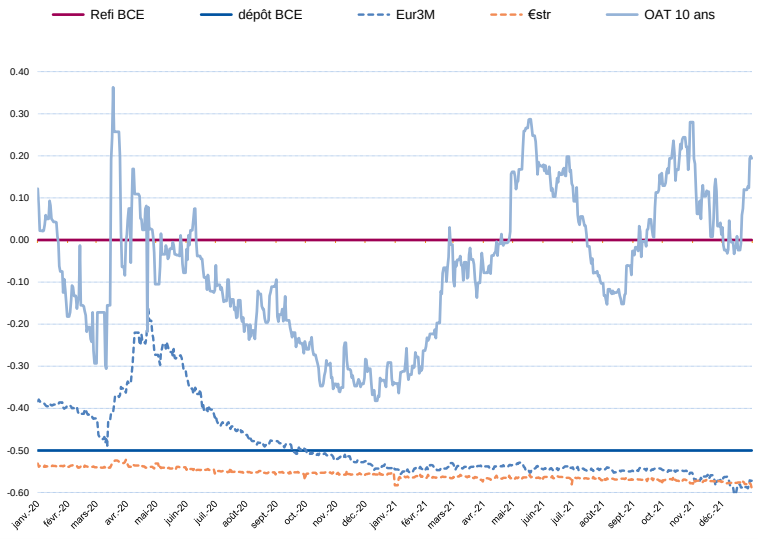

L'Eonia et l'Euribor 3 mois furent toujours proches des - 0,55 % en 2021, corrélés au taux de dépôt de la Banque centrale toujours figé à - 0,50 %.

Conjoncture économique

Ayant connu un fort rebond au cours de l'été et au début de l'automne, l'économie française a fait face à des aléas grandissants fin 2021, notamment liés à la résurgence du Covid-19. Les contraintes sur les approvisionnements, apparues très tôt dans la phase de reprise ne se sont pas atténuées. L'INSEE annonce une progression du produit intérieur brut (PIB) de 7 % en 2021 après une contraction de 8 % enregistrée en 2020.

Le pouvoir d'achat des Français a fait un bond de 2,2 % cette année, mais une forte inflation a ressurgi en fin d'année (prix de l'énergie). L'inflation est ainsi passé de 0 % sur un an en décembre 2020 à 2,8 % en décembre 2021 alors que le taux de chômage s'élevait à 8,1 % à fin 2021 au sens du BIT et inférieur à son niveau d'avant-crise.

Du côté des ménages, l'indicateur synthétique de confiance, qui s'était redressé au cours de l'année, est resté en dessous de son niveau de long terme en fin d'année. La part des ménages jugeant opportun de faire des achats importants s'est de nouveau contractée.

Marché français des moyens de paiement[1]

(nb opérations)	Évolution en volume 2021/2020	Évolution en volume 2020/2019
Paiements par cartes (*)	11,8 %	- 4,9 %
Retraits par cartes	3,0 %	- 25,1 %
Opérations SEPA	3,1 %	- 53,2 %
LCR	4,2 %	- 8,0 %
Chèques	- 6,3 %	- 25,4 %

En nombre d'opérations, tous moyens scripturaux confondus, après une chute de plus de 22 % en 2020, il y a eu 13,7 milliards d'opérations, en 2021, soit une hausse de 8,5 %. Ce rebond exceptionnel est en ligne avec les évaluations de l'INSEE en matière de PIB, mais le nombre de transactions est loin d'avoir retrouvé son niveau d'avant crise (16,1 milliards en 2019).

Le rebond est particulièrement marqué sur les transactions CB (+ 11,8 %) et dans une moindre mesure sur les opérations SEPA qui sont deuxièmes en nombre (+ 3,1 %). Enfin, c'est une première après des années d'érosion constante, le nombre de retraits DAB s'est affiché en hausse de 3 %.

(euros)	Évolution en montant 2021/2020	Évolution en montant 2020/2019
Paiements par cartes (*)	10,0 %	- 1,8 %
Retraits par cartes	8,7 %	- 17,0 %
Opérations SEPA	10,9 %	- 21,0 %
LCR	6,6 %	- 14,3 %
Chèques	- 4,5 %	- 25,0 %

En montant, le rebond est plus important (+ 9,3 % tous moyens scripturaux confondus) ; ici non plus les niveaux de 2019 ne sont pas rattrapés (5 499 milliards d'euros en 2021, comparé à 6 280 milliards en 2019).

Les paiements par carte affichent + 10 % avec une transaction moyenne qui passe de 41,01 à 40,37 euros en France, et les opérations SEPA font presque + 11 % d'une année sur l'autre. Le montant des retraits carte continue de monter année après année et se monte désormais à 85 euros en moyenne.

Faits majeurs de l'exercice

Grande distribution[2]

En amont de la filière, les prix agricoles à la production (indice IPPAP) ont progressé de + 7,5 % au cours des 10 premiers mois de 2021, soit une nette accélération de la croissance par rapport à 2020 (+ 0,4 %).

Du côté des cours internationaux des matières premières alimentaires, la tendance est restée haussière en fin d'année, les prix sont désormais de 27,4 % supérieurs à ceux observés il y a un an. Les prix de vente des produits agro-alimentaires ont augmenté de 1,9 % sur les dix premiers mois de

1 Source : STET FR

2 Source : FCD, chiffres sur 10 mois

l'année (+ 0,6 % en moyenne en 2020). Sur le marché national, les prix à la consommation alimentaires se sont accrus de 0,6 % au cours des 10 premiers mois de 2021 après une hausse de 2 % en 2020.

Du côté de la grande distribution, la tendance est restée à la hausse du chiffre d'affaires du fait du redressement des ventes de carburants, tandis que l'alimentaire et le non alimentaire en GMS[1] se tassaient. Les données de Nielsen indiquent un sensible ralentissement du rythme de croissance des ventes de PGC-FLS[2] (0,5 % en valeur en cumul annuel mobile à début novembre 2021 contre + 6,3 % en moyenne annuelle en 2020).

En cumul annuel mobile, le chiffre d'affaires du e-commerce alimentaire a progressé de 11,2 % représentant 8,3 % des ventes totales de PGC-FLS en grandes surfaces, avec notamment une croissance très significative de la livraison à domicile à + 25 % en valeur, soit un gain de part de marché (PDM) de plus de 3 points depuis 2017. Le chiffre d'affaires global du circuit *drive* devrait dépasser la barre des 11 milliards d'euros en 2021. Il aura gagné plus de 6 milliards d'euros entre 2015 et 2021. Mais alors que les ventes en ligne continuent leur progression, comme le circuit de proximité, les formats hypermarchés, supermarchés et les discounters sont en repli.

Le secteur de la grande distribution a bénéficié d'une fréquentation et d'une consommation soutenue à la fois dans les périodes de pics épidémiques, le réflexe étant de privilégier des repas à domicile mais également en période estivale, une majorité de français étant resté sur les littoraux hexagonaux ou en fin d'année, les risques de rupture d'approvisionnement ayant peut être contribué à favoriser une fréquentation plus importante dès le mois de novembre en prévision de la préparation des fêtes de fin d'année.

La part de marché du Mouvement E.Leclerc en France est passée à 22,5 % en progression de 0,5 %, l'enseigne s'affiche donc toujours leader devant Carrefour à 19,7 % de part de marché (en progression de 0,2 %).

Alors que les hypermarchés sont en perte de vitesse, E.Leclerc domine toujours le classement des enseignes de grande distribution pour le *drive*, avec 45 % des parts de marché. L'enseigne a réalisé 12 % de ses ventes en ligne, consolidant sa position de leader avec environ 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Les habitudes prises avec des achats en ligne, en *drive* ou en *click and collect* sont désormais ancrées.

Enfin, depuis la création du concept E.Leclerc Occasion, plus de 2,5 millions de produits ont été achetés. Avec ce concept, E.Leclerc répond à trois objectifs : renforcer son combat pour le pouvoir d'achat des Français, favoriser l'essor de l'économie circulaire et encourager l'accessibilité à la culture.

Banque Edel

L'année 2021, s'orientant un temps sur la disparition progressive de la pandémie aura été marquée par la poursuite de la gestion de la crise du coronavirus. Les mesures prises pour protéger la santé et la sécurité des collaborateurs ont été adaptées dans le respect des recommandations gouvernementales tout en permettant une poursuite d'activité de la Banque Edel vis-à-vis de sa clientèle le plus normalement possible, dans le cadre notamment de la poursuite de la digitalisation des process.

De grands projets et chantiers informatiques, nombreux et variés, ont été menés tout au long de l'année dont un plus impactant que tous qui a été la montée de version de notre *core banking*.

La Banque Edel a bénéficié d'un haut niveau d'activité tout au long de l'année dans toute sa gamme de produits (moyens de paiements, solutions e-commerce, …). La Banque a opéré un recentrage de sa politique crédit avec une trajectoire construite pour les prochaines années.

En 2021, la crise liée au virus Covid-19, a continué à toucher l'activité des clients de la Banque.

Les retraits dans les DAB se sont stabilisés comparé à 2020 et les règlements Alipay et Wechat sont restés bas (pas de retour du tourisme chinois en France).

[1] *Grandes et moyennes surfaces*

[2] *Produits de grande consommation - Frais libre-service*

Grâce aux différents dispositifs mis en place notamment via les aides gouvernementales, il n'a pas été constaté une aggravation du risque sur le marché des taxis parisiens pourtant particulièrement touchés par la crise sanitaire. La Banque Edel a mis en place en complément tout au long de l'année des actions permettant d'accompagner les artisans taxis en cas de difficultés.

L'année 2021 a confirmé la résilience du secteur de la grande distribution. En effet le Mouvement E.Leclerc a démontré cette année encore sa capacité à conserver sa place de *leader* dans ce secteur d'activité.

De plus, il est important de souligner que le Mouvement E.Leclerc se différencie également par sa structure de groupement d'indépendants. Il est à souligner que chaque groupe capitalistique familial qui exploite la marque présente un profil de risque spécifique en fonction de son ancienneté, sa localisation, le développement de ses concepts, sa taille, etc. ce qui a pour effet de diluer et de fragmenter le risque de crédit en autant de contreparties. Aussi, dans une approche anticipative du risque sur ce secteur, la Banque Edel a maintenu une provision sectorielle destinée à couvrir la survenance d'un risque éventuel.

Les niveaux de provision et dispositif de couverture du risque ont été adaptés en fonction de l'évolution de la situation économique constatée, de l'observation du risque sur les différents marchés et dans une approche prudente.

Enfin, la *fintech* Morning a été absorbée par la Banque Edel dans le cadre d'une transmission universelle du patrimoine en date du 30 juin 2021, et d'un retrait d'agrément en juillet 2021 auprès du régulateur. Cette opération n'a pas d'incidence dans les comptes consolidés du groupe. La transmission des éléments de l'actif et du passif a été réalisée à la valeur nette comptable avec constatation d'une Prime de fusion du montant de la situation nette comptable de Morning, soit 0,7 MEUR. Sur le plan fiscal, cette opération a un effet rétroactif au 1er janvier 2021.

ACTIVITÉS

Le Galec, la centrale nationale du Mouvement E.Leclerc, est l'actionnaire majoritaire de la Banque Edel.

Cette relation capitalistique ne confère pas pour autant à la Banque Edel l'accès à une clientèle captive ; chaque magasin est indépendant et demeure libre d'adhérer aux offres de la Banque. Au niveau local, les magasins ont toujours un banquier de proximité qui assure la gestion des espèces et des chèques ; installée à Labège, la Banque Edel est une banque de siège.

Dans ce cadre, les services de livraison-enlèvement d'espèces et de recouvrement des chèques ne sont pas assurés. La clientèle, constituée pour l'essentiel des entreprises du Mouvement E.Leclerc, est principalement implantée sur le territoire français.

Les activités de la Banque Edel et de ses filiales s'organisent en sept pôles :

- une offre de gestion des flux monétiques (acquisition et pré-acquisition, DAB) ;
- une offre de paiement fournisseurs dématérialisé ;
- des placements de trésorerie court et moyen terme et des OPCVM en RTO[1] ;
- des financements au Mouvement E.Leclerc à court, moyen et long terme ;
- l'ingénierie financière et le conseil aux entreprises ;
- une offre aux consommateurs de l'enseigne ;
- une offre de crédits à une clientèle de taxis et de particuliers.

[1] *Réception transmission d'ordre pour le compte de tiers, conformément à l'article D321-1 du Code monétaire et financier*

Produits et services

L'offre de gestion des flux monétiques

Gestion des paiements par carte bancaire

Plus de 260 millions d'opérations traitées en 2021, pour un montant de plus de 14,6 milliards d'euros de flux annuels pour des achats de proximité ou via des sites marchands, en progression de + 3,1 % vs 2020.

31,5 % de ces opérations ont été réalisées en sans contact, pour 11 % du montant total des transactions.

Pour accompagner les besoins des magasins E.Leclerc, Banque Edel a développé une application de paiement via *email* permettant à un commerçant de demander un paiement sécurisé à un client à distance. L'objectif est de sécuriser le paiement pour les ventes à distance.

Mise à disposition de distributeurs de billets

Plus de 15,3 millions de retraits annuels, 568 DAB en activité à fin décembre dans l'enseigne E.Leclerc. L'évolution observée s'établit à + 6,1 % par rapport à 2020.

Pré-acquisition (de flux) monétique(s)

La plate-forme de pré-acquisition (de flux) monétique(s), créée en 2015 par la Banque Edel et déployée en 2016 sur l'enseigne E.Leclerc, permet aux grands commerces de sécuriser l'ensemble de leurs flux de paiement (proximité ou *web*), de maîtriser les coûts impactant leur poste commissions monétiques, ainsi que de disposer d'une architecture multicanale facilement adaptable et propice au lancement d'innovations.

Au total en 2021, plus de 788 millions de transactions ont été traitées, dont près de 80 millions sur le seul mois de décembre, soit une hausse de 12 % par rapport à 2020.

Banque Edel met à disposition des magasins des solutions de paiements sur Internet. Sur l'année 2021, plus de 50 millions de transactions ont ainsi été processées.

L'offre Alipay/Wechat *pay* a été enrichie pour permettre le paiement en vente à distance via le site Internet du marchand ou grâce à une application de paiement via *email*.

L'offre de paiement fournisseurs dématérialisé

Avec TPCE et Visio'up, la Banque Edel a développé un outil de dématérialisation de facture entièrement automatisé et évolutif.

C'est aujourd'hui plus de 11 milliards d'euros de flux traités.

Les placements de trésorerie

Chaque jour, la trésorerie des entreprises peut être optimisée avec des placements sécurisants en période de taux bas ou des solutions de trésorerie à court et moyen terme.

Les financements court, moyen et long terme

La Banque Edel peut accompagner les entreprises, en premier lieu du Mouvement E.Leclerc, dans leur développement tout au long de leur cycle d'exploitation, en proposant des solutions de financement adaptées :

- crédits de trésorerie et crédits d'exploitation ;
- financement des investissements avec possibilité de conseil en ingénierie financière ;
- mobilisation du poste client ;
- engagements par signature (cautions bancaires).

L'ingénierie financière et le conseil aux entreprises

Avec une réelle expertise dans l'ingénierie financière et le montage de dossiers financiers complexes, la Banque Edel assure un rôle d'accompagnement dans le conseil, le montage ou la recherche de partenaires financiers pour le financement long terme de ses clients E.Leclerc principalement.

La Banque Edel propose également une alternative au crédit classique pour le financement de matériels et de véhicules ou le refinancement de biens déjà acquis et réglés : le crédit-bail et ses déclinaisons.

Sous la forme de conseil, aide ou solution adaptée pour la gestion de leur patrimoine, la Banque Edel peut accompagner ses clients dans leur recherche d'optimisation patrimoniale et financière, en s'appuyant sur les meilleurs experts et les offres les plus performantes du marché.

L'offre aux consommateurs de l'enseigne

La carte cadeau E.Leclerc

Mandatée par le Mouvement E.Leclerc, la Banque Edel via sa filiale Moninfo gère la carte cadeau E.Leclerc depuis 2007. C'est, en 2021, plus de 111 millions d'euros de règlements encaissés en magasins et sur le site E.Leclerc Drive pour une carte cadeau souple, personnalisée et utilisable dans toute la France. La carte cadeau E.Leclerc peut être achetée par des particuliers en magasin ou sur un site dédié en version dématérialisée, et par des comités d'entreprise pour leurs ayants droit. L'enseigne l'utilise également pour animer ses opérations commerciales et promotionnelles, nationales ou locales. En tout, plus de 2,5 millions de consommateurs ont bénéficié d'une carte cadeau en 2021.

Les ventes de cartes cadeau ont connu une croissance de 20 % par rapport à 2020 grâce aux développements de l'offre auprès de la clientèle grand CSE.

Les cartes et crédits RÉGLO finance

Déployée en 2013 dans l'ensemble des magasins, l'offre RÉGLO finance répond aux attentes des consommateurs et des centres E.Leclerc avec de nombreuses solutions de paiement et de crédit à des conditions attractives pour tous.

Ce partenariat avec BNP Paribas Personal Finance, acteur majeur du crédit à la consommation, permet aux consommateurs d'accéder à de nouveaux services, et au Mouvement E.Leclerc de bénéficier de nouvelles opportunités.

Seule carte gratuite de la grande distribution, la carte RÉGLO finance CPAY Mastercard permet à plus de 130 000 clients E.Leclerc de bénéficier d'une carte innovante (comptant/crédit, sans contact, garanties Mastercard et Livraison internet incluses, services complémentaires utiles, …) pour leurs achats de tous les jours, tout en gardant la possibilité de régler leurs achats non alimentaires en plusieurs fois sans frais dans l'enseigne.

Edel ASSUR et les assurances affinitaires « Garantie Remboursement Intégral »

Une structure spécifique Edel ASSUR, courtier en assurances affinitaires, créée en 2014, a pour mission de fournir aux centres E.Leclerc les meilleures solutions d'assurance, aux conditions les plus intéressantes disponibles sur le marché, tout en assurant les missions de conseils et d'accompagnement. Edel ASSUR, à des fins stratégiques, délègue par une convention de co-courtage la gestion des sinistres à un courtier gestionnaire. C'est dans ce cadre que la gamme « Garanties de Remboursement Intégral » avait été lancée, en étroite collaboration avec l'enseigne.

Conçues et développées en partenariat avec un courtier gestionnaire, pour répondre aux besoins de l'enseigne E.Leclerc et des consommateurs, les Garanties Remboursement Intégral protègent le consommateur d'un à trois ans. Conçues spécifiquement pour s'adapter aux différents univers de matériels couverts, ces garanties peuvent couvrir les risques de panne après la garantie légale de conformité, ou de dommages dès l'achat.

Le lancement d'une nouvelle gamme a eu lieu en 2015 avec 10 univers couverts (TV, informatique, électro-ménager, multimédia, consoles de jeu, téléphonie, matériels de bricolage, …) et des types de garanties adaptées au produit couvert : protection immédiate en cas de dommages pour des

familles de produits facilement transportables, ou extension de garantie panne après la garantie légale de 2 ans pour des matériels à durée de vie plus importante.

Les Garanties Remboursement Intégral se déclinent aussi en inclusion de l'achat de certains produits, en offre permanente par exemple sur les pneus ou les vélos adultes de marque d'enseigne, ou lors d'opérations promotionnelles.

Organisation commerciale

Clientèle E.Leclerc *BtoB* et *BtoC*

Afin de contribuer plus efficacement à la stratégie de croissance de la Banque, le pôle Commercial intègre à la fois des compétences techniques, marketing, statistiques et commerciales.

Début 2021, pour gagner en efficacité, sous l'impulsion du nouveau directeur commercial, le pôle a été restructuré comme suit :

L'équipe Relation clients E.Leclerc, sous la responsabilité du directeur du Réseau commercial, se répartit en deux directions régionales. Chaque direction régionale se compose d'un directeur régional et manager, de chargés d'affaires, et d'assistantes localisées au siège, en support commercial des forces présentes sur le terrain.

- Des fonctions transverses complètent cette équipe commerciale :
  - ✓ Deux responsables animation commerciale sont plus spécifiquement chargés de la promotion des offres consommateurs auprès des magasins et de la commercialisation de notre offre carte cadeau E.Leclerc aux CSE ;
  - ✓ Une cellule gérant la relation avec les fournisseurs TPCE / Visio Up ;
  - ✓ Une cellule en charge de la coordination des activités administratives, création de comptes et de conventions de gestion ;
  - ✓ Une assistante grands comptes ;
  - ✓ Un directeur Partenariat & Edel Patrimonial.
- L'équipe « Activités nouvelles *BtoB* », dédiée au développement des activités nouvelles de la banque, avec principalement la promotion de la solution Alipay & WeChat *Pay by* Banque Edel ;
- La cellule Coordination des activités commerciales : création et suivi d'outils d'études, de pilotage et analyse de datas ;
- Le service marketing communication : réalisation de différents supports de communication et actions, pour la Banque Edel et le Mouvement E.Leclerc.

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Tous les chiffres sont les données consolidées au 31 décembre en millions d'euros (MEUR), sauf indication contraire.

Résultats 2021[1]

Le PNB global est en hausse de 3,6 %. Les intérêts perçus sont en baisse de près de 2,9 MEUR et les charges de refinancement de 1,1 MEUR : la marge d'intermédiation s'érode de 11 % par rapport à 2020, en raison de la baisse des encours de crédit et des taux d'intérêts orientés à la baisse.

La marge sur commission est en hausse de 12 % par rapport à 2020 grâce à la progression de la Banque Edel sur ses activités d'acquisition qui bénéficient sur l'exercice de renégociations tarifaires significatives (DAB, CB).

Les autres charges d'exploitation sont relativement stables, et les dotations aux amortissements sont en légère baisse (- 313 KEUR), en raison de l'arrêt des activités portées par la filiale Morning.

Le coût du risque baisse de 7 MEUR et retrouve un niveau comparable à 2019, après une année 2020 marquée par une politique prudente d'anticipation des difficultés sur le marché des entrepreneurs individuels (crise de la Covid-19), et la création d'une provision sectorielle sur le secteur de la grande distribution.

Dans ce contexte les principaux indicateurs financiers de l'année sont les suivants :

- Produit net bancaire : 56,5 millions d'euros (+ 3,6 %) ;
- Résultat brut d'exploitation : 27,5 millions d'euros (+ 8 %) ;
- Coût du risque : 1,4 millions d'euros (- 83 %) ;
- Résultat net consolidé (part du groupe) : 16 millions d'euros (+ 137 %) ;
- Coefficient d'exploitation (chiffre social) : 56,1 % sans Moninfo.

1 Chiffres consolidés, part du groupe

Présentation des secteurs opérationnels

Chiffres consolidés au 31 décembre en millions d'euros

Collecte clientèle

La collecte globale de dépôts et créances de la Banque Edel est principalement constituée par des dépôts à vue, des comptes à terme et des titres de créances négociables[1].

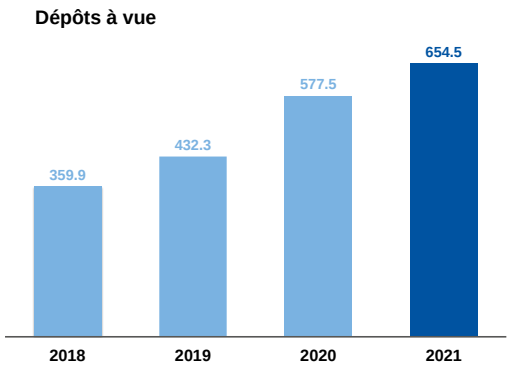

+ 13 %

La désaffection prononcée des placements sous forme d'OPC monétaires, dont les rendements sont négatifs, a conduit, comme en 2019 et 2020, un nombre important de clients à laisser leurs liquidités sur les comptes. L'encours en compte à vue progresse encore cette année, à hauteur de 13 %.

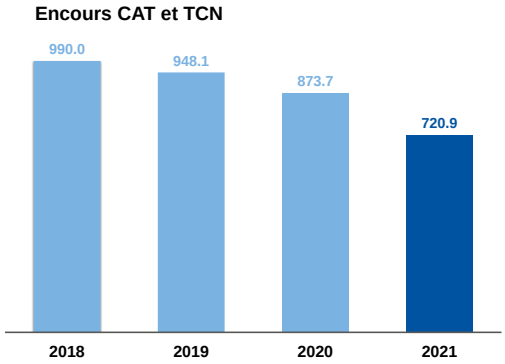

- 17 %

Baisse de l'encours de placement à terme de 17 %. La collecte évolue parallèlement à l'évolution des encours de crédit qui sont en baisse en 2021. De plus, la forte progression des dépôts à vue n'a pas nécessité de consolider la collecte sur ces supports dans un contexte de fort excédent de trésorerie.

Dans le cadre de son activité de RTO (Réception transmission d'ordre) en Organismes de placement collectif (OPC), la Banque Edel joue un rôle de distributeur de fonds. La Banque référence les OPC du marché selon des critères de sécurité et de liquidité pour la gestion de la trésorerie de ses clients et dans le cadre de procédures internes précises. En 2021, la quasi-totalité de la collecte s'est faite sur des fonds monétaires euros qui restent adaptés à une gestion quotidienne de trésorerie malgré des rendements négatifs.

1 Conformément aux dispositions du code monétaire et financier, les titres émis depuis le 1er juin 2016 sont des « titres négociables à court terme » et « titres négociables à moyen terme ». Leur dénomination commerciale est NeuCP (Negotiable EUropean Commercial Paper) pour les programmes court terme, et NeuMTN (Negotiable EUropean Medium-Term Note) pour les programmes moyen terme. L'utilisation de l'une ou l'autre de ces dénominations, juridique ou commerciale, est équivalente.

Emplois clientèle

Encours sains, chiffres consolidés 31 décembre

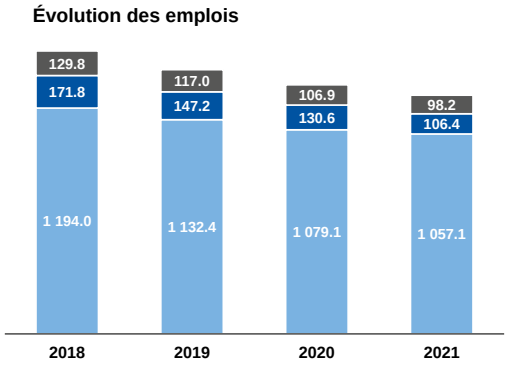

- 4 %

La baisse des emplois se constate sur tous les segments de clientèles. Le poste qui connaît la plus forte baisse en montant est celui des découverts accordés aux entreprises du Mouvement E.Leclerc. Les crédits aux professionnels et aux particuliers sont également en recul.

Professionnels

Particuliers

Entreprises

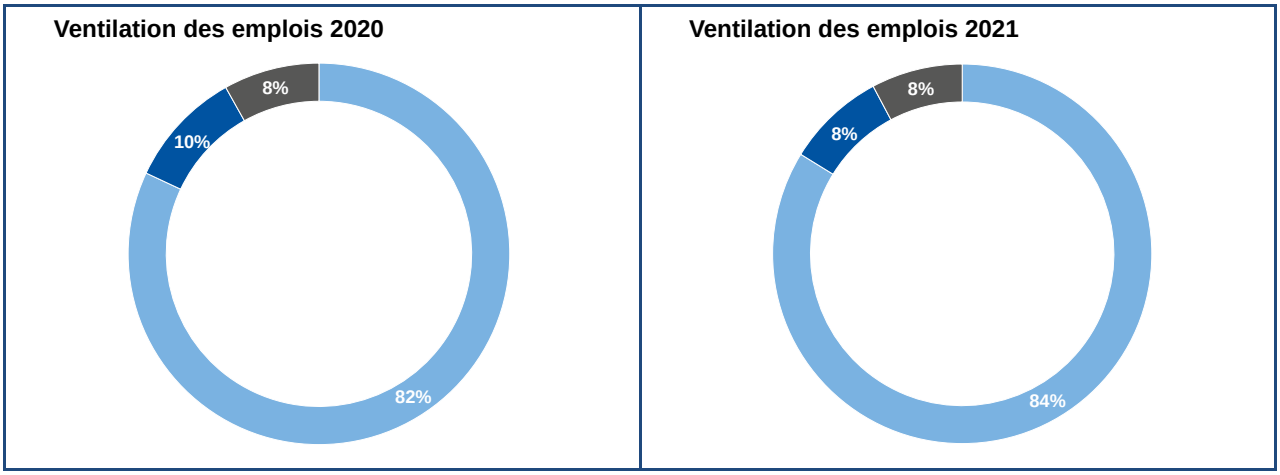

Emplois court terme

Encours sains, chiffres consolidés 31 décembre

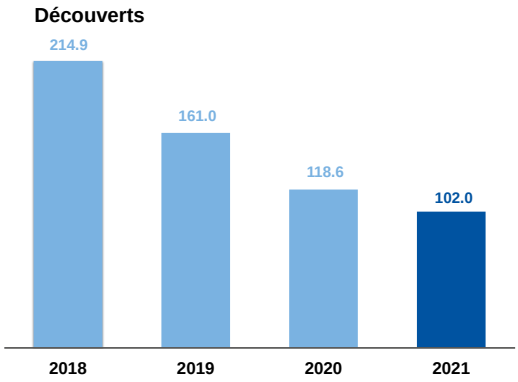

- 14 %

Le montant des découverts est en très forte baisse sur l'exercice, conséquence directe de la Covid-19 sur l'activité de nos clients. Ces découverts sont quasi exclusivement accordés aux entreprises du Mouvement E.Leclerc.

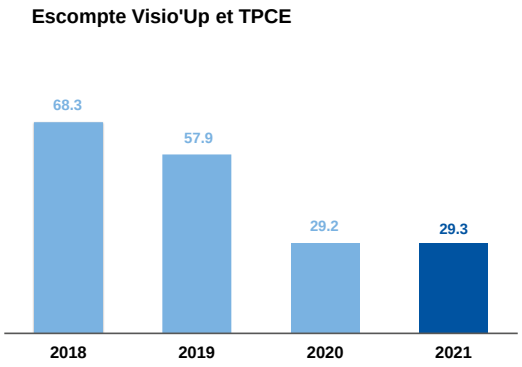

0 %

On constate une stabilisation légèrement au-delà de 29 MEUR des mobilisations sur la fin d'exercice de la part des fournisseurs du Mouvement E.Leclerc.

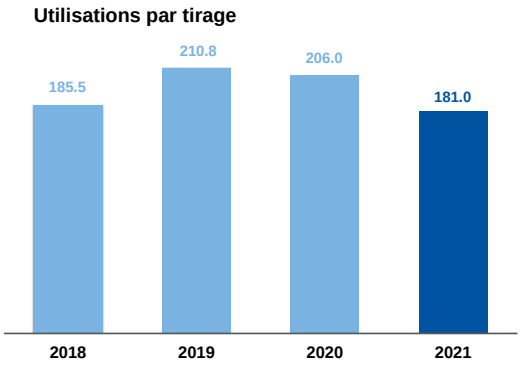

- 12 %

Légère baisse des utilisations de tirage court terme constatée cette année (- 12 %). La quasi-totalité de l'encours est représentée par les utilisations de tirages alloués aux entreprises du Mouvement E.Leclerc dans le cadre de leurs besoins de trésorerie.

Production de crédits moyen terme

Chiffres consolidés, production annuelle en millions d'euros

Production de crédits aux particuliers

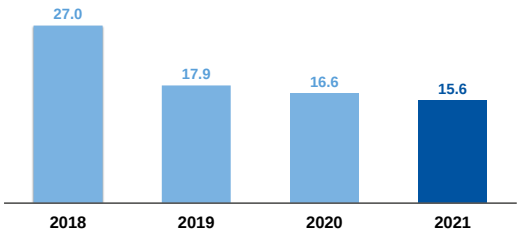

- 6 %

La production de crédits aux particuliers baisse de 6 % en raison d'une activité moindre sur le segment de particuliers issus du Mouvement E.Leclerc et sur l'activité historique de rachats de créances. Le CSF et Crédit Conseil de France restent les principaux apporteurs d'affaires sur ce segment de clientèle.

Production de crédits aux entreprises et professionnels

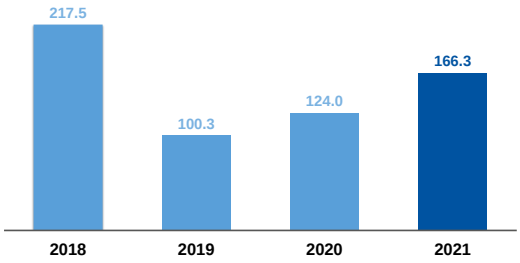

+ 34 %

La production 2021 de crédits moyen terme aux entreprises a atteint 166 millions d'euros, en hausse de 34 % par rapport à l'exercice précédent. Cette production est en corrélation avec les objectifs stratégiques de l'établissement.

Emplois moyen terme

Chiffres consolidés, encours sains, au 31 décembre en millions d'euros

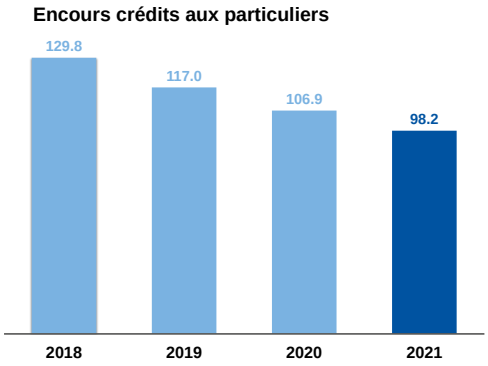

- 8 %

L'encours des crédits aux particuliers diminue, en lien avec la baisse de la production de crédits.

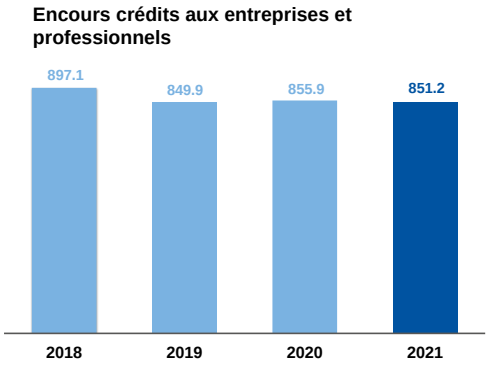

- 1 %

La stabilisation observée depuis trois ans est conforme à la stratégie de la banque. La hausse de la production n'empêche pas une érosion de l'encours de crédits amortissables.

Activité distributeurs automatiques de billets

Le Mouvement E.Leclerc a très tôt compris les enjeux liés à la présence de distributeurs automatiques de billets dans les magasins. Avec la Banque Edel, E.Leclerc a été la première enseigne à installer en France un parc de DAB dans les galeries marchandes.

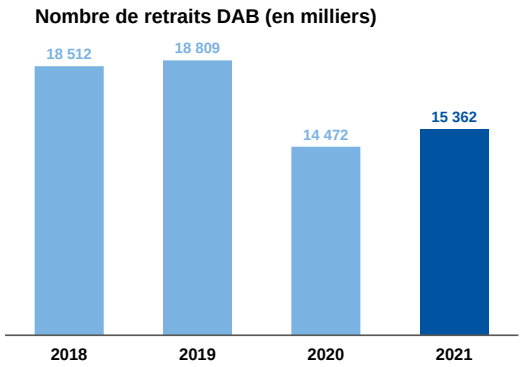

+6 %

Le parc se compose à fin décembre 2021 de 568 distributeurs (onze automates de plus qu'en 2020)[1]. Le nombre de retraits progresse à nouveau avec une hausse de 6 %.

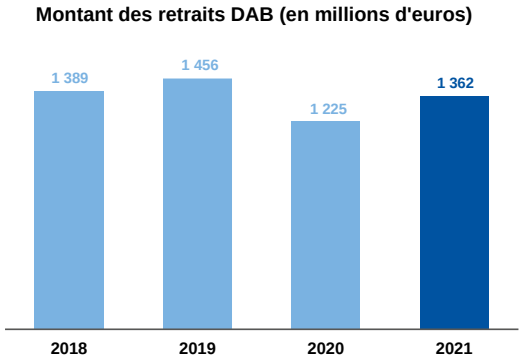

+11 %

Le montant distribué progresse plus vite que le nombre de retraits. Le montant du retrait moyen passe à 88,7 euros contre 84,6 euros l'an dernier, soit une augmentation de 5 % d'une année sur l'autre.

1 Dont 561 DAB actifs au 31 décembre

Activité carte bancaire

La gestion des flux carte bancaire côté acquéreur, activité historique de la Banque Edel, bien qu'étant en phase de maturité, ne cesse de progresser. Ce service, grâce auquel la Banque Edel a permis à l'enseigne E.Leclerc de diminuer fortement ses coûts depuis les années 1990, est aujourd'hui vivement concurrencé ; la Banque Edel reste cependant le premier opérateur de l'enseigne E.Leclerc et poursuit sa croissance.

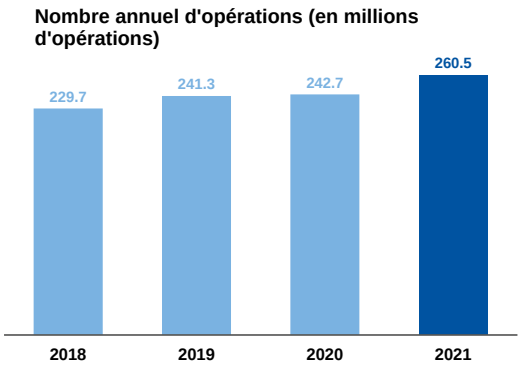

+7 %

Le nombre de paiements carte bancaire est en progression de 7 % sur l'exercice. On peut noter le maintien à un niveau élevé des sites marchands E.Leclerc, en particulier le drive dont les volumes ont fortement augmenté depuis la Covid-19. Cette bonne performance relative est à comparer aux données nationales à + 11,8 % (source STET).

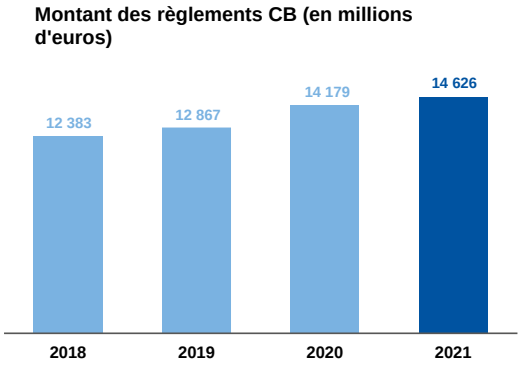

+3 %

Le montant des règlements connaît une hausse inférieure à celle du nombre de règlements. Le panier moyen baisse de près de 3,9 % à 56,1 contre 58,4 euros en 2020. Cette baisse marque un certain retour à des comportements d'avant crise sanitaire : des passages en magasins plus fréquents qu'au plus fort de la crise, avec des paniers moyens moins élevés.

Activité de pré-acquisition (de flux) monétique(s)

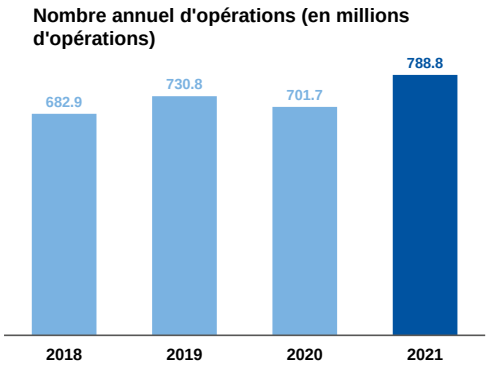

+12 %

La hausse de l'activité de pré-acquisition (de flux) monétique(s), sur notre plate-forme de pré-acquisition, (intrabancarité incluse) est directement liée à la hausse du nombre de paiements par CB (de l'ordre de 7 %), et à la bonne tenue du chiffre d'affaires de l'enseigne E.Leclerc.

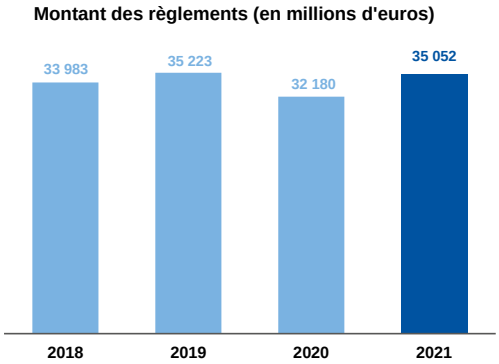

+9 %

Le montant des règlements traités par la plate-forme de pré-acquisition (de flux) monétique(s) augmente moins fortement que le nombre de flux traités car le montant moyen par transaction de 44,4 euros est en baisse de 3,1 % par rapport à 2020.

Activité carte et crédit RÉGLO finance

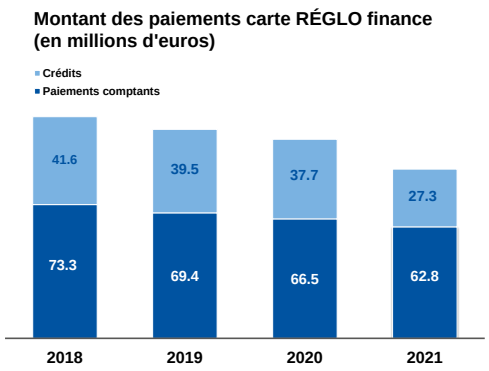

- 6 %

L'activité RÉGLO finance a démarré fin 2013 à la suite du changement de partenaire pour la diffusion de l'offre de carte et crédit consommateurs.

En 2021, la production annuelle de crédits affectés et revolving a atteint 27 millions d'euros.

Activité carte cadeau

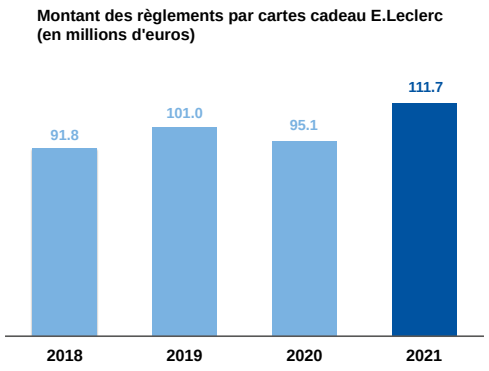

+ 17 %

Le montant des règlements a progressé de 17 % en 2021, porté par une dynamique commerciale et par l'activité des magasins.

Activité Garantie Remboursement Intégral

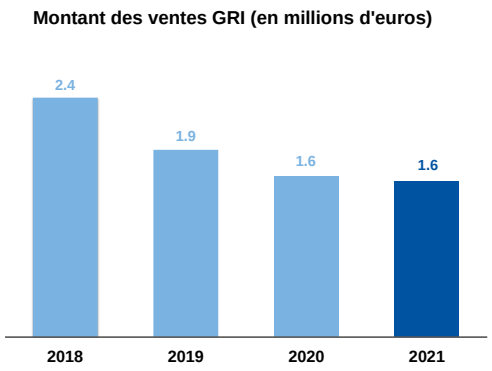

- 3 %

On note en 2021 une stabilisation des ventes de la gamme de Garanties Remboursement Intégral (GRI) à 1,6 million d'euros.

Gestion des paiements aux fournisseurs de l'enseigne

Avec Visio'Up développé pour les centrales d'achats et le TPCE réservé aux magasins, la Banque Edel propose depuis les années 90 un mode de règlement fournisseurs[1] innovant, entièrement automatisé et évolutif. Les fournisseurs sont réglés dans les délais de manière dématérialisée et sécurisée, au comptant ou à échéance, quels que soient le montant et l'échéance des factures. Les règlements peuvent également être escomptés par le fournisseur.

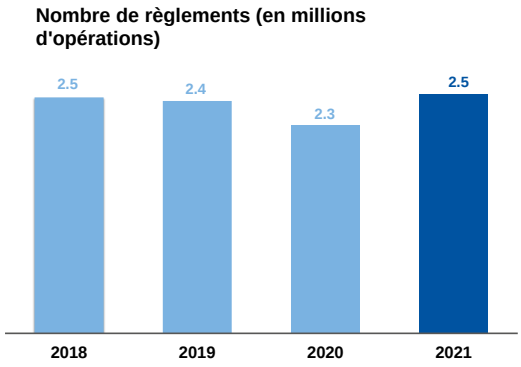

+ 5 %

Depuis l'adhésion de l'ensemble des centrales d'achats d'approvisionnement régionales en 2011, le nombre de règlements TPCE et Visio'Up est globalement stable depuis 2015.

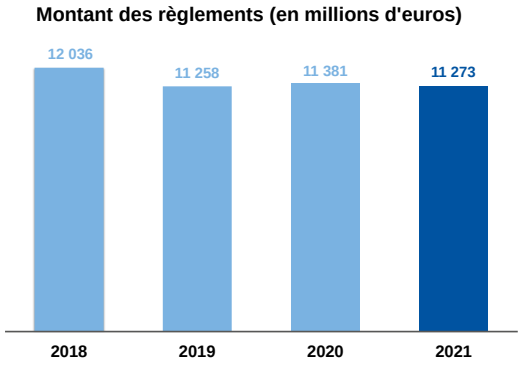

- 1 %

Le montant des règlements ressort en légère baisse à 11,3 milliards d'euros. La baisse observée s'explique par la baisse de 6 % du montant moyen par règlement.

1 Conforme aux dispositions régissant le règlement des factures à échéance (FAE)

Données financières consolidées

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque Edel, ceux des filiales Moninfo et Edel ASSUR. La société Morning a été absorbée par la Banque Edel dans le cadre d'une TUP (transmission universelle du patrimoine) en date du 30 juin 2021. Cette opération n'a pas d'incidence dans les comptes consolidés du groupe.

Les comptes sont établis selon les normes comptables françaises.

Périmètre de consolidation comptable

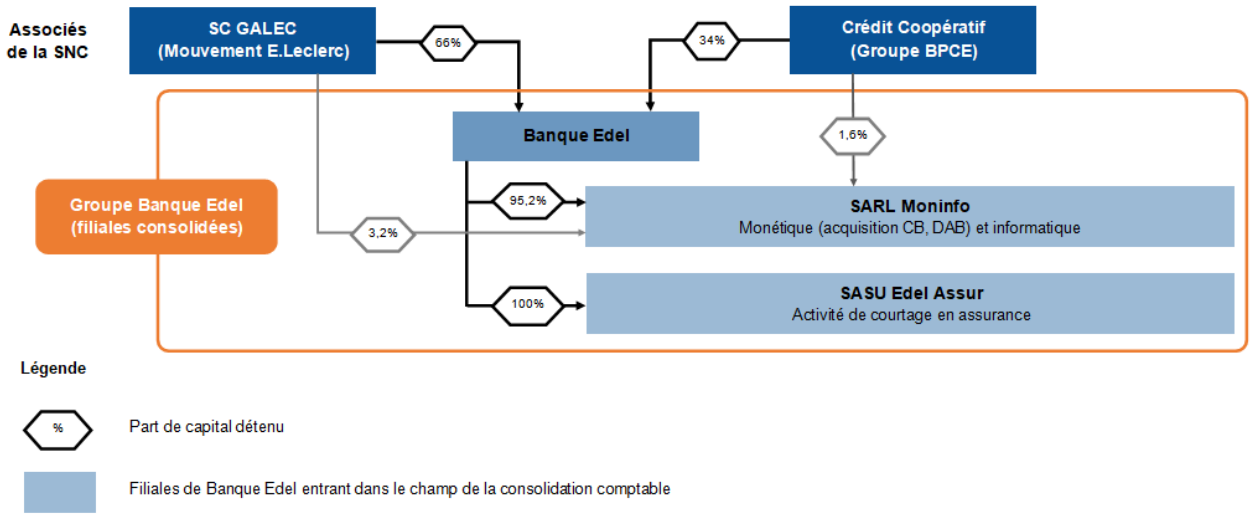

Nota

Le Groupe BPCE publie ses comptes conformément aux normes comptables internationales. La consolidation de la Banque Edel au sein du Groupe BPCE (par la méthode dite de mise en équivalence depuis le 30 septembre 2015), par l'intermédiaire du Crédit Coopératif, contraint donc l'établissement, non soumis à ce jour à la publication de ses états financiers en IFRS, à fournir tout de même des données comptables au format IFRS. Dans le cadre de la consolidation BPCE, les éléments suivants sont donc retraités trimestriellement :

- juste valeur des opérations avec la clientèle (prêts et placements) ;
- tests d'efficacité des instruments de couverture de taux ;
- provisions collectives.

En millions d'euros

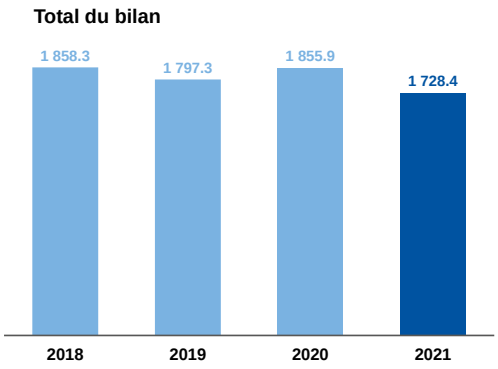

- 7 %

Le total du bilan recule à 1,73 milliard d'euros à fin 2021. Cette stabilisation est essentiellement due à la baisse des concours aux entreprises. Au passif, la collecte clientèle tant au sein de l'enseigne qu'en externe s'est adaptée à cette stabilisation.

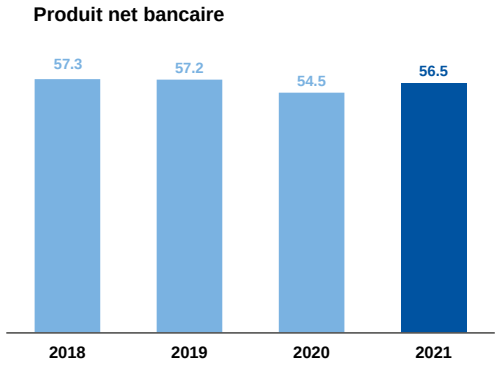

+ 4 %

Le PNB global progresse de 4 %. La progression de la composante marge sur commissions compense le recul de la marge d'intermédiation.

Ventilation du PNB

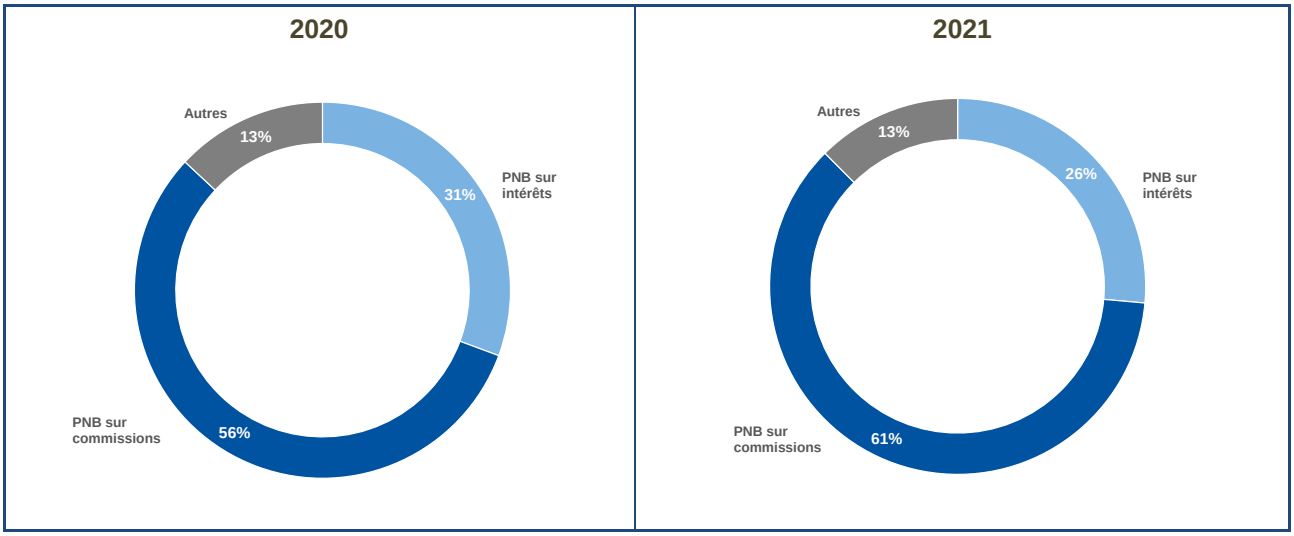

Le PNB global est en hausse de 4 %. Avec des intérêts perçus en baisse de près de 2,7 MEUR et des charges de refinancement en hausse de près de 0,9 MEUR, la marge d'intermédiation est en baisse de 11 % par rapport à 2020, en raison d'une baisse des encours de crédit et des intérêts négatifs constatés sur nos excédents de trésorerie. La marge sur commission est en hausse par rapport à 2020 grâce à la progression de la Banque Edel sur ses activités de flux.

Charges d'exploitation & dotations

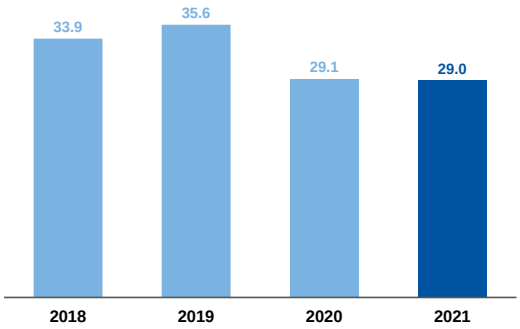

0 %

Les charges générales d'exploitation sont stables à 29 MEUR. On note une stabilisation des charges de personnel, avec une baisse des charges sociales qui compense une hausse de l'intéressement et de la participation, en lien avec les résultats.

On peut noter également la baisse du poste impôts et taxes expliquée par la baisse de la CVAE (Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises).

Résultat brut d'exploitation

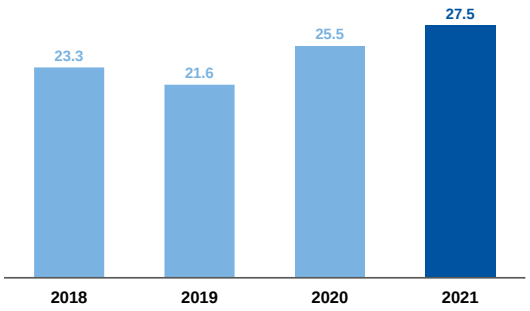

+ 8 %

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de 8 %, la stabilisation des charges d'exploitation ne grevant pas la hausse du PNB constatée sur l'exercice.

Coût du risque

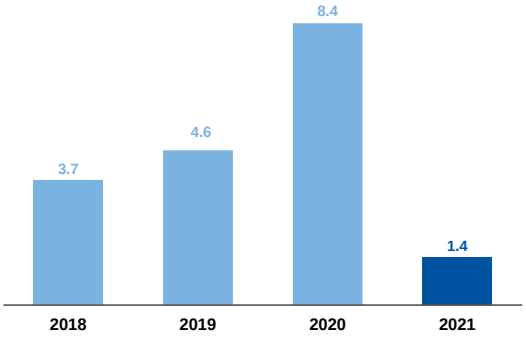

- 83 %

Le coût du risque a été marqué en 2020 par la constitution d'une provision sectorielle sur la grande distribution dans le cadre d'une révision de la méthodologie du provisionnement. L'année 2021 enregistre une charge de 1,4 million d'euros, soit - 83 % par rapport à l'année dernière ; le rebond très fort de l'activité économique associé à une poursuite des mesures d'aides dans certains secteurs a ramené dans les banques le niveau de ce poste à des niveaux beaucoup plus faibles qu'en 2020.

Il est néanmoins utile de rappeler que le coût du risque sur la clientèle E.Leclerc est inexistant, et ce depuis la création de la Banque en 1991.

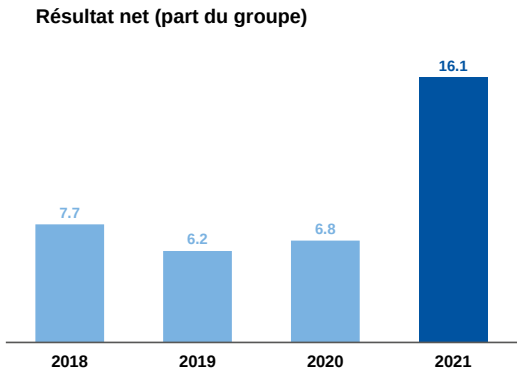

+137 %

Le résultat net s'affiche à 16,1 millions d'euros, en progression de 137 % par rapport à 2020.

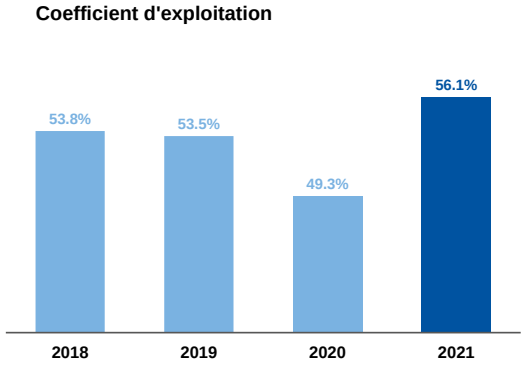

La hausse de nos frais généraux étant supérieure à la hausse de notre PNB, notre coefficient d'exploitation se dégrade de 6,8 points par rapport à 2020, à 56,1 %[1].

Données sur l'effectif

Données consolidées

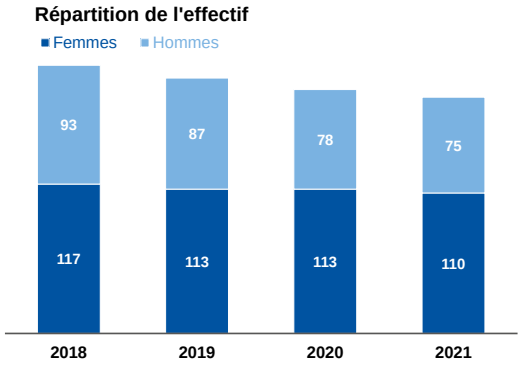

-3 %

L'effectif total continue de baisser, on compte 185 collaborateurs à décembre 2021. La tendance à la baisse est constante depuis 2017 et perdure cette année avec la rationalisation des activités de Morning (entré dans le groupe en 2017) depuis son rachat par Banque Edel. L'effectif restant de Morning a été absorbé par la Banque à l'occasion de la TUP de juin 2021.

[1] *Calcul sur chiffres sociaux*

Répartition de l'effectif selon l'âge
(en % du total effectif)

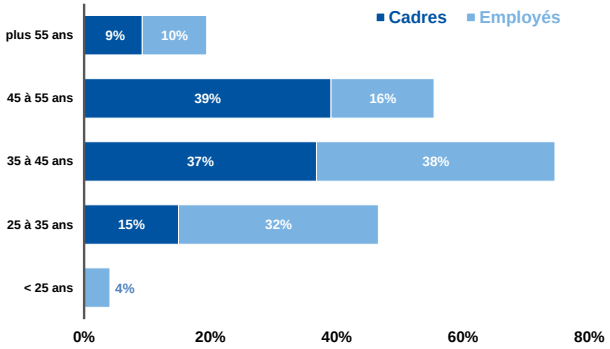

Répartition de l'effectif selon l'ancienneté
(en % du total effectif)

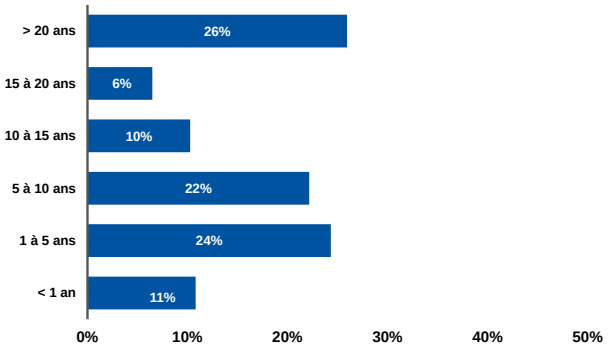

Les effectifs diminuent au global de 3 % en 2021. La baisse entamée en 2019 reste liée aux départs enregistrés sur la société Morning en cours d'année avant l'opération de transfert universel de patrimoine (TUP). L'opération TUP a eu pour conséquence l'intégration finale de six collaborateurs restants au sein des sociétés Banque Edel et Moninfo. Cette opération juridique ayant eu lieu courant juillet 2021, les effectifs Banque Edel tendent désormais à se stabiliser.

La tranche d'âge la plus représentée reste celle comprise entre 35 et 44 ans (37 % de l'effectif).

La tranche moins de 5 ans est l'ancienneté la plus représentée (35 % de l'effectif). Cette représentation continue à s'expliquer en partie par les intégrations récentes effectuées au sein du groupe.

La population féminine est toujours majoritaire en 2021 (59 %) au sein de la banque et la répartition est stable entre un effectif cadre et non cadre, respectivement de 46 % et 54 %.

Part variable de la rémunération globale

Rémunération fixe	7 615	96 %
Rémunération variable	262	3 %
Heures supplémentaires	69	1 %
Total	7 946	100 %

En milliers d'euros, total brut DADS au 31 décembre

La rémunération globale reste concentrée sur la part de rémunération fixe. La rémunération variable est rattachée essentiellement à des éléments de primes sur objectifs sur une population bien déterminée, le paiement d'heures supplémentaires reste très ponctuel mais a été plus important en 2021 en raison du projet de la montée de version de l'ERP SAB qui a fortement mobilisé les équipes DSI en intervention sur des *week-end* de préparation et de bascule. Les éléments composant la rémunération restent maîtrisés.

Accords collectifs[1]

La Banque Edel a la volonté d'accompagner ses collaborateurs en leur faisant bénéficier d'avantages sociaux intéressants[2]. L'accord sur l'aménagement du temps de travail permet de concilier vie professionnelle et personnelle. Les accords d'intéressement, de participation et de plan d'épargne entreprise, récompensent la performance collective et individuelle et encouragent les collaborateurs à se constituer une épargne salariale.

L'année 2021 restera marquée par la gestion de la crise de la Covid-19 et la nécessité de mettre en place une organisation sous forme de travail à distance.

Le groupe a conclu un accord portant sur le télétravail en 2021.

1 Conformément à la loi du 8 août 2016 relative à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels

2 UES Edel-Moninfo uniquement

Activité consolidée

Les comptes consolidés du Groupe Banque Edel incluent, en intégration globale, les comptes de la SARL Moninfo, filiale à 95,2 % de la Banque Edel, et de la SASU Edel ASSUR, structure de courtage détenue à 100 % depuis sa création en 2014. Ceux de la SAS Morning, détenue par Banque Edel à 100 % depuis fin 2020, suivaient la même règle jusqu'au 30 juin 2021, date à laquelle la société Morning a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine avec Banque Edel.

Les principaux éléments de l'activité sont les suivants :

- après plus de 10 années de forte progression des encours, 2021 voit le total de bilan se contracter de 7 %, reflétant principalement une attrition des emplois clientèles de 5 %, laquelle est le fruit d'une volonté des associés d'allouer plus finement les ressources financières de la Banque Edel ;
- les opérations interbancaires et assimilées reflètent principalement les excédents de trésorerie du Groupe. Après une année 2020 anormalement haute en raison de la résilience de la clientèle de grande distribution pendant la première année de la pandémie (commerces essentiels), ces encours diminuent de 19 %, reflétant également la reprise des investissements des entreprises ;
- l'activité de crédit est en légère baisse au global, malgré un net rebond des financements moyen long terme auprès de la clientèle entreprises ;
- les « titres d'investissement » sont constitués de titres obligataires de « première catégorie » admissibles en HQLA dans le cadre du LCR et permettant de réduire le coût des excédents en banque centrale ; le portefeuille a augmenté de seulement 6 % en 2021, marquant un net ralentissement des investissements de la Banque Edel sur ce poste ;
- les immobilisations corporelles ou incorporelles augmentent de 6 % en raison des investissements importants que fait la Banque Edel pour accélérer sa digitalisation et la numérisation de ses process ;
- concernant le refinancement, la bonne liquidité du Groupe lui a permis de rembourser des emprunts interbancaires (encours en baisse de 48 %), de ne pas renouveler une partie des titres émis sur le marché venant à échéance (- 38 %) et de rembourser l'emprunt subordonné de 20 millions d'euros mis en place en 2006 avec le Crédit Coopératif et dont l'utilité n'était plus avérée compte tenu du haut niveau du ratio de solvabilité ;
- les capitaux propres progressent de 9 % à 189 millions d'euros, incluant le résultat 2021 ;
- les engagements de financement donnés au 31 décembre baissent de 12 % à 202 millions d'euros, reflétant une politique plus précise sur l'allocation des ressources ;
- l'environnement bancaire et financier reste toujours aussi concurrentiel, les liquidités sont toujours très abondantes sur les marchés financiers, fruit des apports de liquidités allouées par les banques centrales. Dans ce contexte et dans un environnement de taux courts négatifs, les dépôts à vue de la clientèle restent coûteux pour les banques. La Banque Edel enregistre une baisse maîtrisée de sa marge d'intérêt dans cet environnement compliqué. Pour sa part, la marge sur commissions continue de croître fortement (+ 12 %) dans le cadre du fort développement des sites marchands (*drives*) et des nouveaux produits proposés à la clientèle ;
- au total, le produit net bancaire affiche une croissance de 4 % ;
- les charges d'exploitation restent extrêmement maîtrisées avec une hausse de seulement 1 % ;
- compte tenu de ces éléments, le résultat brut d'exploitation progresse de 8 % à 27,5 millions d'euros ;
- concernant le coût du risque marquée en 2020 par la constitution d'une provision sectorielle sur la grande distribution dans le cadre d'une révision de la méthodologie du provisionnement, l'année 2021 enregistre une charge de 1,4 million d'euros, soit - 83 % par rapport à l'année dernière ; le rebond très fort de l'activité économique associé à une poursuite des mesures d'aides dans certains secteurs a ramené dans les banques le niveau de ce poste à des niveaux beaucoup plus faibles qu'en 2020 ;
- la Banque Edel a procédé à une dotation complémentaire du FRBG de 2,5 millions d'euros ;

- le résultat net part du groupe bondit de 137 % à 16 millions d'euros, ce qui constitue sur ce poste la meilleure année de l'histoire de la banque ;
- la bonne adéquation de la durée du refinancement, complétée d'un maintien d'une certaine surliquidité liée à l'impact de la Covid-19, maintient le ratio LCR à des niveaux très élevés à 183 % pour une limite réglementaire à 100 %.

Activités et résultats sur base individuelle

En 2021, la Banque Edel a poursuivi son développement en ajustant ses activités dans un contexte de forte hausse des dépôts de la clientèle et de légère attrition des crédits afin d'améliorer le niveau de solvabilité global.

- après plus de 10 années de forte progression des encours, le total de bilan se contracte en 2021 de 8 %, reflétant principalement une attrition des emplois clientèles de 4 % (laquelle est le fruit d'une volonté des associés d'allouer plus finement les ressources financières de la Banque Edel) et une baisse des excédents de trésorerie globale ;
- après une année 2020 déjà marquée par une explosion des ressources à vue de la clientèle, ce poste continue d'augmenter en 2021 à 665 millions d'euros (+ 10 %). Dans ce contexte, la Banque Edel a réduit son refinancement court terme de marché en ne renouvelant pas la plupart des titres placés auprès de sa clientèle financière ;
- les emplois clientèles ont régressé de 62 millions d'euros. Le marché des crédits aux particuliers est en repli ainsi que celui des entrepreneurs individuels conformément à la stratégie de développement de la Banque Edel. La production de crédits est désormais centrée vers la clientèle du Mouvement E.Leclerc ;
- les « titres d'investissement » sont constitués de titres obligataires de « première catégorie » admissibles en HQLA dans le cadre du LCR ; l'augmentation significative du poste HQLA ces dernières années a permis de réduire les coûts liés aux excédents placés en banque centrale à taux négatifs et également d'améliorer les ratios de liquidité ;
- la banque a poursuivi sa politique prudente de provisionnement ; le FRBG est en progression de 2,5 millions d'euros portant l'encours cumulé à 11,5 millions d'euros ;
- profitant de sa situation de surliquidité, la Banque Edel a notamment remboursé les opérations de financement TLTRO II, à hauteur de 50 millions d'euros (prêt de la Banque centrale européenne via le Crédit Coopératif) et n'a pas renouvelé une partie des titres émis sur le marché interbancaire venant à échéance ;
- le produit net bancaire, malgré un contexte difficile de taux d'intérêt court terme négatifs et moyen terme très bas et une concurrence importante sur les activités génératrices de commissions, s'affiche en hausse de 4 % à 44,5 millions d'euros ;
- le résultat brut d'exploitation ressort en baisse de 10 % en raison de la hausse des charges d'exploitation de la structure Banque Edel, hausse liée aux mécanismes intra-groupe (ceci n'a donc pas d'effet en vision consolidée) ;
- le coût du risque est en très forte baisse en raison de la création en 2020 d'une provision collective liée au secteur de la grande distribution. La charge nette du risque s'affiche ainsi en 2021 à 1,4 million d'euros, en baisse 83 % par rapport à 2020 ;
- le résultat d'exploitation est donc mécaniquement en très forte hausse à 18 millions d'euros (+ 37 %) ;
- le résultat net est multiplié par 11 à 10,4 millions d'euros ; pour mémoire, l'année 2020 avait été marquée par la provision sectorielle évoquée ci-dessus et par des dépréciations exceptionnelles de titres de la société Morning détenus par Banque Edel.

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

FONDS PROPRES ET SOLVABILITÉ

Cadre réglementaire

Instaurée en 1988 par le comité de Bâle sur la supervision bancaire (dite Bâle I et II, puis Bâle III), la surveillance réglementaire des établissements de crédit s'est considérablement renforcée au cours des dernières années.

En juin 2013, l'Union européenne a adopté une directive (CRD) et un règlement (CRR), ces textes forment le corpus de base de la réglementation dite « Bâle III ». Un des principaux changements apportés par Bâle III est la création de nouveaux ratios visant à encadrer le risque de liquidité et de levier excessif. Ces textes ont été transposés en droit français par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque.

La surveillance prudentielle des établissements de crédit s'appuie sur trois piliers qui forment un tout indissociable :

Pilier I

Le pilier I définit les exigences minimales de fonds propres et de liquidité. Il vise à assurer une couverture minimale, par des fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnels. Pour calculer l'exigence en fonds propres, l'établissement financier a la possibilité d'effectuer cette mesure en méthode standard ou avancée.

Pilier II

Il régit un processus de surveillance prudentielle qui complète et renforce le pilier I. Il comporte :

- l'analyse de l'ensemble des risques de l'établissement y compris ceux déjà couverts par le pilier I ;
- le calcul par chaque banque de ses besoins de fonds propres au titre du capital économique ;
- la confrontation par le superviseur bancaire de sa propre analyse du profil de risque de la banque avec celle conduite par la banque, en vue d'adapter son action prudentielle par des fonds propres supérieurs aux exigences minimales ou toute autre technique appropriée.

Pilier III

Le pilier III a comme objectif d'instaurer une discipline de marché par un ensemble d'obligations déclaratives. Ces obligations, aussi qualitatives que quantitatives, permettent une amélioration de la transparence financière dans l'évaluation des expositions aux risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres.

Gestion des fonds propres

Définition des ratios de solvabilité

Depuis le 1er janvier 2014, la réglementation Bâle III est entrée en vigueur. Les ratios de solvabilité sont ainsi présentés selon cette réglementation pour les exercices 2019 et 2020.

Les définitions ci-après sont issues de la réglementation Bâle III dont les dispositions ont été reprises dans la directive européenne 2013/36/EU (CRDIV) et le règlement n° 575/2013 (CRR) du Parlement européen et du Conseil. Tous les établissements de crédit de l'Union Européenne sont soumis au respect des exigences prudentielles définies dans ces textes depuis le 1er janvier 2014.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence :

- un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier* 1 (ratio CET1) ;
- un ratio de fonds propres de catégorie 1 (ratio T1), correspondant au CET1 complété des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- un ratio de fonds propres globaux, correspondant au *Tier* 1 complété des fonds propres de catégorie 2 (*Tier* 2) ;

auxquels viennent s'ajouter les coussins de capital soumis à la discrétion nationale du régulateur. Ils comprennent :

- un coussin de conservation ;
- un coussin contra-cyclique ;
- un coussin pour les établissements d'importance systémique.

À noter, les deux premiers coussins cités concernent tous les établissements sur base individuelle ou consolidée.

Les ratios sont égaux au rapport entre les fonds propres et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de dilution ;
- des exigences en fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multiplié par 12,5.

Jusqu'au 31 décembre 2019, ces ratios ont fait l'objet d'un calcul transitoire, dans le but de gérer progressivement le passage de Bâle 2,5 à Bâle III.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter les niveaux minimums de ratio suivants :

- ratios de fonds propres avant coussins : depuis 2015, le ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 (ratio CET1) est de 4,5 %. De même, le ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 (ratio T1) est de 6 %. Enfin, le ratio minimum de fonds propres globaux (ratio global) est de 8 % ;
- coussins de fonds propres : leur mise en application fut progressive depuis 2016 pour être finalisée en 2019 :
  - ✓ le coussin de conservation de fonds propres de base de catégorie 1 est désormais égal à 2,5 % du montant total des expositions au risque ;
  - ✓ le coussin contra cyclique est égal à une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement. En raison de la crise sanitaire, le Haut Conseil de stabilité financière a abaissé le taux du coussin contra cyclique de la France à 0 % pour l'année 2020.
- pour l'année 2021, les ratios minimums de fonds propres à respecter sont ainsi de 7 % pour le ratio CET1, 8,50 % pour le ratio *Tier* 1 et 10,50 % pour le ratio global l'établissement.

Responsabilité en matière de solvabilité

En premier lieu, en tant qu'établissement de crédit, la Banque Edel est responsable de son niveau de solvabilité, qu'elle doit maintenir au-delà de la norme minimale réglementaire. Elle dispose à cet effet de différents leviers : augmentation de capital, mise en réserves lors de l'affectation du résultat annuel, emprunt subordonné et gestion des risques pondérés.

Les fonds propres globaux de l'établissement sont, selon leur définition réglementaire, ordonnancés en trois catégories : des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) et des fonds propres de catégorie 2 (T2) ; catégories desquelles sont déduites des participations dans d'autres établissements.

En second lieu, en tant qu'établissement associé au Crédit Coopératif, et dans le cadre de la convention d'association liant les deux établissements, le Crédit Coopératif est garant de la solvabilité de la Banque Edel.

Composition des fonds propres prudentiels

Les fonds propres de base de catégorie 1 « *Common Equity Tier* 1, CET1 » de l'établissement correspondent pour l'essentiel au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves et aux résultats non distribués. Ils tiennent compte des déductions liées notamment aux actifs incorporels, aux impôts différés dépendant de bénéfices futurs, aux filtres prudentiels, aux montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues et aux participations sur les institutions bancaires, financières et assurances éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.

Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)

Les fonds propres de base de catégorie 1 de la Banque Edel correspondent pour l'essentiel au capital social, aux réserves et aux résultats non distribués. Ils tiennent compte des déductions liées notamment aux actifs incorporels, aux impôts différés dépendant de bénéfices futurs, aux filtres prudentiels, aux montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues et aux participations sur les institutions bancaires, financières et d'assurances éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres CET1 après déductions de l'établissement s'élèvent à 184,4 millions d'euros, dont :

- le capital qui s'élève à 150,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 ;
- les déductions à hauteur de 0,7 million d'euros au 31 décembre 2021.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 « *Additional Tier* 1, AT1 » sont composés des instruments subordonnés émis respectant les critères restrictifs d'éligibilité, les primes d'émission relatives aux éléments de l'AT1 et les déductions des participations sur les institutions bancaires, financières et assurances éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.

Au 31 décembre 2021, Banque Edel ne dispose pas de fonds propres AT1.

Fonds propres complémentaires de catégorie 2 (T2)

Les fonds propres complémentaires de catégorie 2 (*Tier* 2) correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans.

Ils sont constitués d'emprunts subordonnés remboursables (PSR) ou à durée indéterminée (PSDI) accordés par les deux associés capitalistiques de l'établissement, Galec et Crédit Coopératif. La Banque Edel ne fait appel à aucun autre instrument de capital hybride.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres *Tier* 2 après déductions de l'établissement sont de 9,7 millions d'euros.

Évolution des fonds propres prudentiels

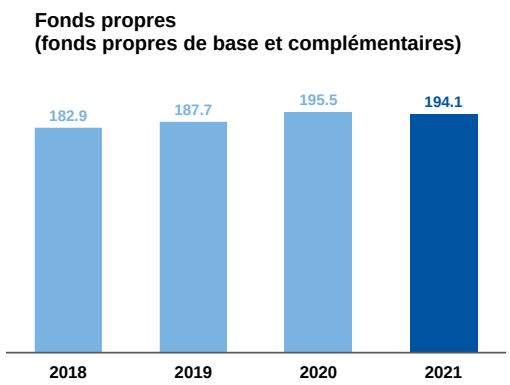

- 1 %

Au 31 décembre 2021, les fonds propres globaux de l'établissement s'établissent à 194,1 millions d'euros.

(données COREP)

Ratios de solvabilité

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres CET1	184 365	181 964	170 206
Fonds propres AT1	0	0	0
Fonds propres T2	9 700	13 523	17 531
Fonds propres totaux (T1 et T2)	**194 065**	195 487	187 737

Ratio CET1	**14,29 %**	12,91 %	11,25 %
Ratio de solvabilité	**15,04 %**	13,87 %	12,41 %

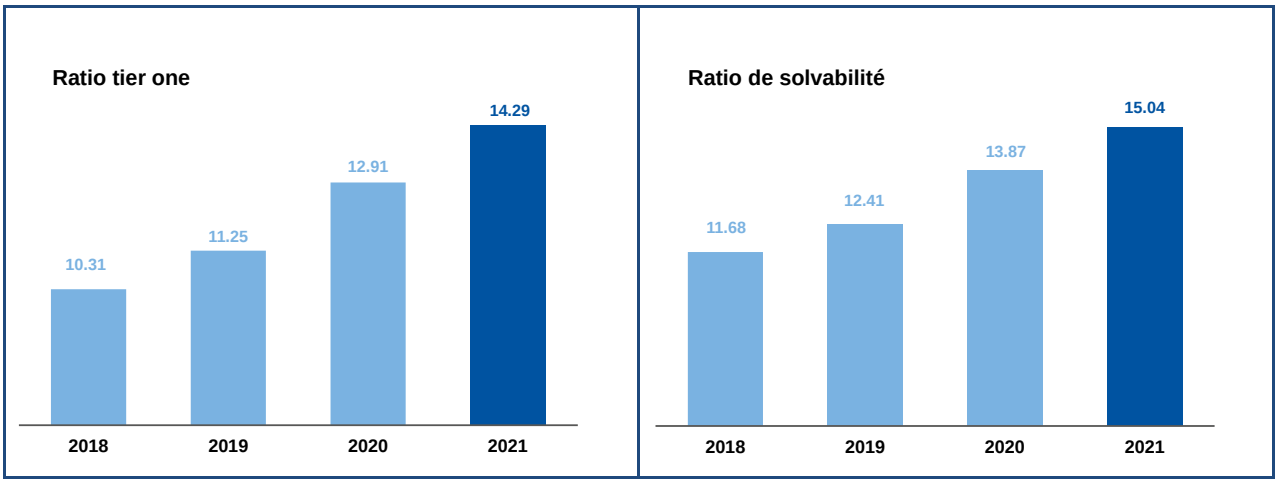

Tableau de composition des fonds propres au 31 décembre

Les fonds propres de base CET1 de l'établissement sont constitués des éléments suivants (en milliers d'euros) :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Capital	150 135	150 135	150 135
Réserves et report à nouveau & autres réserves	23 469	16 669	10 466
Résultat de l'année en cours	16 084	6 800	6 203
Dividendes prévisibles déduits du bénéfice *	- 16 084		
FRBG	11 500	9 000	7 000
Déduction au titre des immobilisations incorporelles	- 739	- 640	- 3 237
Autres déductions	0	0	- 361
Total des fonds propres de base de cat. 1 (CET1)	**184 365**	181 964	170 206

** Sous réserve d'approbation de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022*

Les fonds propres *Tier* 2 de l'établissement sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts subordonnés (PSDI)	9 700	9 700	9 700
Emprunts subordonnés après *haircut*[1] (PSR)	0	3 823	7 831
Total des fonds propres complémentaires (*Tier* 2)	9 700	13 523	17 531

Exigence de fonds propres

Approche standard de la mesure des risques

L'approche de la mesure des risques de la Banque Edel est la méthode standard. Pour les besoins du calcul réglementaire de solvabilité, trois types de risques doivent être mesurés : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Ces risques sont calculés respectivement à partir des encours de crédits, du portefeuille de négociation et du produit net bancaire de la Banque.

En appliquant à ces données les méthodes de calcul réglementaires, on obtient des montants de risques dits « pondérés ». Les fonds propres globaux doivent représenter au minimum 8 % du total de ces risques pondérés.

Au 31 décembre 2021, les risques pondérés de l'établissement étaient de 1 291 millions d'euros selon la réglementation Bâle III, soit 109,7 millions d'euros d'exigence de fonds propres.

À noter que la réglementation Bâle III a introduit un montant d'exigences en fonds propres supplémentaires :

- au titre de la *Credit Value Adjustement* (CVA) : la CVA est une correction comptable du *Mark to Market* des dérivés pour intégrer le coût du risque de contrepartie qui varie avec l'évolution de la qualité de crédit de la contrepartie (changement de spreads ou de ratings). La réglementation

1 Conformément à la réglementation, lorsqu'un emprunt subordonné présente une maturité résiduelle de 5 ans ou moins, une décote est appliquée sur l'encours comptable en fonction de la durée résiduelle de l'emprunt.

Bâle III prévoit une exigence supplémentaire de fonds propres destinée à couvrir le risque de volatilité de l'évaluation de crédit ;

- au titre des Chambres de Compensation Centralisées (CCP) : afin de réduire les risques systémiques, le régulateur souhaite généraliser l'utilisation des CCP sur le marché des dérivés de gré à gré tout en encadrant la gestion des risques de ces CCP avec des pondérations relativement peu élevées. Les établissements sont exposés aux CCP de deux manières :
  - ✓ pondération de 2 % pour les opérations qui passent par les CCP (pour les produits dérivés et IFT) ;
  - ✓ pour les entités membres compensateurs de CCP, exigences en fonds propres pour couvrir l'exposition sur le fonds de défaillance de chaque CCP.
- au titre des franchises relatives aux IDA correspondant aux bénéfices futurs liés à des différences temporelles et aux participations financières supérieures à 10 %.

Au 31 décembre 2021, la Banque Edel n'est exposée à aucun de ces risques.

Définition des différents types de risques

Risque de crédit

Dans le cadre de la méthode standard, la Banque Edel calcule le risque de crédit en distinguant la clientèle *retail* de la clientèle *corporate*. Sur cette dernière, le système de notation de la Banque de France a été retenu (cote FIBEN) ; il échelonne les risques en six niveaux de qualité de crédit, le meilleur étant 3++, le moins bon étant 9.

Risque opérationnel

En ce qui concerne le risque opérationnel, toutes les activités contribuant à la formation de l'indicateur de référence sont prises en compte dans le calcul des exigences en fonds propres. Les activités non explicitement mentionnées par le législateur sont rattachées à la catégorie correspondant à leur ligne de métier, ou à celle qui en est la plus proche. Si une activité ne peut pas être allouée à une ligne particulière, c'est la ligne de métier présentant le plus fort pourcentage qui sera utilisée.

Pour chacune des huit lignes d'activité prévues par le règlement, l'indicateur de référence fait l'objet d'un calcul séparé. L'approche standard consiste, pour chaque ligne de métier de la Banque, en un calcul forfaitaire (dont la pondération en risque varie de 12 % à 18 %, selon les huit lignes définies) des exigences de capital réglementaire, sur la base du PNB moyen enregistré sur ces lignes de métier au cours des trois derniers exercices.

Risques de marché

L'exposition de l'établissement au risque de marché est inexistante, la détention de titres se limite à des titres HQLA éligibles au numérateur du ratio LCR qui sont comptabilisés en titre de placement ou d'investissement.

Tableau des exigences en fonds propres et risques pondérés (RWA)

Montants pondérés, en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Risque de crédit	1 179 030	1 307 415	1 424 181
Risque opérationnel	111 570	101 970	88 709
Risque de marché	0	0	0
Autres risques (CVA)	3	5	0
Total des risques pondérés (RWA)	**1 290 603**	1 409 390	1 512 890

Ventilation des expositions en risque

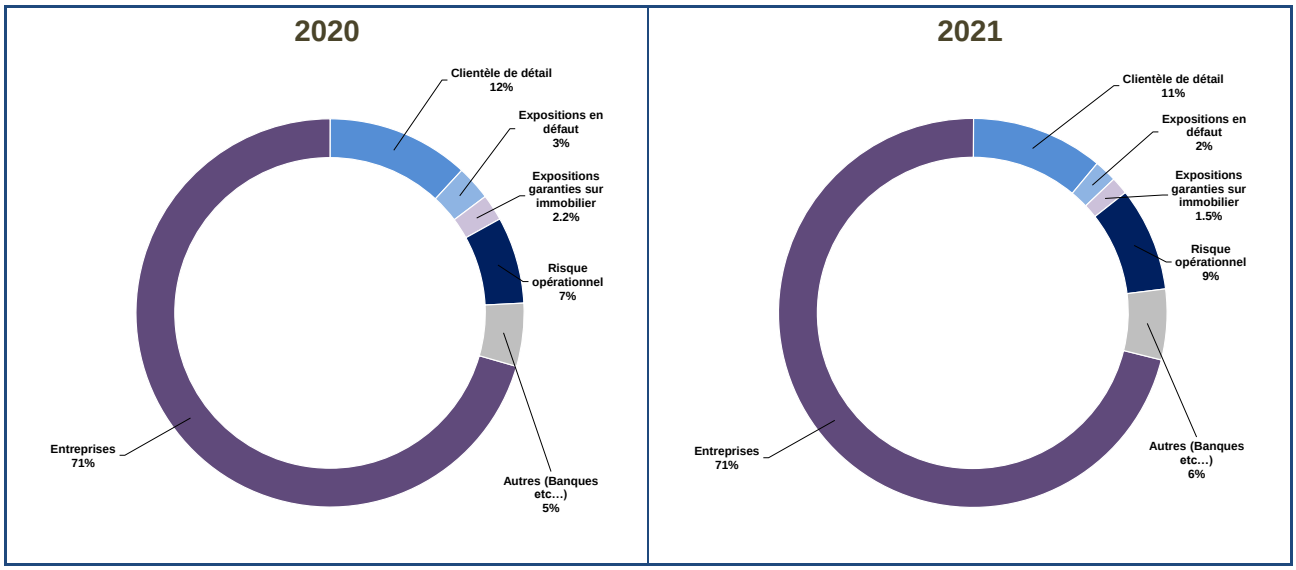

Ratio de levier

Définition

Le ratio de levier a pour objectif principal de servir de mesure de risque complémentaire aux exigences en fonds propres. L'article 429 du règlement CRR, précisant les modalités de calcul relatives au ratio de levier, a été modifié par le règlement délégué (UE) 2015/62 de la commission du 10 octobre 2014.

Ce ratio fait l'objet d'une publication obligatoire depuis le 1er janvier 2015. Depuis le 28 juin 2021 le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale. Elle est actuellement de 3 %.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et les expositions, qui correspondent aux éléments d'actifs et de hors bilan, après retraitements sur les instruments dérivés, les opérations de financement sur titres et les éléments déduits des fonds propres.

Au 31 décembre 2021, le ratio de levier sur la base des fonds propres de catégorie 1 tenant compte des dispositions transitoires est de 11,59 % ; le détail figure dans le tableau ci-après.

Tableau de composition du ratio de levier

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Exposition totale	1 591 403	1 947 759	1 865 885
Fonds propres CET1 (selon dispositions transitoires)	184 365	181 964	170 193
Ratio de levier	**11,59 %**	9,34 %	9,12 %

3 - CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

- ORGANISATION ET ACTIVITÉ DU CONTRÔLE INTERNE
- DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ET DE CERTIFICATION DE LA CONFORMITÉ
- RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE
- RISQUES DE MARCHÉ
- RISQUES DE GESTION DE BILAN
- RISQUES OPÉRATIONNELS
- RISQUES DE NON-CONFORMITÉ
- PLAN D'URGENCE ET DE POURSUITE D'ACTIVITÉ (PUPA)
- RISQUES CLIMATIQUES

ORGANISATION ET ACTIVITÉ DU CONTRÔLE INTERNE

Trois niveaux de contrôle

Conformément à la réglementation bancaire, aux saines pratiques de gestion et aux normes du Groupe BPCE, le dispositif de contrôle de Banque Edel repose sur trois niveaux de contrôle : deux niveaux de contrôle permanent et un niveau de contrôle périodique.

Ce dispositif fonctionne en filières, intégrées à l'établissement. Ces filières sont principalement animées par deux directions de l'organe central :

- la Direction des risques, de la conformité et des contrôles permanents Groupe, en charge du contrôle permanent ;
- la Direction de l'Inspection générale Groupe, en charge du contrôle périodique.

Au niveau de l'établissement, le Conseil de direction - organe de direction dans sa fonction exécutive - définit la structure organisationnelle. Il répartit les responsabilités et les moyens de manière optimale pour assurer, conformément aux orientations définies par le Conseil des associés - organe de direction dans sa fonction de surveillance -, la couverture des risques, leur évaluation et leur gestion.

La responsabilité du contrôle permanent de premier niveau incombe au premier chef aux pôles / directions opérationnel(le)s ou fonctionnel(le)s.

Les contrôles permanents de deuxième niveau et l'audit interne sont assurés par des pôles / directions fonctionnel(le)s centrales indépendantes dont les responsables, au sens des articles 16 à 20 et 28 à 34 de l'arrêté 2014-11-03 sur le contrôle interne modifié en 2021, sont directement rattachés aux dirigeants effectifs au sens de l'article 10 du même arrêté.

L'organisation des organes et fonctions de contrôle au sein de la Banque Edel est représenté schématiquement comme suit :

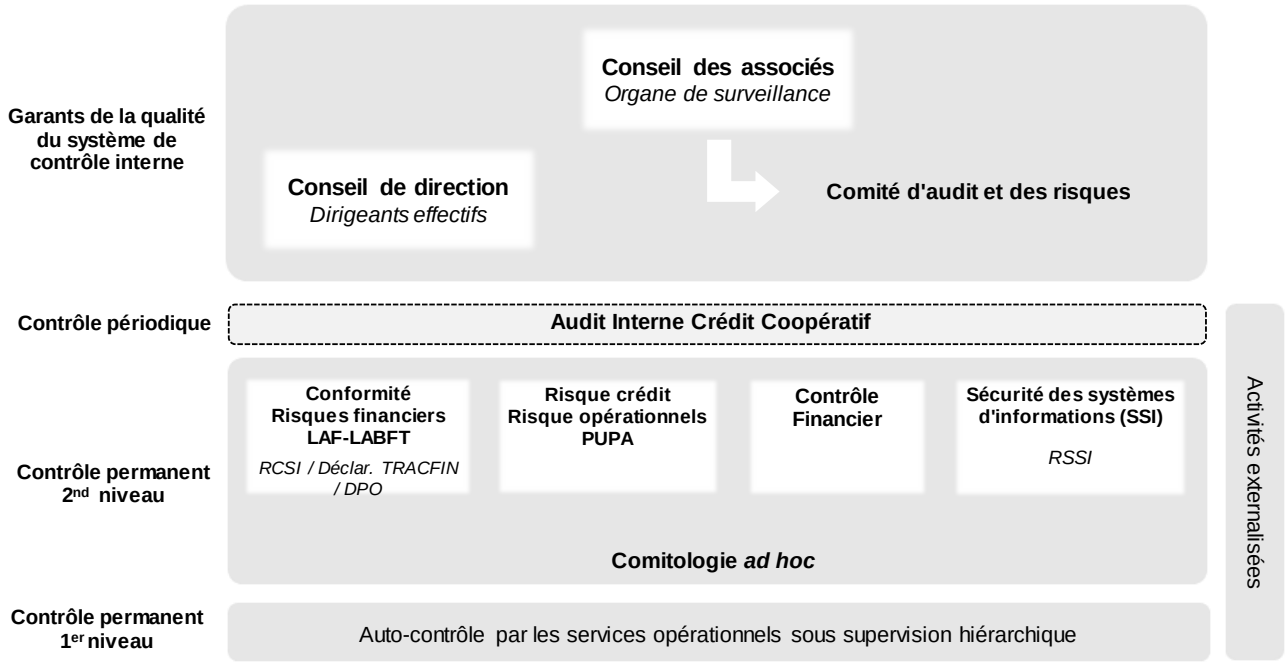

Présentation du dispositif de contrôle permanent

Contrôle permanent hiérarchique (niveau 1)

Le contrôle permanent dit hiérarchique (niveau 1), premier maillon du contrôle interne, est assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous le contrôle de leurs hiérarchies. Ces services sont responsables des risques qu'ils génèrent à travers les opérations qu'ils réalisent.

Ceux-ci sont notamment responsables :

- de la mise en œuvre des autocontrôles formalisés, tracés et reportables ;
- de la formalisation et de la vérification du respect des procédures de traitement des opérations, détaillant la responsabilité des acteurs et les types de contrôle effectués ;
- de la vérification de la conformité des opérations ;
- de la mise en œuvre des préconisations rédigées par les fonctions de contrôle de niveau 2 sur le dispositif de contrôle de niveau 1 ;
- de rendre compte et d'alerter les fonctions de contrôle de niveau 2.

En fonction des situations et activités et, le cas échéant, conjointement, ces contrôles de niveau 1 sont réalisés soit de préférence par une unité de contrôle *ad hoc* de type *middle office* ou entité de contrôle comptable, soit par les opérateurs eux-mêmes.

Les contrôles de niveau 1 font l'objet de *reportings* formalisés.

Contrôle permanent (niveau 2)

Les contrôles de second niveau sont du ressort de la seconde ligne de défense et sont assurés par des fonctions indépendantes des activités opérationnelles. Les contrôles de second niveau ne peuvent pas se substituer aux contrôles de premier niveau.

Au sein de la Banque Edel, sont ainsi concernés :

- le pôle Juridique Compliance et contrôle : pour les fonctions de contrôles des risques crédit, risques opérationnels, PUPA, révision comptable et pour les fonctions de contrôles des risques de non-conformité, risques financiers (RCSI), la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme (LCB-FT), la lutte contre la corruption et la fraude ;
- la Direction générale pour la sécurité des systèmes d'informations (SSI).

Il est à noter que la fonction de responsable de la sécurité des systèmes d'informations (RSSI) a été portée directement par le directeur général de la Banque Edel à compter du 1er janvier 2021 et sera transmise, dès le 1er janvier 2022, à un collaborateur spécialisé qui exerçait déjà les fonctions de RSSI au sein de la filiale Morning. Cette activité est en outre rattachée au pôle PACTS.

Chacune de ces fonctions de contrôle est donc supervisée par un(e) directeur(ice) de pôle qui est membre du Comité exécutif (COMEX) de la Banque Edel et ainsi directement rattaché(e) aux dirigeants effectifs conformément à la réglementation.

Les fonctions de contrôle permanent de second niveau sont notamment responsables :

- de la documentation du plan annuel de contrôles de niveau 2 et du pilotage de sa mise en œuvre ;
- de l'exhaustivité et de la mise à jour des référentiels de contrôles sur le périmètre dans le cadre des risques à piloter et des nécessités réglementaires ;
- de la réalisation des contrôles permanents du socle commun Groupe ;
- de l'existence, de l'analyse des résultats et du reporting notamment en lien avec les résultats des contrôles de premier niveau ;
- de la sollicitation du contrôle permanent de niveau 1 sur la mise en œuvre des préconisations ;
- du suivi de la mise en œuvre des plans d'actions correctifs notamment ceux définis au niveau du Groupe et ceux priorisés par l'établissement au niveau 2.

Présentation du dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique est assuré par l'audit interne sur toutes les activités, y compris le contrôle permanent.

Dans le cadre des responsabilités définies par l'article 17 de l'arrêté 2014-11-03 modifié et relatif au contrôle interne des établissements de crédit, l'Audit interne s'assure de la qualité, l'efficacité, la

cohérence et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent et de la maîtrise des risques. Son périmètre d'intervention couvre tous les risques et toutes les activités de l'établissement, y compris celles qui sont externalisées. Il s'étend également à ses filiales.

Ses objectifs prioritaires sont d'évaluer et de rendre compte aux dirigeants effectifs et à l'organe de surveillance de l'établissement :

- de la qualité de la situation financière ;
- du niveau des risques effectivement encourus ;
- de la qualité de l'organisation et de la gestion ;
- de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques ;
- de la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion ;
- du respect des lois, des règlements, des règles du Groupe ou de chaque entreprise ;
- de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Le contrôle périodique de la Banque Edel est assuré opérationnellement par la Direction de l'audit interne du Crédit Coopératif. Cette externalisation est encadrée par la convention de contrôle interne signée en octobre 2006, modifiée, dans un premier temps par avenant signé en 2013 concernant la prise en charge des missions d'audit par la Direction de l'audit interne du Crédit Coopératif, dans un second temps, par l'avenant de 2014 relatif aux nouvelles mesures de LCB-FT et par avenant signé le 18 décembre 2019 en remplacement de l'avenant 2013 précité.

Le responsable de la Direction de l'audit interne assume la responsabilité prévue à l'article 17 de l'arrêté 2014-11-03 modifié et relatif au contrôle interne, qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle périodique, tel que défini par ce même article. Pour l'exercice de cette responsabilité, il s'appuie sur les résultats des enquêtes de sa Direction, ainsi que sur les travaux des autres corps de contrôle, tels que l'Autorité de contrôle prudentiel ou l'Inspection générale de BPCE.

L'Audit interne vérifie périodiquement par les missions qu'il diligente, la qualité de la situation financière et de la gestion de l'établissement, la qualité, la cohérence et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle et de maîtrise des risques. Il ne définit ni ne gère ces dispositifs. Il en évalue la qualité et contribue à son amélioration par les recommandations qu'il formule. Il rend compte de ses travaux aux dirigeants effectifs et à l'organe de surveillance de l'établissement.

L'Audit interne exerce ses missions de manière indépendante des directions opérationnelles et de contrôle permanent. Ses modalités de fonctionnement, sont précisées dans une charte d'audit Groupe approuvée par le Directoire de BPCE.

Le planning prévisionnel des audits est arrêté en accord avec l'Inspection Générale Groupe. Il est approuvé chaque année par le Comité d'audit et des risques de l'établissement.

À l'issue de ses investigations, la mission d'audit émet un pré-rapport, qui contient notamment ses recommandations, auquel l'unité auditée doit répondre. Chaque recommandation est hiérarchisée en fonction de son importance. Le rapport définitif intègre la réponse des audités à chaque recommandation ; celle-ci inclut des plans d'action et des engagements sur des dates de mise en œuvre. Ce rapport est transmis, outre les responsables de l'unité auditée, aux dirigeants de l'établissement.

Le management opérationnel est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Il met en place des plans d'action adaptés et informe de leur taux d'avancement au moins semestriellement à l'Audit interne. Celui-ci en assure un reporting régulier au Comité de coordination du contrôle interne et au Comité des risques.

L'Audit interne, en vertu de son devoir d'alerte, saisit le Comité des risques en cas de non mise en place des actions correctrices dans les délais prévus.

Dans le cadre des responsabilités qui lui sont dévolues, l'Inspection Générale Groupe mène également de façon périodique des missions de contrôle au sein de l'établissement.

Gouvernance

La gouvernance du dispositif de contrôle interne repose sur :

- **Le Conseil de direction** qui définit et met en œuvre les organisations et moyens permettant d'assurer de manière exhaustive, optimale et saine la correcte évaluation et gestion des risques, et de disposer d'un pilotage adapté à la situation financière, à la stratégie et à l'appétit aux risques de l'établissement et du Groupe BPCE. Il est responsable de la maîtrise au quotidien des risques et en répond devant l'organe de surveillance.

  Il définit en outre la tolérance aux risques au travers d'objectifs généraux en matière de surveillance et gestion des risques, dont la pertinence est régulièrement évaluée ; il assure un suivi régulier de la mise en œuvre des politiques et stratégies définies.

  Enfin, il informe régulièrement le Conseil des associés et le Comité d'audit et des risques des éléments essentiels et principaux enseignements tirés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats de l'établissement.

- **Le Conseil des associés** qui approuve le dispositif dédié à l'appétit aux risques proposé par le Conseil de direction et qui veille à la maîtrise des principaux risques encourus, approuve les limites globales (plafonds), arrête les principes de la politique de rémunération et évalue le dispositif de contrôle interne.

Les organes de gouvernance prennent appui sur les comités décrits ci-après présentés schématiquement comme suit :

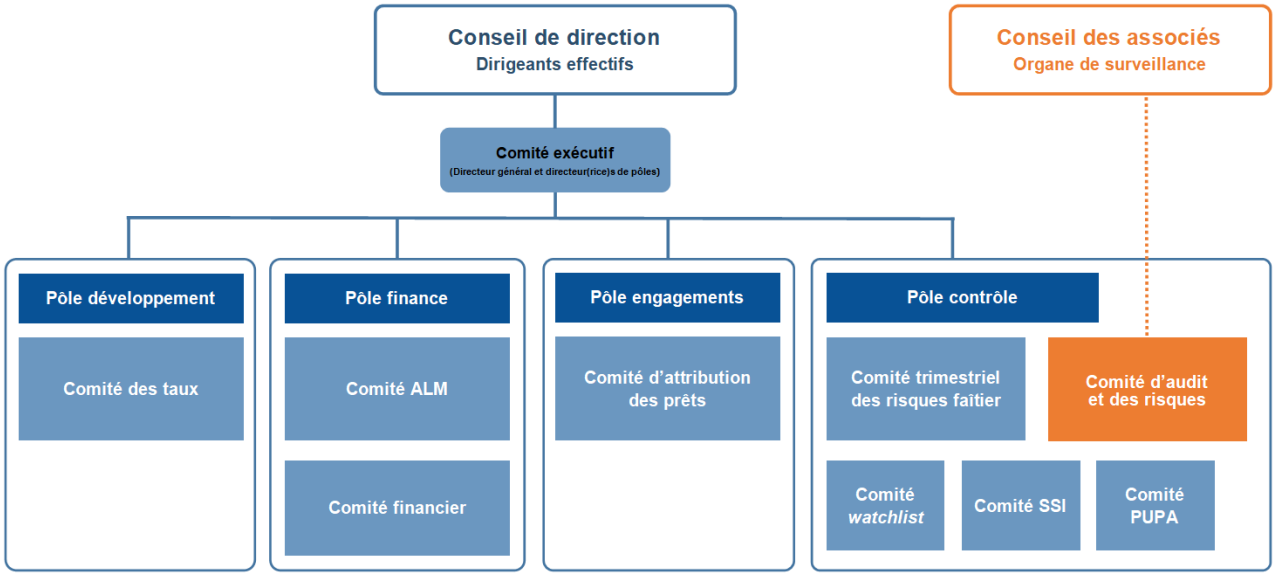

Seuls les comités spécifiquement dédiés aux activités de contrôle interne seront détaillés ci-après.

Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée. Il propose, en tant que de besoin, les actions complémentaires à mettre en place. Il examine les principaux enseignements tirés de la surveillance des risques, et les conclusions des missions d'audit interne et externe, données tant qualitatives que quantitatives, lui permettant d'évaluer le niveau des risques encourus et de fixer les limites.

Plus particulièrement, il est régulièrement informé par les responsables du contrôle interne en cas d'absence d'exécution des mesures correctrices décidées, de survenance d'incidents significatifs au sens de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié et relatif au contrôle interne, ou d'anomalies significatives détectées en matière de LCB-FT.

Le Comité d'audit et des risques est composé de :

- deux membres maximum du Conseil des associés choisis parmi les adhérents du Mouvement E.Leclerc ;
- un représentant du Contrôle périodique du Crédit Coopératif et un représentant de la Direction des risques et de la conformité du Crédit Coopératif ;
- un représentant de l'audit interne (fonction externalisée au Crédit Coopératif), la directrice juridique compliance et contrôle, les fonctions du contrôle financier, du risque crédit, ROP / PUPA, et le RSSI.

En qualité d'invités au Comité d'audit et des risques, participent également un des deux commissaires aux comptes et les membres du Conseil de direction.

Le Comité d'audit et des risques doit notamment assister l'organe de surveillance de l'établissement dans la maîtrise de ses risques sur base sociale et consolidée.

À ce titre, il doit notamment :

- vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables ;
- porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne et proposer si besoin des actions complémentaires ;
- veiller au respect de la convention de contrôle interne liant le Crédit Coopératif et la Banque Edel ;
- recevoir l'ensemble des rapports de mission d'audit et d'inspection réalisés au sein de la Banque Edel, et être tenu informé de l'état d'avancement du plan d'audit préalablement validé par le Conseil des associés.

En outre, le Comité d'audit et des risques :

- analyse, au moins deux fois par an, les principales zones de risques (à l'exclusion de ceux relatifs à la véracité des comptes et de l'information financière) et des enseignements tirés de leur surveillance ;
- examine les grandes orientations de la politique de crédit de l'établissement (marchés, division unitaire et sectorielle, qualités), les limites de risques et les conditions dans lesquelles elles sont respectées ;
- analyse les résultats du contrôle interne au moins deux fois par an. Il examine, en particulier dans ce cadre, les principales conclusions de l'audit interne et des inspections externes, le cas échéant, ainsi que les mesures correctrices ;
- évalue le système de contrôle interne et son efficacité. Il examine, en particulier dans ce cadre, les rapports annuels préconisés par la réglementation bancaire avant présentation à l'organe de surveillance.

En 2021, le Comité d'audit et des risques s'est réuni deux fois, en mars et septembre.

Dans les domaines de la conformité, des risques financiers, des risques crédit, des risques opérationnels, du contrôle comptable, SSI et de l'audit, les principaux sujets traités ont été les suivants :

- suivi des réalisations du plan de contrôle ;
- suivi de la mise en œuvre des évolutions réglementaires de l'exercice ;
- suivi de la mise en œuvre des actions issues des recommandations des missions d'audit ;
- suivi du plan d'audit ;
- suivi des incidents opérationnels, mise à jour de la cartographie des risques opérationnels ;
- suivi des travaux du contrôle financier (révision comptable), en ce compris les missions des commissaires aux comptes ;
- révision des procédures et limites, notamment dans le domaine du risque crédit, du risque de non-conformité dont le risque LCB-FT et des risques financiers.

Les différentes actions sont détaillées dans le compte-rendu établi à l'issue des réunions du Comité d'audit et des risques et porté à la connaissance du Conseil des associés.

Comité trimestriel des risques faîtier

La Banque Edel a choisi de mettre en place un Comité des risques faîtier. Ce comité a pour objet d'examiner les principaux risques de crédit, opérationnels et financiers. Il est responsable de la définition des grandes orientations risques de l'établissement (définition de limites, de politique des risques, de schémas délégataires…).

Il se réunit quatre fois par an, suivant un rythme trimestriel, ses membres sont :

- les membres du Conseil de direction ;
- les membres du COMEX ;
- le(s) trésorier(s), gestionnaires ALM, et les représentants des fonctions de contrôle permanent de la Banque Edel.

Les responsables des fonctions de contrôle des risques y présentent les résultats de leurs contrôles. Au cours de l'exercice 2021, le Comité des risques faîtier s'est réuni quatre fois.

Les principaux sujets traités ont porté sur :

- l'examen de la mise en œuvre de la politique financière et la gestion actif/passif ;
- le contrôle et suivi des risques financiers ;
- le suivi des affaires sensibles ;
- l'évolution des encours de risques crédits et des provisions risques crédits ;
- le contrôle et suivi des risques de crédit, en ce compris la révision annuelle des limites ;
- l'analyse de la rentabilité des opérations de crédit conformément aux articles 109 et 110 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié et relatif au contrôle interne (ex. article 20 du CRBF 97-02) ;
- le suivi des risques opérationnels ;
- les résultats des contrôles financiers et comptables,
- la sécurité des systèmes d'information (SSI).

Pour 2022, le périmètre d'intervention du Comité trimestriel des risques faîtier sera révisé.

Un Comité financier est également tenu annuellement en même temps que l'un des Comités des risques faîtiers pour la partie traitant du suivi des limites en matière de risques financiers. À cette occasion sont définis le cadre stratégique de la politique financière, l'actualisation des procédures générales de la fonction trésorerie et la validation des propositions d'orientations stratégiques à suivre pour la période suivante.

Comité *watchlist*

Le Comité *watchlist* a pour mission d'analyser et de mettre en place des plans d'actions sur les dossiers sensibles dans le domaine du risque de crédit. Le comité *watchlist* se réunit à une fréquence trimestrielle et vient compléter le dispositif de surveillance des affaires sensibles mis en place au sein de la Banque Edel.

Au sein de ce comité, la situation des dossiers pouvant représenter un risque significatif pour la Banque Edel, quel que soit le marché d'intervention, est étudiée, les modalités de réduction ou de régularisation sont envisagées et, si nécessaire, le niveau individuel de provisionnement est validé.

Ce comité regroupe notamment la direction du pôle Commercial, la direction du pôle Engagements, le responsable marché entreprises et la direction du pôle Juridique Compliance et Contrôle ainsi que la fonction de contrôle du risque de crédit, réunis sous l'autorité de membres du Conseil de direction dont le directeur général.

Comité Plan d'Urgence et Poursuite d'Activité (PUPA)

Un Comité PCA, initialement trimestriel, relatif au plan d'urgence et la poursuite de l'activité (PUPA) a été mis en place en janvier 2014 afin de superviser l'ensemble des travaux portant sur le plan d'urgence et de poursuite de l'activité (PCA) et de permettre à l'établissement de statuer sur les points stratégiques.

Ce comité est constitué du responsable PUPA (pôle JCC), de la direction du pôle Ressources Humaines, du RSSI (Pôle PACTS), du directeur du pôle des Systèmes d'informations (DSI) et de la directrice du pôle Juridique Compliance et Contrôle (Pôle JCC). Le directeur général est invité aux réunions de ce Comité.

Le Comité PUPA / PCA se réunit dorénavant chaque semestre.

Comité sécurité des systèmes d'informations (SSI)

Le Comité SSI relatif à la sécurité des systèmes d'informations, mis en place en 2014, s'est réuni la première fois le 4 juin 2014. Le Comité SSI se réunit tous les trimestres.

Il est animé par le RSSI (responsable de la sécurité des systèmes d'informations) qui propose l'ordre du jour et rédige les supports (souvent en collaboration étroite avec la DSI) et les comptes rendus.

Le Comité SSI est composé à titre permanent du RSSI, du directeur du pôle DSI, de la directrice du pôle Juridique Compliance et Contrôle, de la directrice du Pôle Ressources Humaines et peut réunir plus globalement les membres du COMEX ainsi que le directeur général.

Les missions du Comité SSI sont les suivantes :

- effectuer une revue des problèmes récurrents qui exposent la Banque Edel et valider les solutions pour régler ces problèmes ;
- valider l'état de la menace vis-à-vis des besoins de protection du patrimoine de l'entreprise ;
- proposer des évolutions de *process* pour une meilleure efficacité globale.

Ce Comité peut :

- prendre des décisions dans son domaine de compétence ;
- proposer des points à l'arbitrage de la Direction générale ;
- proposer des initiatives / travaux communs avec des pôles de l'entreprise.

Les travaux du Comité font l'objet d'un reporting en Comité trimestriel des risques.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ET DE CERTIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Dispositif Groupe BPCE

La fonction de gestion des risques et celle de certification de la conformité assurent, entre autres missions, le contrôle permanent des risques et de la conformité.

La Direction des risques et de la conformité veille à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques. Elle assure l'évaluation et la prévention des risques, l'élaboration de la politique risque intégrée aux politiques de gestion des activités opérationnelles et la surveillance permanente des risques.

Au sein de l'organe central BPCE, la Direction des risques, de la conformité et des contrôles permanents (DRCCP) assure la cohérence, l'homogénéité, l'efficacité, et l'exhaustivité de la mesure, de la surveillance et de la maîtrise des risques. Elle est en charge du pilotage consolidé des risques du Groupe. La mission de la DRCCP Groupe est conduite de manière indépendante des directions opérationnelles. Ses modalités de fonctionnement, notamment en filières, sont précisées entre

autres dans la Charte des Risques, de la Conformité et des contrôles permanents Groupe, approuvée par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009 et dont la dernière mise à jour date de début 2017, en lien avec l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié et dédié au contrôle interne.

Dispositif de gestion des risques au sein de la Banque Edel

Au sein de la Banque Edel, plusieurs directions sont en charge de couvrir l'ensemble des risques : risques de crédit, risques financiers, risques opérationnels, risques de non-conformité, sécurité des systèmes d'informations ainsi que des activités transverses de pilotage et de contrôle des risques. Elles assurent conformément à l'article 75 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié et relatif au contrôle interne, la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques.

Au sein de la Banque Edel, à la suite d'une réorganisation des activités en septembre 2020, sont ainsi concernés :

- le pôle Juridique Compliance et Contrôle : pour les fonctions de contrôles des risques crédit, risques opérationnels, PUPA, révision comptable et pour les fonctions de contrôles des risques de non-conformité, risques financiers (RCSI), la Lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme (LCB-FT), la lutte contre la corruption et la fraude ;
- la Direction générale pour la sécurité des systèmes d'informations (SSI).

Il est à noter que la fonction de responsable de la sécurité des systèmes d'informations (RSSI) a été portée directement par le directeur général de la Banque Edel à compter du 1er janvier 2021 et sera transmise, dès le 1er janvier 2022, à un collaborateur spécialisé qui exerçait déjà les fonctions de RSSI au sein de la filiale Morning. Cette activité est en outre rattachée au pôle PACTS.

Ces directions sont également fonctionnellement rattachées à la Direction des risques et de la conformité du Crédit Coopératif et la Direction des risques, de la conformité et des contrôles permanents du Groupe BPCE.

Pour assurer son indépendance, la fonction risque et conformité, distincte des autres filières de contrôle interne, est indépendante de toutes les fonctions effectuant des opérations commerciales, financières ou comptables.

Dans le cadre de la fonction de gestion des risques, les principes définis dans la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents Groupe sont tous déclinés au sein de l'établissement. Ainsi, de manière indépendante, cette fonction contrôle la bonne application des normes et des méthodes de mesure des risques, notamment les dispositifs de limites et les schémas délégataires. Elle s'assure que les principes de la politique des risques sont respectés dans le cadre de ses contrôles permanents de deuxième niveau.

Les dirigeants effectifs veillent à ce que les systèmes de gestion des risques mis en place soient appropriés au profil de risque et à la stratégie commerciale de l'établissement, conformément à l'article 435 1 e) du Règlement (UE) n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR).

En 2021, le périmètre couvert par les fonctions de contrôle des risques au sein de la Banque Edel intégrait la Banque Edel et ses filiales : la SARL Moninfo, la SAS Edel ASSUR et la SAS Morning, détenue depuis le 30 décembre 2020 à hauteur de 100 % et radiée à compter d'août 2021.

En 2021, Banque Edel, en qualité de maison-mère, a poursuivi ces actions de déclinaison, adaptées à la taille, l'activité et le risque, à la SAS Morning des dispositifs applicables à la Banque Edel, dans le respect des normes du Crédit Coopératif et plus globalement du Groupe BPCE.

Toutefois, le Groupe Banque Edel s'étant rapidement inscrit en 2021 dans une gestion extinctive des activités portées par la filiale Morning, jusqu'à la TUP intervenue au 30 juin 2021, l'attention des fonctions de contrôle est restée essentiellement focalisée au strict respect des dispositifs de protection des avoirs des clients et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Les fonctions de contrôle des risques :

- sont force de proposition de la politique des risques de l'établissement, dans le respect des politiques des risques du Groupe (limites, plafonds …) ;
- identifient les risques, établissent la macro-cartographie et pilotent le *process* annuel de révision du dispositif d'appétit aux risques et du plan annuel de contrôle ;
- contribuent à l'élaboration des dispositifs de maîtrise des risques, des politiques de gestion des activités opérationnelles (limites quantitatives, schéma délégataire, analyse *a priori* des nouveaux produits ou des nouvelles activités) ;
- valident et assurent le contrôle de second niveau du périmètre (normes de valorisation des opérations, provisionnement, dispositifs de maîtrise des risques) ;
- contribuent à la définition des normes de contrôle permanent de premier niveau des risques et/ou conformité et veillent à leur bonne application (la définition des normes et méthodes Groupe étant une mission de l'organe central) ;
- assurent la surveillance de tous les risques, y compris de non-conformité, notamment la fiabilité du système de détection des dépassements de limites et le suivi et contrôle de leur résolution ;
- évaluent et contrôlent le niveau des risques (*stress scenarios*…) ;
- élaborent les *reportings* risques à destination des instances dirigeantes (les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance), contribuent aux rapports légaux ou réglementaires et alertent les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance en cas d'incident significatif (art. 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne).

Principaux risques de l'exercice

Le profil global de risque de Banque Edel correspond à celui d'une banque dite *BtoB*. Les risques sont concentrés essentiellement sur l'activité de crédit et le risque opérationnel.

Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe Banque Edel, la gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- le risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays) : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférant aux opérations de marché (risque de remplacement). De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires ;
- le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition est susceptible d'être touchée défavorablement par des changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement ; étant précisé que la Banque Edel est très peu concernée par ce risque eu égard à sa clientèle essentiellement située en France sinon dans l'Espace économique européen ;
- le risque de liquidité : risque que le Groupe ne puisse faire face à ses besoins de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable ;
- les risques structurels de taux d'intérêt et de change : risques de pertes de marge d'intérêt ou de valeur de la position structurelle à taux fixe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre ;
- les risques juridiques : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire ou de perte financière significative, qui naît du non-respect de dispositions réglementant l'activité du Groupe ;
- le risque de non-conformité : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglemen-

taire, nationale ou européenne directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance ;

- le risque opérationnel : risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes, ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée.

Culture risques et conformité

D'une manière globale, les fonctions de gestion des risques au sein de la Banque Edel :

- participent à des journées d'animation des fonctions de gestion des risques et de conformité, moments privilégiés d'échanges sur les problématiques risques, de présentation des travaux menés par les différentes fonctions, de formation et de partages de bonnes pratiques entre établissements qui se déclinent également par domaine : crédits, financiers, opérationnels, non-conformité associant tous les établissements du Groupe. Des groupes de travail dédiés viennent compléter ce dispositif ;
- enrichissent leur expertise réglementaire, notamment via la réception et la diffusion de documents réglementaires pédagogiques ;
- effectuent des interventions régulières dans les différentes filières de l'établissement (fonctions commerciales, fonctions supports…) pour promouvoir la culture du risque et de la conformité ;
- contribuent directement ou via les dirigeants aux décisions prises dans les comités dédiés à la fonction de gestion des risques ;
- réalisent la macro-cartographie des risques de l'établissement, évaluant ainsi son profil de risque et identifiant ses principaux risques prioritaires ;
- pilotent la revue annuelle des indicateurs d'appétit aux risques de l'établissement dans le cadre du dispositif mis en place par le Groupe ;
- s'attachent à relayer et diffuser la culture risque et conformité, notamment par la formation des nouveaux entrants, les modules de sensibilisation diffusés dans l'intranet (fiches conformité, modules e-*learning* SSI ...).

Macro-cartographie des risques de l'établissement

La macro-cartographie des risques de Banque Edel répond à la réglementation, en particulier à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié et dédié au contrôle interne qui indique dans ses articles 100, 101 et 102 (reprenant des dispositions contenues dans le CRBF 97-02) la nécessité de disposer d'une « cartographie des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard de facteurs internes et externes » ainsi qu'aux guidelines de l'EBA « orientations sur la gouvernance interne » publiés le 1er juillet 2018. Banque Edel répond à cette obligation avec le dispositif de la « macro-cartographie des risques » qui a été développé par le Groupe BPCE.

Cette macro-cartographie a pour objectif de sécuriser les activités des établissements, de conforter leur rentabilité financière et leur développement dans la durée. Grâce à l'identification et à la cotation de ses risques, chaque établissement du Groupe dispose de son profil de risque et de ses risques prioritaires. Cette approche par les risques via une cotation du dispositif de maîtrise des risques permet la mise en œuvre et le suivi de plans d'action ciblés.

La macro-cartographie des risques a un rôle central dans le dispositif global de gestion des risques. Elle est en lien fort avec le dispositif dédié à l'appétit aux risques de Banque Edel en établissant son profil de risque, en déterminant quels sont ses risques prioritaires et le plan annuel de contrôle.

Le dispositif de maîtrise des risques qui est évalué dans la macro-cartographie des risques tient notamment compte des résultats du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique) et l'identification des zones de risques permet de le faire évoluer.

Au cours du second semestre 2020, la Banque Edel a engagé une révision en globalité de la cartographie des risques de l'établissement. Les travaux ont fait l'objet d'une présentation et validation par le Comité d'audit et des risques de la Banque Edel lors de la réunion du 23 mars 2021.

Poursuivant cet effort de mise à jour très régulière de cet outil d'identification et de cotation des risques, une actualisation de la cartographie des risques a été lancée au cours du dernier trimestre 2021 pour une présentation et validation lors du Comité d'audit et des risques se réunissant au cours du mois de mars 2022.

Par ailleurs, la Banque Edel a également procédé en 2021 à la mise à jour de la cartographie concernant les risques de non-conformité, élaborée sur le fondement des outils mis à disposition par l'organe central BPCE et conformément aux préconisations du Groupe en termes de cotation des risques.

Appétit aux risques

L'appétit aux risques du Groupe BPCE est défini par le niveau de risque que le Groupe accepte, dans un contexte donné, pour dégager un résultat récurrent et résilient en offrant le meilleur service à ses clients et en préservant sa solvabilité, sa liquidité et sa réputation.

Le dispositif s'articule autour :

- de la définition du profil de risque du Groupe (ou *Risk Appetite Statement*) qui assure la cohérence entre l'ADN du Groupe, son modèle de coûts et de revenus, son profil de risque et sa capacité d'absorption des pertes ainsi que son dispositif de gestion des risques ;
- d'indicateurs couvrant l'ensemble des risques majeurs auxquels le Groupe est exposé et complété de limites ou seuils déclenchant des actions et une gouvernance spécifique en cas de dépassement ;
- d'une gouvernance intégrée aux instances de gouvernance du Groupe pour sa constitution et revue en cas de survenance d'un incident majeur ; ainsi qu'une déclinaison de l'ensemble des principes à chaque établissement du Groupe ;
- d'une pleine insertion opérationnelle avec les dispositifs transverses de planification financière.

Profil d'appétit aux risques

L'appétit aux risques se définit selon 5 critères propres à notre Groupe :

- son « ADN » ;
- son modèle de coûts et de revenus ;
- son profil de risque ;
- sa capacité d'absorption des pertes ;
- et son dispositif de gestion des risques.

L'ADN du Groupe BPCE et de la Banque Edel

Groupe coopératif décentralisé et solidaire, le Groupe BPCE organise son activité autour d'un capital logé localement et majoritairement dans ses établissements régionaux et d'un refinancement de marché centralisé optimisant les ressources apportées aux entités. De par sa nature mutualiste, le Groupe BPCE a pour objectif d'apporter le meilleur service à ses clients, dans la durée, tout en dégageant un résultat pérenne.

Le Groupe BPCE :

- doit préserver la solvabilité, la liquidité et la réputation de chacune des entités du Groupe, mission dont l'organe central est en charge à travers un pilotage des risques consolidé, une politique des risques et des outils communs ;
- est constitué d'entités et de banques régionales, détenant la propriété du Groupe et de ses filiales. Au-delà de la gestion normale, en cas de crise, des mécanismes de solidarité entre les entités du Groupe assurent la circulation du capital et permettent d'éviter le défaut d'une entité ou de l'organe central ;
- se focalise sur les risques structurants de son modèle d'affaires de banque universelle avec une composante prépondérante en banque de détail en France, tout en intégrant d'autres métiers nécessaires au service de l'ensemble des clientèles ;
- diversifie ses expositions en développant certaines activités en ligne avec son plan stratégique :
  - ✓ développement de la bancassurance et de la gestion d'actifs ;
  - ✓ développement international (majoritairement Banque de Grande Clientèle et gestion d'actifs et de manière plus ciblée sur la banque de détail).

En termes de profil de risque, le Groupe BPCE assume des risques intrinsèquement liés à ses métiers de banque de détail et à ses activités de Banque de Grande Clientèle.

L'appétit aux risques du Groupe Banque Edel correspond au niveau de risque qu'il est prêt à accepter dans le but d'accroître sa rentabilité. Celui-ci doit être cohérent avec l'environnement opérationnel de l'établissement, sa stratégie et son modèle d'affaires, tout en tenant compte des intérêts de ses clients. La détermination de l'appétit aux risques de Banque Edel recherche à éviter des poches de concentration majeures et à allouer de manière optimisée les fonds propres.

Le cadre général de l'appétit aux risques de Banque Edel, repose sur un document faîtier présentant de manière qualitative et quantitative les risques que l'établissement accepte de prendre. Il décrit les principes de gouvernance et de fonctionnement en vigueur, à ce jour au sein de l'établissement, et a vocation à être actualisé régulièrement, notamment pour tenir compte des évolutions réglementaires.

De par son modèle d'affaires, notre établissement porte les principaux risques suivants :

- le risque de crédit et de contrepartie (articles 106 à 121 de l'arrêté du 3 novembre 2014), induit par l'activité prépondérante de crédit aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises, est encadré via des politiques de risques, des limites de concentration par contrepartie et par secteur et un système délégataire adéquat complété de suivis des portefeuilles et d'un dispositif de surveillance ;

- le risque opérationnel, y compris le risque de non-conformité et le risque juridique (articles 214 et 215 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié), fait l'objet :
  - ✓ d'un référentiel commun de collecte des données pour l'ensemble des établissements du Groupe BPCE, en ce compris Banque Edel, et d'outils permettant la cartographie annuelle et la remontée des pertes et des incidents au fil de l'eau ;
  - ✓ de suivi des risques majeurs et des risques à piloter retenus par Banque Edel ;
  - ✓ de plans d'actions sur des risques spécifiques et d'un suivi renforcé des risques naissants ;
- le risque de liquidité (articles 148 à 186 de l'arrêté du 3 novembre 2014) est piloté au niveau du Service ALM de Banque Edel. Notre établissement est responsable de la gestion de sa réserve de liquidité ;
- le risque de taux (articles 134 à 139 de l'arrêté du 03 novembre 2014) structurel est encadré par des normes Groupe BPCE communes et des limites au niveau de Banque Edel ;
- le risque de marché (articles 122 à 136 de l'arrêté du 03 novembre 2014) est encadré par des normes et un dispositif au niveau du Groupe BPCE. Le risque de marché au sein de Banque Edel, compte tenu de son activité, est limité aux opérations de placement des liquidités.

Le plan de redressement et de résolution est géré directement par l'organe central, BPCE.

Le cadre de l'appétit au risque (*Risk Appetite Framework*) de la Banque Edel a été révisé au cours de l'exercice 2020 et porté à la validation de l'organe de surveillance, le Conseil des associés lors d'une réunion intervenue le 1er décembre 2020 afin d'entrer en vigueur au 1er janvier 2021.

Ce cadre de l'appétit au risque sera révisé au cours de l'exercice 2022 afin de tenir compte des orientations stratégiques fixées à l'établissement par ses associés réunis en Conseil des associés.

Capacité d'absorption des pertes

Le Groupe BPCE possède un niveau élevé de liquidité et de solvabilité traduisant, le cas échéant, sa capacité à absorber la manifestation d'un risque au niveau des entités ou du Groupe.

En termes de solvabilité le Groupe est en capacité d'absorber durablement le risque via sa structure en capital.

Au niveau de la liquidité, le Groupe dispose d'une réserve significative composée de *cash* et de titres permettant de faire face aux besoins réglementaires, de satisfaire les exercices de stress tests et également d'accéder aux dispositifs non conventionnels de financement auprès des banques centrales. Il dispose également d'actifs de bonne qualité éligibles aux dispositifs de refinancement de marché et à ceux proposés par la BCE.

Le Groupe assure la robustesse de ce dispositif par la mise en œuvre de stress tests globaux réalisés régulièrement. Ils sont destinés à vérifier la capacité de résistance du Groupe notamment en cas de crise grave.

Dispositif de gestion des risques

La mise en œuvre de l'appétit aux risques s'articule autour de quatre composantes essentielles : (i) la définition de référentiels communs, (ii) l'existence d'un jeu de limites en adéquation avec celles définies par la réglementation, (iii) la répartition des expertises et responsabilités entre local et central et (iv) le fonctionnement de la gouvernance au sein du Groupe et des différentes entités, permettant une application efficace et résiliente du dispositif d'appétit aux risques.

Notre établissement :

- est responsable en premier niveau de la gestion de ses risques dans son périmètre et dispose, à ce titre, de responsable(s) de contrôles permanents dédié(s) ;
- décline la gestion des composantes de l'appétit aux risques via un ensemble de normes et référentiels issus de chartes dédiées au contrôle interne et conçus au niveau Groupe ;
- enfin, notre établissement a adopté un ensemble de limites applicables aux différents risques.

Le dispositif d'appétit aux risques du Groupe ainsi que celui de notre établissement sont mis à jour régulièrement. Tout dépassement de limites quantitatives définies dans le dispositif d'appétit aux risques fait l'objet d'une alerte et d'un plan de remédiation approprié pouvant être arrêté par la direction et communiqué en Conseil des associés en cas de besoin.

RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Crise sanitaire 2020 poursuivie en 2021

La France ainsi que les autres pays ont dû faire face à une épidémie de Covid-19 qui est à l'origine d'une crise économique et sociale impactant profondément les entreprises et l'économie en général.

Dès 2020, la Banque Edel a décidé de mettre en place des mesures d'accompagnement pour sa clientèle Taxis en accordant des moratoires (report d'échéances avec allongement de la durée du financement) et pour les magasins du Mouvement E.Leclerc, des moratoires ou la possibilité de souscrire à un PGE (Prêt Garanti par l'État) garanti à 90 % par l'État ainsi qu'à un prêt 'Crédit spot Covid' (crédit de trésorerie mobilisable par billet).

Ces actions se sont poursuivies au cours de l'exercice 2021.

Définition

Le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou de débiteurs ou de contreparties considérés comme un même groupe de clients liés conformément au point 39 du paragraphe 1 de l'article 4 du règlement (UE) n° 575/2013 ; ce risque peut également se traduire par la perte de valeur de titres émis par la contrepartie défaillante.

Le risque de crédit résulte du préjudice que la Banque Edel peut subir dans le cas où une de ses contreparties viendrait à manquer à ses obligations (échange de flux financiers, paiement d'intérêts, remboursement de capitaux par exemple).

Le risque de contrepartie se définit comme le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération.

Organisation de la gestion des risques de crédit

La fonction de gestion des risques de crédit de l'établissement dans le cadre de son dispositif d'appétit aux risques :

- contrôle périodiquement les notes et s'assure du respect des limites ;
- alerte les dirigeants effectifs et notifie aux responsables opérationnels en cas de dépassement d'une limite ;
- inscrit en *watchlist* les dossiers de qualité préoccupante et dégradée, selon les normes Groupe ;
- contrôle la mise en œuvre des plans de réduction des risques et participe à la définition des niveaux de provisionnement nécessaires si besoin ;
- met en œuvre le dispositif de contrôle permanent de 2nd niveau dédié aux risques de crédit via l'outil Groupe PRISCOP ;
- contribue aux travaux du Groupe.

Le Conseil des associés, en lien avec la définition de son appétit aux risques et s'appuyant sur le Comité d'audit et des risques, valide la politique de l'établissement en matière de risque de crédit, statue sur les plafonds internes et les limites de crédit, valide le cadre délégataire de l'établissement, examine les expositions importantes et les résultats de la mesure des risques.

Le Comité trimestriel des risques faîtier de l'établissement assure le contrôle de la mise en œuvre de la politique de risque crédit.

Suivi et surveillance des risques de crédit et contrepartie

Dans le cadre du Comité trimestriel des risques faîtier, un reporting de la surveillance du risque de crédit est présenté. Les limites internes fixées pour la surveillance du risque de crédit sont revues au moins une fois par an dans le cadre de ce comité.

La fonction de gestion des risques est indépendante des filières opérationnelles, elle ne dispose pas de délégation d'octroi de crédit et n'assure pas l'analyse métier des demandes d'engagement.

La fonction de gestion des risques crédit de la Banque Edel est en lien fonctionnel fort avec la fonction de gestion des risques de crédit de la Direction des risques et de la conformité du Crédit Coopératif. Au travers de ce lien fonctionnel avec le Crédit Coopératif, la fonction de gestion des risques de la Banque Edel est plus particulièrement en relation avec les fonctions du Groupe BPCE en charge de :

- la définition des normes risque de la clientèle ;
- l'évaluation des risques (définition des concepts) ;
- l'élaboration des méthodologies, modèles et systèmes de notation du risque (*scoring* ou systèmes experts) ;
- la conception et le déploiement des dispositifs de monitoring, des normes et de la qualité des données ;
- la réalisation des tests de performance des systèmes de notation (*back-testing*) ;
- la réalisation des scenarii de stress de risque de crédit (ceux-ci sont éventuellement complétés de scenarii complémentaires définis en local) ;
- la validation des normes d'évaluation, de contrôle permanent et de reporting.

La surveillance des risques de Banque Edel porte sur la qualité des données et la qualité des expositions. Elle est pilotée au travers d'indicateurs, pour chaque classe d'actif.

La fonction de gestion du risque de crédit propose au comité compétent les inscriptions en *watchlist* des dossiers de qualité préoccupante ou dégradée, selon les normes Groupe. Cette mission est du ressort de la fonction de gestion des risques de notre établissement sur son propre périmètre.

La sélection des opérations de crédit est encadrée par la Politique de crédit, déclinée de manière opérationnelle en une note de délégations d'engagements (n° 22), une procédure de surveillance des risques et une politique de garanties.

La décision d'octroi tient également compte des orientations stratégiques de la Banque selon la catégorie de clientèle (grande distribution et hors grande distribution). Ces secteurs d'activité sont pris en compte lors de la sélection des opérations de crédit : une politique d'octroi, des limites et indicateurs spécifiques sont prévus selon le secteur d'activité.

La procédure de surveillance des risques de crédit 2021, présentée au Comité des risques faîtier du 11 février 2021, décrit le dispositif de limites et d'indicateurs. Elle a été validée par le Conseil de direction, organe exécutif de la Banque Edel et est entrée en application au 11 mars 2021.

La procédure de surveillance des risques crédit prévoit un contrôle trimestriel du respect des limites.

Un reporting du suivi de ces limites est réalisé en Comité des risques faîtier, le compte-rendu de ce comité étant reporté au Conseil des associés.

Pour compléter le dispositif mis en place et permettre la détermination de plans d'action adaptés, des seuils d'alerte en cas de dépassement ont été déterminés. Ainsi en cas d'alerte, une analyse est réalisée sur la base d'indicateurs objectifs tels que le ratio de solvabilité, le PNB, le niveau de pertes et le respect de la stratégie.

De ce fait, en cas de dépassement de plus de 5 % des limites globales fixées par catégorie de contrepartie, l'analyse au regard des indicateurs listés ci-dessus sera réalisée par le Service risques crédit. En fonction des résultats de cette analyse, un plan d'action sera déterminé si nécessaire.

Sur l'ensemble de l'année 2021, la limite « Grands risques » a été strictement respectée.

Aucune contrepartie « Grands Risques » (encours compris entre 10 % et 25 % des fonds propres) n'a été identifiée sur 2021.

Conformément à l'article 109 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié et relatif au contrôle interne, la rentabilité est prise en compte pour la sélection des opérations de crédit.

La Banque Edel produit, a minima semestriellement et conformément à l'article 110 de l'arrêté du 3 novembre modifié, une analyse *a posteriori* de la rentabilité globale des opérations de crédit par classe d'actif. Elle tient compte des charges et produits, directs et indirects sur les coûts opérationnels, les charges de refinancement et les risques de défaut.

La Politique de crédit, qui définit les grands périmètres d'intervention de la Banque, prévoit, dans son annexe, la nature des garanties attendues en fonction du type de financement et de la catégorie de contrepartie.

La Banque Edel peut avoir recours à la BPI en tant que fournisseur de protection dans le cadre de co-financements sur les dossiers. La Banque Edel fait également appel à l'assureur crédit Euler-Hermes pour la couverture des encours TPCE/Visio'up (en cas de mobilisation) et à l'assureur CEGC pour la couverture d'encours crédits entreprises.

La valorisation des garanties fait partie intégrante du dispositif d'appréciation du risque mis en œuvre lors de l'octroi de crédit :

- les délégations en matière d'engagements (Note n° 22) déterminent les conditions de délégation en fonction des caractéristiques de la demande, dont les garanties. La notion de concours garanti y est définie et les natures de garantie possible identifiées ;
- les modes opératoires des services opérationnels en charge de l'octroi de crédits prévoient l'intégration au dossier d'étude d'une analyse de la couverture de risque proposée via une fiche de valorisation des garanties ;
- les contrôles de premier niveau sur la constitution du dossier d'analyse et le respect des limites, exercés par le responsable de service, intègrent la valorisation des garanties.

Les contrôles de second niveau intègrent également des points de contrôle relatifs aux garanties et notamment, pour les sociétés, la présence au dossier d'une fiche de valorisation des garanties, la conformité de la garantie prise avec l'accord comité donné et la conformité juridique de celle-ci.

Dans le cadre de la consolidation prudentielle en tant qu'établissement associé du Crédit Coopératif, la Banque Edel transmet au Crédit Coopératif les données nécessaires aux calculs liés à l'IFRS 9 sur la base du modèle BPCE.

Règles de division des risques

La Banque Edel s'est fixée des limites tant par rapport à ses fonds propres qu'en termes de niveau d'engagement par bénéficiaire, en établissant des grilles de limites globales et individuelles par contrepartie.

La revue des limites internes de surveillance du risque crédit est réalisée au moins une fois par an, lors d'un Comité des risques auquel participent les dirigeants effectifs. De plus, compte tenu de la stratégie commerciale de la Banque, et des encours et utilisations constatés dans le cadre du suivi trimestriel des risques, les limites de surveillance du risque crédit sont revues en encours global par nature de contrepartie (catégories clientèle au sens de Bâle III), ainsi qu'en encours global par contrepartie. Les engagements de crédit font l'objet d'une revue trimestrielle lors des Comités des risques.

L'exposition au risque crédit de la Banque Edel est principalement liée à la part importante de la clientèle issue de la grande distribution dans le total des engagements.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, le dispositif de suivi du risque de concentration a été validé par le Comité des risques.

La Banque Edel intervient sur des marchés diversifiés. Conformément à sa Politique de crédit, l'exposition de la Banque Edel est très faible sur le marché des entreprises hors E.Leclerc. Il faut noter que l'activité TPCE/VISIO'UP avec les fournisseurs de l'enseigne n'est en revanche pas concernée

par cette disposition ; cette activité concerne un certain nombre de grands industriels fournisseurs de produits de grande consommation.

Enfin, revu régulièrement et examiné lors du Comité des risques, le risque de concentration s'articule autour de deux notions :

- le risque de concentration par catégorie de contrepartie ;
- le risque de concentration géographique.

Approbation des risques

Chaque décision de crédit est prise sur la base des principes suivants, détaillés dans une note de délégation formalisée et actualisée annuellement :

- tout engagement est soumis à un accord préalable dans le cadre du Comité des prêts ;
- les services d'engagements assurent l'analyse des dossiers en toute indépendance des filières commerciales.

Contrôle des engagements

Les procédures déployées pour les contrôles ainsi que les échanges réguliers d'informations entre les différents acteurs de la filière crédit permettent une détection le plus en amont possible du risque. Chaque mois, une revue des dossiers détectés sensibles sur la base de multiples critères (débits non autorisés, dégradation de la cotation, inscriptions, impayés ...) est effectuée. Cette revue se fait en collaboration avec les opérationnels et permet de mettre en place des solutions en anticipation du risque. Un reporting de ce suivi est présenté lors du Comité trimestriel des risques faîtier.

Les limites internes de surveillance du risque crédit permettent de centraliser les risques de bilan et de hors-bilan à l'égard d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un seul et même bénéficiaire, d'appréhender les différentes catégories de niveaux de risques (informations quantitatives et qualitatives) et de répartir globalement les engagements par ensemble de contreparties homogènes (secteur économique, géographique, etc.).

Le suivi des dossiers dans le respect des limites internes est réalisé quotidiennement par le service engagements. Une revue complète *a posteriori* est effectuée par la filière risques crédit, en fonction de différents critères (évolution des comptes en dépassement, critères de déclaration de grands risques, cotation Banque de France, risque de concentration par contrepartie, risque de concentration par émetteur de garantie). Celle-ci est présentée lors du Comité trimestriel des risques faîtier.

Statistiques d'exposition aux risques de crédit

Certaines informations présentées dans cette parties relatives à la gestion des risques sont requises par la norme IFRS 7 (dans le cadre du processus de consolidation BPCE), elles incluent notamment :

- la répartition des expositions brutes par catégories et par approches avec distinction du risque de crédit et du risque de contrepartie ;
- la concentration du risque de crédit par emprunteur :
  - ✓ la qualité de crédit des prêts et avances par branche d'activité (CQ5) ;
- la répartition des expositions brutes par zone géographique :
- les créances douteuses :
  - ✓ expositions performantes et non performantes (PE/NPE) ;
  - ✓ la qualité de crédit des expositions renégociées (CQ1) ;
  - ✓ la qualité des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance (CQ3) ;
- et les techniques de réduction de risque : répartition des garanties reçues par nature sur les instruments financiers (CR3).

Ventilation des créances saines[1]

Au 31 décembre 21 le total des concours sains accordés à la clientèle, toute forme contractuelle confondue, atteint 1 254 millions d'euros[2], en diminution de 3 % d'une année sur l'autre et après une baisse de 6 % entre 2019 et 2020.

Marché entreprises E.Leclerc

La prépondérance de la clientèle E.Leclerc génère une activité soutenue pour la Banque Edel, qui accompagne les développements de l'enseigne notamment en termes de part de marché et d'implantation de *drives*. Les concours accordés à l'enseigne E.Leclerc sont concentrés sur le commerce de détail (hypermarchés et supermarchés) et le commerce de gros (centrales d'achats régionales).

En 2022, la Banque Edel va également accompagner les entités du Mouvement E.Leclerc dans les projets de transition énergétique en déployant une offre dédiée ('*green*').

Ce marché représente 81 % de l'encours total.

Marché des artisans taxis

La Banque Edel intervenait sur le financement des artisans taxis parisiens depuis la fin des années 1990 ; elle connaît donc bien ce marché ce qui lui permet d'avoir un recul suffisant sur le niveau de risque final. Elle finançait le prix de la licence d'exploitation gérée par la préfecture de police de Paris, et le véhicule d'exploitation avec un apport personnel de l'artisan supérieur ou égal à 5 % du total de l'opération.

Ces encours, dans une appréhension prudente du risque, sont, d'une part, garantis par un nantissement de premier rang du fonds artisanal et, d'autre part, par une garantie à perte finale émise par la société SIAGI[3]. Dans la continuité de la stratégie mise en œuvre en 2019 la Banque Edel a continué de réduire son exposition sur ce marché. Depuis le 1er janvier 2021 la production sur ce marché a été stoppée.

Dans le cadre de la crise sanitaire qui a perduré en 2021 la Banque Edel a mis en place des mesures adaptées pour accompagner cette catégorie de clientèle particulièrement touchée.

Ce marché représente 8,3 % de l'encours total.

Marché des particuliers

L'intervention de la Banque Edel consiste à restructurer l'endettement de salariés principalement adhérents du Crédit social des fonctionnaires (CSF). Pour ce type d'intervention, le risque est limité par la cession sur salaire qu'impose la Banque Edel : sans être une garantie au sens juridique du terme, elle permet à la Banque, tant que l'emprunteur conserve son emploi, et sous certaines conditions, d'être réglée indépendamment de la situation du compte bancaire de ce dernier.

Ce marché représente 7,8 % de l'encours.

Marché entreprises hors E.Leclerc

Conformément à la Politique crédit, notre exposition sur la clientèle d'entreprises hors E.Leclerc continue de baisser ; ce marché comprend l'escompte des règlements fournisseur de l'enseigne (facture à échéance).

Ce marché représente 2,6 % de l'encours total.

1 Chiffres consolidés au 31 décembre, créances mobilisées, hors créances douteuses et douteux compromis et hors créances rattachées

2 hors créances rattachées, cf. note 2, comptes consolidés

3 Société de financement et de fonds mutuel de garantie pour les artisans, cf. www.siagi.com

Répartition des expositions brutes par catégories

Ventilation par type de contrepartie

2020

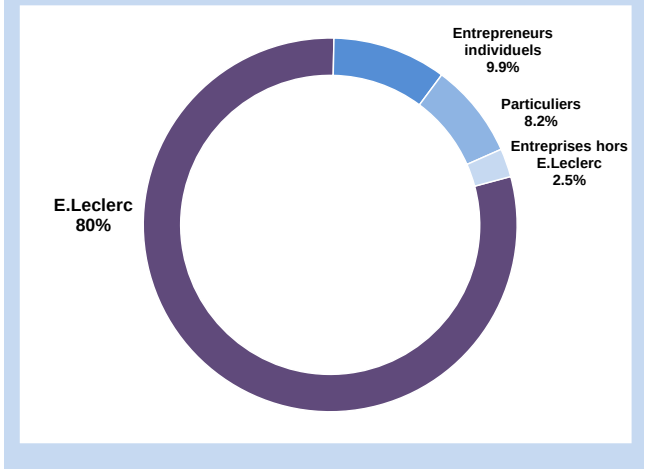

2021

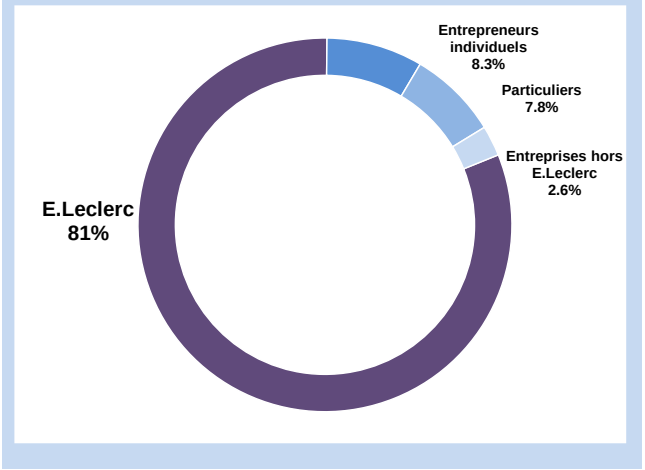

Ventilation par secteur économique (code APE)

2020

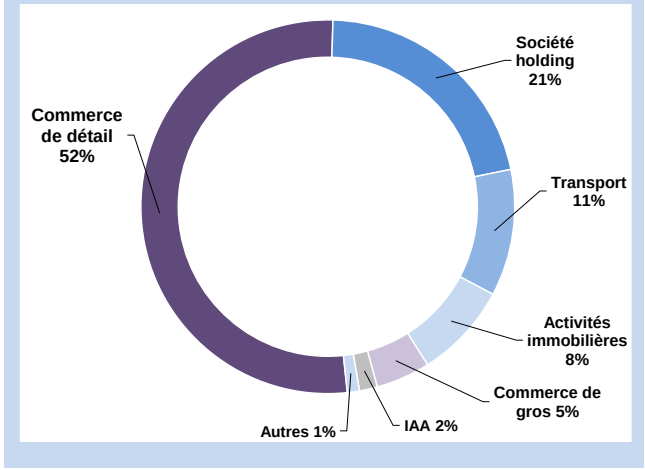

2021

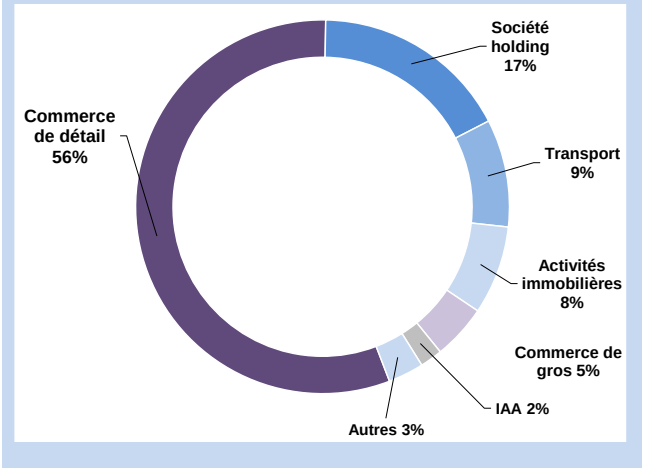

Emplois accordés au Mouvement E.Leclerc (code APE)

2020

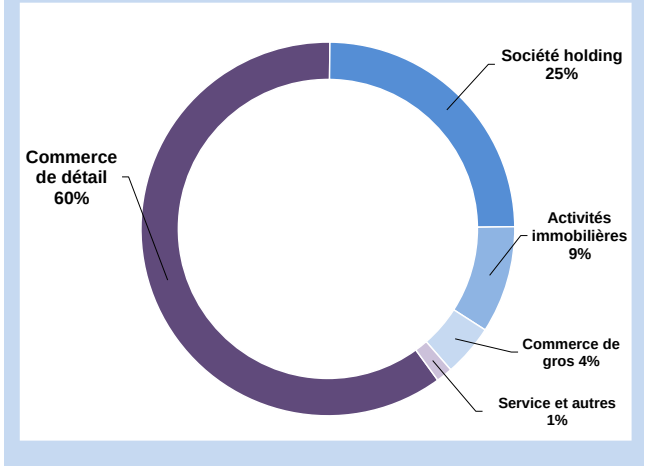

2021

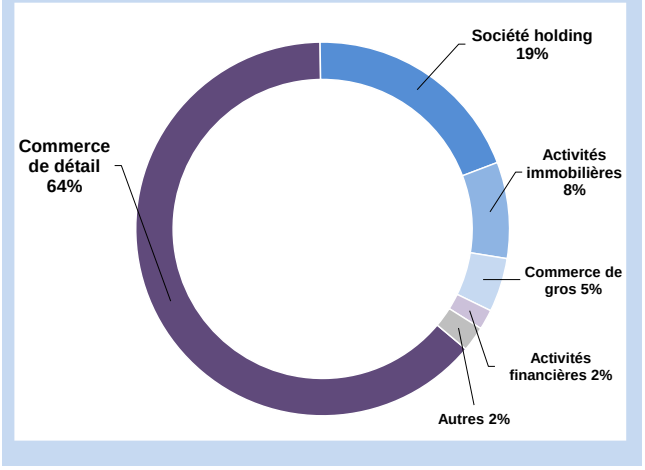

Emplois à la clientèle hors E.Leclerc[1] (code APE)

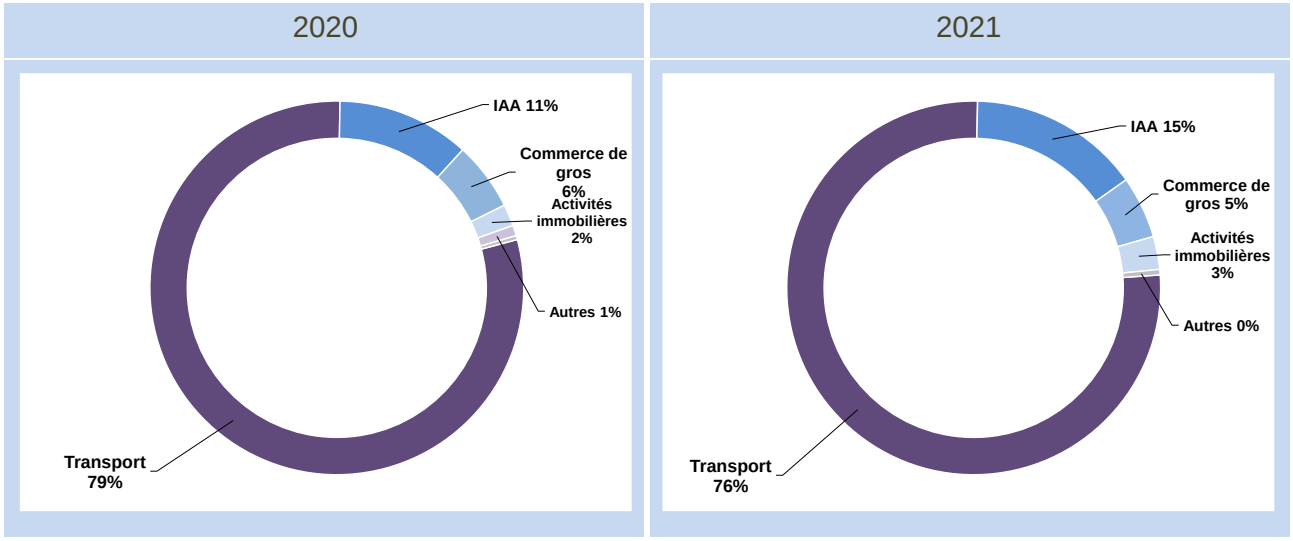

Ventilation de l'encours par type de concours

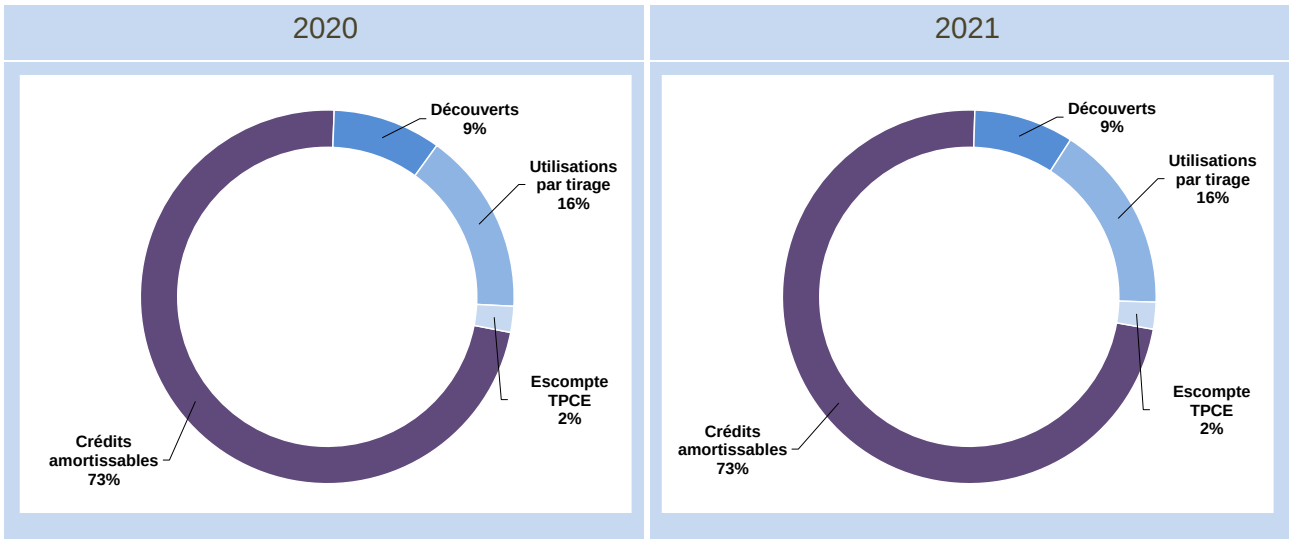

Ventilation par cotation Banque de France (FIBEN)

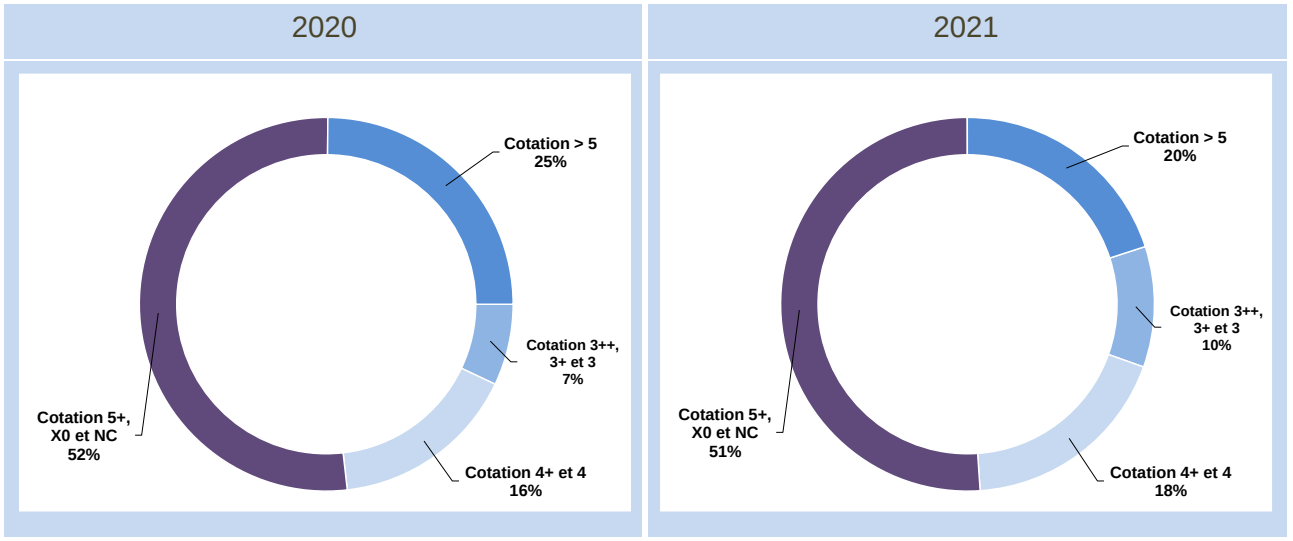

1 Entreprises et professionnels

La Banque Edel mesure le risque crédit selon la méthode standard

Les créances de la clientèle *corporate* (société non financière hors PME), au sens de Bâle III, sont pondérées en risque selon leur notation externe ; ce sont les cotations Banque de France qui sont retenues par notre établissement.

Les créances des particuliers, entrepreneurs individuels et PME sont classées en *retail* et, à ce titre, pondérées en risque à 75 %, conformément à l'approche standard du risque crédit.

Sur notre clientèle *corporate* notée selon les cotations de la Banque de France[1], une grande partie des entreprises (69 %) a une cotation comprise entre 4+, 4, 5+ et X0 soit une pondération brute (c'est-à-dire sans prise en compte des garanties attachées et éligibles en termes de réduction du risque) en risque de 100 %. Cette proportion importante s'explique par le fait que de nombreuses entreprises du Mouvement E.Leclerc sont cotées X0 (entreprises ne communiquant pas leurs comptes).

En 2021 la politique commerciale déployée a permis d'augmenter la part de cotations favorables. La part des cotations 3 à 3++ passe ainsi de 7 % à 10 %. Notons, qu'à partir de janvier 2022 la NEC BDF sera mise en place conformément aux évolutions en cours.

- Cotation 3++ : Échelon de qualité de crédit 1, Catégorie de pondération 20 %.
- Cotation 3+ et 3 : Échelon de qualité de crédit 2, Catégorie de pondération 50 %.
- Cotation 4+ : Échelon de qualité de crédit 3, Catégorie de pondération 100 %
- Cotation 4 et 5+ : Échelon de qualité de crédit 4, Catégorie de pondération 100 %
- Cotation 5 et 6 : Échelon de qualité de crédit 5, Catégorie de pondération 150 %
- Cotation 7, 8, 9, P : Échelon de qualité de crédit 6, Catégorie de pondération 150 %

Les entreprises sans cote sont classées en X0 par la BDF et pondérées à 100 % en RWA.

Depuis 2019 la Banque Edel a mis en place des actions de pilotage des techniques de réduction du risque de crédit dans l'objectif de réduire l'exposition RWA de son portefeuille d'encours.

Dans cet objectif, la Banque Edel a maintenu la couverture d'une partie de l'encours crédit au moyen d'assurances crédit conclues avec Euler-Hermes et CEGC (Groupe BPCE).

en milliers d'euros	31/12/2021		31/12/2020	
	EAD	RWA	EAD	RWA
Souverains	217 852		342 740	
Etablissements	182 861	36 575	124 776	33 376
Entreprises	1 245 329	918 584	1 259 537	994 674
Clientèle de détail	166 418	141 813	196 185	167 018
Titrisation				
Actions	2 193	2 158	1 906	2 136
Autres actifs	42 890	36 905	40 879	38 495
Total	**1 857 543**	**1 136 035**	**1 966 023**	**1 235 699**
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	52 608	18 760	79 841	30 994
Expositions en défaut	21 030	24 235	39 788	40 725
Total	**1 931 181**	**1 179 030**	**2 085 652**	**1 307 418**

Grâce à l'ensemble de la stratégie suivie en 2021 pour le pilotage du risque de crédit, la pondération RWA du portefeuille s'est améliorée de 2 points entre 2020 et 2021.

1 L'approche standard du règlement UE n° 575/2013 prévoit une correspondance entre les cotations de la Banque de France et les échelons de qualité de crédit.

Concentration du risque de crédit par emprunteur

	Type	Pays	Note	Engagements en KEUR
Contrepartie 1	Société holding	France	5+	10 570
Contrepartie 2	Commerce de détail	France	5	9 962
Contrepartie 3	Service	France	5+	9 900
Contrepartie 4	Société holding	France	0	9 755
Contrepartie 5	Commerce de gros	France	5+	9 617
Contrepartie 6	Commerce de détail	France	5	9 199
Contrepartie 7	Commerce de détail	France	5+	9 106
Contrepartie 8	Société holding	France	0	8 942
Contrepartie 9	Société holding	France	5+	8 930
Contrepartie 10	Commerce de détail	France	5+	8 798
Contrepartie 11	Société holding	France	0	8 273
Contrepartie 12	Société holding	France	0	8 218
Contrepartie 13	Société holding	France	4+	8 141
Contrepartie 14	Société holding	France	3	7 995
Contrepartie 15	Commerce de gros	France	4	7 600
Contrepartie 16	Société holding	France	4	7 395
Contrepartie 17	Société holding	France	0	7 085
Contrepartie 18	Commerce de gros	France	4	6 634
Contrepartie 19	Activités immobilières	France	5+	6 604
Contrepartie 20	Commerce de détail	France	5+	6 446
		Total des 20 premières contreparties		**169 168**
		% Total engagements		**13 %**

Le suivi des taux de concentration est réalisé à partir des encours bilan et hors bilan. Les 20 contreparties les plus importantes présentent une pondération moyenne brute de 102 %.

CQ5 - Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité

En milliers d'euros	31/12/2021					
	Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation		
			Dont en défaut			
Agriculture, sylviculture et pêche	167	0		167	0	
Industries extractives	876	875		876	-631	
Industrie manufacturière	27 325	4 125		27 325	-4 022	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1 645	0		1 645	0	
Production et distribution d'eau	3	0		3	0	
Construction	7 695	229		7 695	-168	
Commerce	910 364	6 379		910 364	-1 054	
Transport et stockage	4 736	146	146	4 736	-45	
Hébergement et restauration	36	0		36	0	
Information et communication	10 661	0		10 661	0	
Activités financières et d'assurance	0	0		0	0	
Activités immobilières	83 140	1 928		83 140	-1 816	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	14 215	0		14 215	0	
Activités de services administratifs et de soutien	3 004	0		3 004	0	
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	0	0		0	0	
Enseignement	0	0		0	0	
Santé humaine et action sociale	0	0		0	0	
Arts, spectacles et activités récréatives	0	0		0	0	
Autres services	1 532	0		1 532	0	
Total	**1 065 399**	**13 682**	**146**	**1 065 399**	**-7 736**	

Suivi du risque géographique

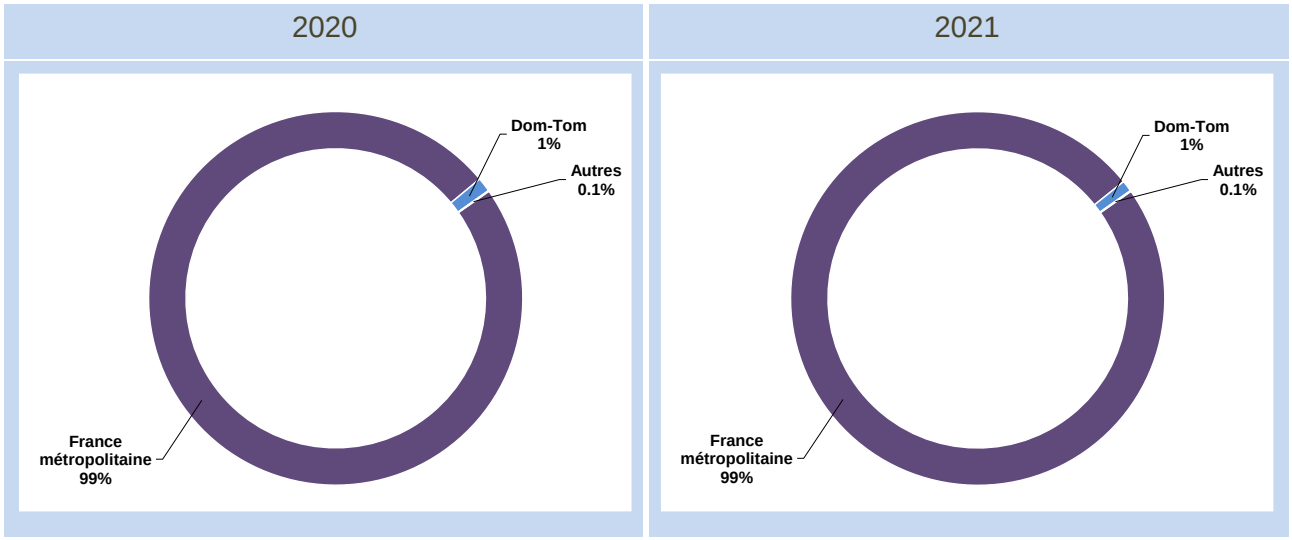

L'exposition de la Banque Edel en dehors de la France est toujours très réduite, elle est concentrée sur les pays où sont implantés des magasins E.Leclerc dans le cadre de notre accompagnement à l'international de l'enseigne (Union Européenne).

L'ensemble des concours consentis sur ces pays font l'objet de contre-garanties d'une structure française.

Créances douteuses[1]

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, l'établissement distingue comptablement les encours sains et les encours douteux. Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours déchus et non déchus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie et de caution. Le déclassement des encours en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, voire dès le premier mois d'impayé constaté pour les crédits restructurés.

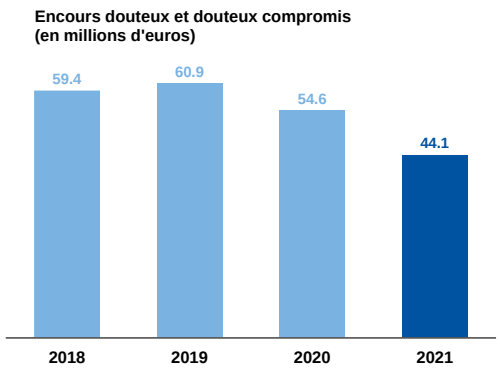

La diminution des encours douteux et douteux compromis se confirme en 2021. Les différentes mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise ont permis de maîtriser le risque. D'autre part des anciens dossiers douteux compromis sur le compartiment des sociétés hors E.Leclerc ont été réglés (clôtures de procédures).

Sur l'année 2021 nous constatons une diminution des situations d'impayés sur notre clientèle taxi. Les mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire et notamment les différentes aides combinées à l'accompagnement mis en place au sein de la Banque sur 2020 et 2021 ont permis une correcte gestion du risque sur ce marché.

1 Chiffres consolidés au 31 décembre

Toutefois les règles de provisions pour l'anticipation du risque ont été adaptées à l'incertitude du contexte actuel. Ainsi le niveau de couverture passe de 39 % à 45 %.

La présence d'entreprises E.Leclerc dans ce compartiment s'explique par le déclassement de deux contreparties dans le cadre pour l'une d'un litige avec le bailleur et pour l'autre d'une restructuration en cours. Les deux situations ont été régularisées depuis et les contreparties sont désormais classées en sain. Cette variation ne reflète donc pas une dégradation de la qualité de cette catégorie de clientèle ; de ce fait, en l'absence de risque avéré au sens du règlement ANC n° 2014-07, aucune provision affectée n'a été constituée postérieurement au déclassement de ces contreparties.

La Banque Edel étant sur le référentiel comptable français, reste régie par l'ANC 2014-07 avec la définition des douteux et celle des douteux compromis ainsi que leurs règles de provisionnement. De fait, un dispositif automatisé de détection et de suivi de la nouvelle notion de défaut au niveau prudentiel a été déployé permettant à la Banque de produire les différents *reportings* nécessaires à la consolidation prudentielle dans le respect des normes Groupe BPCE. Conformément à la réglementation et dans le cadre de normes du Groupe BPCE la Banque Edel a déployé les outils nécessaires au suivi des encours NDOD.

Elle applique également les règles liées à la *forbearance* en appliquant les périodes probatoires différentes selon les cas PE/NPE.

Répartition des expositions performantes et non performantes

en milliers d'euros	31/12/2021		31/12/2020	
	Expositions performantes	Expositions non performantes	Expositions performantes	Expositions non performantes
Loans and advances	1 414 303	44 140	1 411 094	54 412
Central banks				
General governments				
Credit institutions	152 644		94 541	
Other financial corporations	0		0	
Non-financial corporations	1 051 717	13 683	1 079 037	14 328
Households	209 942	30 457	237 516	40 084

On note une diminution globale des expositions non performantes entre 2020 et 2021.

CQ1 - Qualité de crédit des expositions renégociées

En milliers d'euros	Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés et garanties reçues pour les expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	
	Renégociées performantes	Renégociées non performantes			Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes		Dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation
			Dont : en défaut	Dont : dépréciées				
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues								
Prêts et avances	**28 076**	**3 465**						
Banques centrales								
Administrations publiques								
Établissements de crédit								
Autres Entreprises Financières								
Entreprises Non Financières	*6 993*	*85*				*-14*		
Ménages	*21 083*	*3 380*				*-314*		
Titres de créance								
Engagements de prêt donnés								
Total	**28 076**	**3 465**				**-329**		

La majorité des renégociations sont qualifiées de performantes.

CQ3 - Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance

En milliers d'euros	Valeur comptable brute / Montant nominal											
	Expositions performantes			Expositions non performantes								
		Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues	**157 590**	**157 590**										
Prêts et avances	**1 414 303**	**1 411 074**	**3 229**	**44 140**	**857**	**6 269**	**6 867**	**3 143**	**13 297**	**4 607**	**9 099**	**44 140**
Banques centrales												
Administrations publiques												
Établissements de crédit	152 644	152 644										
Autres Entreprises Financières	0	0	0									
Entreprises Non Financières	1 051 717	1 051 717	0	13 683		96	5 297	0	607	2 065	5 617	13 683
Dont PME												
Ménages	209 942	206 713	3 229	30 457	857	6 174	1 569	3 143	12 690	2 542	3 482	30 457
Titres de créance	**90 363**	**149**	**90 215**									
Banques centrales												
Administrations publiques	60 153	149	60 004									
Établissements de crédit	30 211	0	30 211									
Autres Entreprises Financières	0	0		2 000	2 000							
Entreprises Non Financières												
Expositions Hors Bilan	**181 337**											
Banques centrales												
Administrations publiques												
Établissements de crédit												
Autres Entreprises Financières	1 887											
Entreprises Non Financières	26 944											
Ménages	152 506											
Total	**1 843 593**	**1 568 813**	**93 443**	**44 140**	**857**	**6 269**	**6 867**	**3 143**	**13 297**	**4 607**	**9 099**	**44 140**

Provisions sur créances douteuses[1]

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif (capitaux restants dus) et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le risque est apprécié de façon individuelle en tenant compte de la valeur actualisée des garanties reçues. Pour les créances de faible montant aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée.

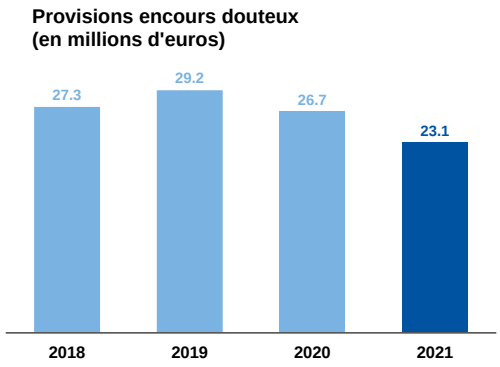

- 14 %

Bien que le stock de provisions encours douteux diminue le taux de couverture globale lui progresse à 52 % contre 49 % au 31/12/2021.

Aucun risque avéré ni aucune perte sur la clientèle E.Leclerc n'ont été enregistrés depuis la création de la Banque en 1991.

En 2021, la Banque Edel a fait évoluer ses méthodes de comptabilisation des provisions sur les créances douteuses afin de renforcer le taux de couverture sur les créances « anciennes ». Pour ces évolutions la Banque s'est basée sur la durée théorique de recouvrement observée selon les différents marchés.

1 Chiffres consolidés au 31 décembre

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. La décote constatée est enregistrée au résultat en coût du risque et au bilan en déduction de l'encours concerné. Elle est ensuite réintégrée dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés, destinées à couvrir des risques clientèle non affectée individuellement. Dites « collectives », ces provisions visent à couvrir des risques pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux.

Dans le contexte actuel et face aux mutations en cours dans le secteur de la grande distribution, le Mouvement E.Leclerc confirme sa position de leader et fait preuve d'une vraie résilience avec des parts de marché en croissance. Il se différencie également par sa structure de groupement d'indépendants. Ainsi chaque groupe capitalistique familial qui exploite la marque présente un profil de risque spécifique en fonction de son ancienneté, sa localisation, le développement de ces concepts, sa taille, etc. ce qui a pour effet de diluer et de fragmenter le risque de crédit en autant de contreparties. Dans une approche anticipative, la Banque Edel a constitué au 31 décembre 2020 une provision sectorielle destinée à couvrir la survenance d'un risque éventuel. Le stock de provision ainsi constitué est resté relativement stable, au 31 décembre 2021 une dotation de 130 KEUR a été comptabilisée.

Type de contreparties	Taux de provisionnement 2021	Taux de provisionnement 2020
Entreprises non financières	57 %	66 %
Particuliers	65 %	56 %
Entrepreneurs individuels	45 %	39 %
Taux moyen de provisionnement	**52 %**	**49 %**

Les augmentations de taux constatées sur le marché des taxis et particuliers sont le reflet des évolutions mises en œuvre avec notamment la prise en compte du vieillissement des créances douteuses en complément de la valorisation des garanties.

Le taux de couverture des sociétés diminue suite à la sortie de dossiers anciens qui étaient provisionnés à 100 % qui ont donné lieu à l'enregistrement d'une perte (clôture de la procédure de liquidation judiciaire).

Tableaux Covid-19 : Information sur les prêts et avances sujets à moratoire législatif et non législatif

en milliers d'euros	Valeur brute		Montant maximal de la garantie pouvant être envisagée	Valeur brute
		dont : soumis à mesures de restructuration	Garanties publiques reçues	Capitaux entrants sur expositions non performantes
Nouveaux prêts et avances fournis dans le cadre des dispositifs bénéficiant de garanties publiques	**2 851**			
dont : Ménages				
dont : Garantis par un bien immobilier résidentiel				
dont : Entreprises non financières	2 851			
dont : Petites et moyennes entreprises				
dont : Garantis par un bien immobilier commercial				

Techniques de réduction des risques

CR3 - Répartition des garanties reçues par nature sur les instruments financiers

En milliers d'euros	31/12/2021				
	Valeur comptable non garantie	**Valeur comptable garantie**	**Dont garantie par des sûretés**	**Dont garantie par des garanties financières**	**Dont garantie par des dérivés de crédit**
Prêts et avances	1 079 845	406 597			
Titres de créance					
Total	**1 079 845**	**406 597**	**0**	**0**	**0**
Dont expositions non performantes					
Dont en défaut					

En milliers d'euros	31/12/2020				
	Valeur comptable non garantie	**Valeur comptable garantie**	**Dont garantie par des sûretés**	**Dont garantie par des garanties financières**	**Dont garantie par des dérivés de crédit**
Prêts et avances	1 189 614	360 583			
Titres de créance					
Total	**1 189 614**	**360 583**	**0**	**0**	**0**
Dont expositions non performantes					
Dont en défaut					

Effet des techniques de réduction du risque de crédit

La prise en compte des collatéraux reçus au titre des garanties et des sûretés obtenues par l'établissement dans le cadre de son activité de crédit, et la prise en compte des achats de protection, permettent de réduire l'exposition de l'établissement au risque de crédit et, par conséquent, l'exigence en fonds propres.

RISQUES DE MARCHÉ

Définition

Les risques de marché se définissent comme les risques de pertes liés aux variations des paramètres de marché. Les risques de marché comprennent trois composantes principales :

- le risque de taux d'intérêt : risque que fait courir au porteur d'une créance ou d'un titre de dette, une variation des taux d'intérêt ; ce risque peut être spécifique à un émetteur particulier ou à une catégorie particulière d'émetteurs dont la qualité de la signature est dégradée (risque de *spread* de crédit) ;
- le risque de change : risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre des activités de marché, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale ;
- le risque de variation de cours : risque de prix sur la position détenue sur un actif financier déterminé, en particulier une action.

Organisation du suivi des risques de marché

Le périmètre concerné par le suivi des risques de marché porte sur l'ensemble des activités de marché, c'est-à-dire les opérations de trésorerie, ainsi que les opérations de placements à moyen ou à long terme sur des produits générant des risques de marché (opérations de *private equity* et de détention d'actifs hors exploitation dont immobiliers), quel que soit leur classement comptable.

Depuis le 31/12/2014 et en respect des exigences réglementaires de la loi bancaire française de séparation et de régulation des activités bancaires, le Groupe BPCE a clôturé les portefeuilles de négociation des établissements du réseau des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires.

Les activités de ce périmètre ne sont pas intégrées à la fonction de gestion de bilan.

Dans le cadre de la politique financière de la Banque Edel, le risque de marché est encadré par la « Procédure de surveillance des risques financiers ». Revue annuellement, elle édicte des règles générales et définit des limites internes au portefeuille de placement et/ou d'investissement.

L'activité pour compte propre de la Banque Edel repose sur des placements au jour le jour (dépôts interbancaires) ou à court terme (moins d'un an) de ses excédents de trésorerie. Les risques financiers sont ainsi limités à des risques de placement des liquidités, qui ne sont pas assimilés à du risque de marché. La Banque Edel effectue essentiellement pour compte propre des investissements en titres d'État ou assimilés (LCR) ; ces titres étant enregistrés en portefeuille d'investissement, ils ne rentrent pas dans la définition du risque de marché.

En matière de gestion pour compte propre la Banque Edel s'interdit toute exposition en devise. Sont autorisées uniquement des positions sur des instruments en euros, dont les revenus sont déterminés par des taux fixes ou assimilés.

La Banque Edel n'a pas été exposée au cours de l'exercice écoulé aux instruments financiers suivants : CDO, CMBS, autres instruments et expositions sur l'immobilier (RMBS, etc.), opérations avec les véhicules ad hoc, opérations de dette à effet de levier ou LBO.

La Banque Edel n'a fait aucun investissement pour compte propre dans des *hedge funds* quels qu'ils soient. Enfin, elle ne procède à aucune titrisation ni autre forme de transfert de ses créances.

RISQUES DE GESTION DE BILAN

Définition

Les risques structurels de bilan se traduisent par un risque de perte, immédiat ou futur, lié aux variations des paramètres commerciaux ou financiers et à la structure du bilan sur les activités de portefeuille bancaire, hors opérations pour compte propre.

Les risques structurels de bilan ont trois composantes principales :

- le risque de liquidité est le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. (Arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne) ;

  Le risque de liquidité est également associé à l'incapacité de transformer des avoirs illiquides en avoirs liquides.

  La liquidité de la Banque Edel est gérée en lien fort avec le Crédit Coopératif qui a lui-même un lien fort avec l'organe central du Groupe BPCE, lequel assure notamment la gestion centralisée du refinancement.
- le risque de taux d'intérêt global est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne) ;
- le risque de change est le risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises, il est dû aux variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale.

Organisation du suivi des risques de gestion de bilan

La fonction risques financiers assure le contrôle de second niveau des risques structurels de bilan.

À ce titre, elle est notamment en charge des missions suivantes :

- l'instruction des demandes de limites ALM internes, en respectant les limites définies au niveau du Groupe ;
- la définition des stress scenarii complémentaires aux stress scenarii Groupe le cas échéant ;
- le contrôle d'indicateurs calculés selon des normes du Référentiel GAP Groupe ;
- le contrôle du respect des limites à partir des remontées d'informations prescrites ;
- le contrôle de la mise en œuvre de plans d'action de retour dans les limites le cas échéant.

Notre établissement formalise ses contrôles dans un reporting de contrôles des risques de second niveau. Il comprend des données qualitatives sur le dispositif d'encadrement des risques, le respect des limites et le suivi du retour dans les limites, si nécessaire, ainsi que l'analyse de l'évolution de bilan et des indicateurs de risques.

Ces missions sont menées en lien avec la Direction des risques du Crédit Coopératif, qui est avec la Direction financière, en charge de la revue critique ou de la validation :

- des conventions d'ALM soumises au comité de gestion de bilan (lois d'écoulement, séparation *trading / banking books*, définition des instruments admis en couverture des risques de bilan) ;
- des indicateurs de suivi, des règles et périodicités de reporting au comité de gestion de bilan ;
- des conventions et processus de remontées d'informations ;
- des normes de contrôle portant sur la fiabilité des systèmes d'évaluation, sur les procédures de fixation des limites et de gestion des dépassements, sur le suivi des plans d'action de retour dans les limites ;

- du choix du modèle retenu pour l'évaluation des besoins de fonds propres économiques du Groupe concernant les risques structurels de bilan – le cas échéant.

Suivi et mesure des risques de liquidité et de taux

Notre établissement est autonome dans sa gestion de bilan, dans le cadre normalisé du Référentiel Gestion Actif Passif (GAP) Groupe, défini par le Comité GAP Groupe opérationnel et validé par un Comité des risques et Conformité Groupe ou par le Comité GAP Groupe Stratégique.

Les établissements du Groupe BPCE partagent les mêmes indicateurs de gestion, les mêmes modélisations de risques intégrant la spécificité de leurs activités et les mêmes règles de limites permettant une consolidation de leurs risques.

Ainsi, les limites suivies par notre établissement sont conformes à celles qui figurent dans le Référentiel Gestion Actif-Passif Groupe.

L'élaboration de scenarii est nécessaire à la bonne évaluation des risques de taux et de liquidité encourus par l'établissement considéré individuellement, et par le Groupe dans son ensemble.

Afin de permettre la consolidation des informations sur des bases homogènes, il a été convenu de développer des scenarii « Groupe » appliqués par tous les établissements.

Au niveau de notre établissement

Le Comité ALM et le Comité Financier traitent du risque de liquidité. Le suivi du risque de liquidité et les décisions de financement sont pris par ce comité.

Notre établissement dispose de plusieurs sources de refinancement de l'activité clientèle (crédits) :

- L'épargne de nos clients sur les comptes à terme ;
- Les comptes de dépôts de nos clients ;
- Les émissions de titres de créances négociables ;
- Les emprunts émis par Crédit Coopératif et d'autres banques.

Risque lié aux conditions de refinancement

Le défi majeur pour les banques, depuis la crise financière de 2008 et l'introduction programmée par le comité de Bâle de deux nouveaux ratios de liquidité, consiste à trouver des refinancements plus stables et plus variés, afin de renforcer leur solidité face à un choc de liquidité, dans un contexte de perte de confiance des investisseurs.

Suivi du risque de liquidité

Le risque de liquidité en statique est mesuré par le gap de liquidité ou impasse qui a pour objectif la mesure des besoins ou des excédents de liquidité aux dates futures.

L'observation de cette impasse d'une période à une autre permet d'apprécier la déformation (en liquidité) du bilan d'un établissement.

L'encadrement de l'impasse de liquidité au niveau établissement se réalise via la déclinaison des limites fixées au niveau Groupe. Pour rappel, les principes de calibrage des limites sur la partie court terme visent à assurer la capacité du Groupe à évoluer dans différents contextes :

- en situation de stress fort à 2 mois, avec défense d'un niveau cible minimum de LCR à 1 mois ;
- en situation de stress modéré à 5 mois ;
- en situation normale à 11 mois.

En complément des limites sur le CT, un seuil à 5 ans vise à encadrer le risque de transformation en liquidité à MLT.

Au cours de l'exercice écoulé, notre établissement a respecté ses limites.

Le risque de liquidité en dynamique est mesuré par exercice de stress de liquidité. Celui-ci a pour objectif de mesurer la résilience du Groupe à deux intensités de stress (fort/catastrophe) sur un horizon de trois mois, en rapportant le besoin de liquidité résultant de cette crise de liquidité au montant de collatéral disponible.

Dans le stress Groupe, sont modélisés :

- le non-renouvellement d'une partie des tombées de marché ;
- une fuite de la collecte ;
- des tirages additionnels de hors bilan ;
- des impacts de marché (appels de marge, rating triggers, repos…).

Les indicateurs réglementaires de stress que sont le *Liquidity Coverage Ratio*-LCR et le *Net Stable Funding Ratio*-NSFR sont suivis et communiqués de manière permanente dans le cadre de la gouvernance interne.

Suivi du risque de taux d'intérêt

Notre établissement calcule :

- un indicateur interne de sensibilité de la valeur économique des fonds propres :

  Le calibrage de la limite sur cet indicateur repose sur le double constat suivant : le modèle de Banque de Détail ne peut pas conduire à une position structurelle de dé-transformation (risque majeur sur le replacement des dépôts à vue (DAV)), ni à afficher une position directionnelle générant des gains en cas de baisse de 200 bps des taux d'intérêt. Le système de limites se doit d'être indépendant des anticipations de taux d'intérêt de manière à permettre à la banque d'être résiliente en cas de choc de taux inattendu et de forte ampleur, ce qui constitue une réflexion distincte de celle des couvertures à mettre en place.

  La limite de sensibilité de la valeur économique des capitaux propres en approche interne s'applique à six scénarios ;

- un indicateur réglementaire soumis à limite : l'indicateur S.O.T (*supervisory outlier test*). Il est utilisé pour la communication financière (*benchmark* de place). Cet indicateur n'a pas été retenu comme un indicateur de gestion même si la limite réglementaire de 20 % le concernant doit être respectée.

La Banque Edel respecte les limites sur son indicateur interne.

Risque de change

La politique suivie par la Banque Edel n'autorise pas de position de change spéculative. Les opérations de l'établissement sont toutes conclues en devise euro.

Depuis 2018 des règlements clients en devises issus du partenariat avec Alipay et WeChat Pay sont la seule activité générant du risque de change, uniquement en livre sterling. Compte tenu des sommes en question et du délai de règlement, l'exposition au risque de change de l'établissement est non significative.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Définition

La définition du risque opérationnel est donnée au point 52 du paragraphe 1 de l'article 4 du règlement (UE) n° 575/2013 susvisé. Il s'agit du risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n° 575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle.

Organisation du suivi des risques opérationnels

Le Dispositif de gestion des risques opérationnels s'inscrit dans les dispositifs *Risk Assessment Statement* (RAS) et *Risk Assessment Framework* (RAF) définis par le Groupe. Ces dispositifs et indicateurs sont déclinés aux bornes de chaque établissement et filiale du Groupe.

Le cadre général de gestion du risque opérationnel est défini depuis 2013 dans la charte dédiée à la « Surveillance des risques opérationnels » (Annexe 9.1.2), validée par le Conseil de direction, venant remplacer la procédure cadre « Politique de gestion des risques opérationnels » établie courant 2008. Cette charte a été mise à jour en mars 2020. Elle est en conformité avec les règles et orientations du pilotage de la gestion des risques opérationnels avec « la politique des risques opérationnels » du Groupe BPCE validée en comité des normes et méthodes risques Groupe du 24 juillet 2012 (mise à jour en 2015).

La mission de gestion des risques opérationnels fait partie intégrante des fonctions de contrôles permanents. Elle a pour objectif de coordonner la maîtrise des risques opérationnels dans le cadre des règles fixées par les lois, décrets, règlements et les orientations de la Direction générale et du Conseil des associés tout en assurant la cohérence du dispositif.

La surveillance du risque opérationnel fait partie intégrante du dispositif de contrôle permanent de la Banque Edel. La Cellule risques opérationnels fait partie intégrante du dispositif tant par son rôle de centralisation des dysfonctionnements (proposition de plans d'actions et suivi de leur déploiement) et déclaration des pertes, que par la mise à jour de la cartographie des risques et sa participation au plan d'urgence et de poursuite de l'activité.

La gestion du risque opérationnel (y compris le risque de fraude interne et externe) au sein de la Banque Edel est réalisée à plusieurs niveaux :

- les responsables des services (tant ceux des services de production et fonctions support) rendent compte a minima trimestriellement des risques identifiés et des pertes constatées via un reporting standardisé à la cellule Risques Opérationnels ;
- la cellule Risques Opérationnels (composée d'une personne) centralise les pertes ou gains déclarés, recense et analyse les dysfonctionnements constatés et risques identifiés (tant par les responsables de services que lors des contrôles de son ressort) pour proposer des plans d'actions dont elle assure le suivi de mise en œuvre ;
- la directrice du pôle Juridique Compliance et Contrôle est alertée immédiatement en cas d'incident qualifié de grave ou significatif et est destinataire des *reportings* trimestriels de la cellule Risques Opérationnels.

Conformément à la règle Groupe BPCE, tout incident est qualifié de grave si la perte sèche brute ou le manque à gagner ou le gain est supérieur ou égal à 300 KEUR ou franchit ce seuil au cours de la vie de l'incident. L'incident est qualifié de grave également si l'impact d'image est « fort » ou « très fort », ainsi que si l'incident est à caractère propageable.

Conformément à l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié et relatif au contrôle interne (ex-article 17 ter du CRBF 97-08), tout incident est réputé significatif et fait l'objet d'une information immédiate dès lors que le seuil de 0,5 % des fonds propres de base (catégorie 1) est atteint.

En cas de déclenchement :

- les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont informés des activités réalisées lors des Comités des risques faîtiers et en Comité d'audit et des Risques ;
- l'établissement associant (Crédit Coopératif) est destinataire des *reportings* trimestriels validés par la directrice du pôle Juridique et Contrôle.

Banque Edel applique la méthode standard - pourcentage spécifique du PNB de l'établissement par ligne de métier bâloise - pour le calcul d'allocation des fonds propres relatifs aux risques opérationnels. Cinq lignes de métiers sont retenues :

- négociation et vente 18 % ;
- banque de détail 12 % ;
- banque commerciale 15 % ;
- paiement et règlement 18 % ;
- gestion d'actifs 12 %.

Le calcul définitif est réalisé par le Crédit Coopératif dans le cadre du calcul du ratio de solvabilité.

Pour identifier les incidents et les risques opérationnels, la Cellule risques opérationnels s'appuie :

- sur un réseau de « référents terrain » identifiés dans chacun des services opérationnels. Ils ont pour rôle de remonter via un *reporting* formalisé et standardisé les informations relatives aux divers incidents avérés qu'ils ont constatés dans le cadre de leur activité. La matrice de déclaration des risques opérationnels a été mise à jour en 2019 et un mode opératoire a été réalisé afin d'aider les services à identifier et reporter les incidents opérationnels. Ce *reporting* à la Cellule risques opérationnels est réalisé à minima tous les trimestres. Une procédure transversale régit ce processus de remontée des données ;
- sur des alertes et contrôles de second niveau pour les écritures comptables de passage sur comptes de pertes ;
- sur des contrôles de second niveau sur des écritures comptables manuelles sur demande de services pouvant refléter des dysfonctionnements dans les processus standards ;
- sur diverses alertes automatiques d'extractions de comptes identifiés comme impactés par des incidents opérationnels tels que comptes de dommages et intérêts, indemnités prud'homales, frais flotte véhicules …
- sur des contrôles des fiches d'extournes.

La collecte des informations et des incidents opérationnels est régie par le mode opératoire « Déclaration des incidents opérationnels » qui est en cours de mise à jour sur T1 2022 et qui sera présenté pour validation au Comité d'audit du 15 mars 2022. Ce document détaille pour l'ensemble de la banque le mode, les outils de *reporting* des incidents opérationnels et le type d'information à déclarer à la Cellule risques opérationnels. La charte de surveillance des risques opérationnels sera elle-aussi mise à jour au T1 2022 puis validée le 15 mars 2022.

Ainsi, tous les dysfonctionnements détectés et pertes constatées sont recensés, analysés et consolidés par la Cellule risques opérationnels, qui assure le suivi des plans d'actions en découlant et dont les résultats sont présentés trimestriellement à la Direction générale et au Comité des risques, puis semestriellement au Comité d'audit et des risques.

La déclaration des incidents opérationnels à l'organe central est réalisée trimestriellement via OSIRISK. Ce logiciel, outil du Groupe BPCE, permet une gestion dynamique de la cartographie des risques, l'automatisation des remontées d'informations relatives aux risques opérationnels et à terme permettra de suivre les plans d'actions associés aux risques et le suivi d'indicateurs prudentiels.

Les incidents dont les montants sont supérieurs à 1 500 euros sont saisis dans l'outil groupe OSIRISK par l'intermédiaire de la cellule Risques opérationnels du Crédit Coopératif.

En sus de la déclaration via l'outil OSIRISK, désormais, les incidents réputés graves ou significatifs sont régis par la procédure cadre groupe Crédit Coopératif « Remontée par les établissements des incidents significatifs dans le cadre de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 » diffusée par le Crédit Coopératif le 12 décembre 2017 et en application depuis le 1er janvier 2018. Ce document décrit la procédure de remontée des incidents significatifs au sein du groupe prudentiel Crédit Coopératif.

Ce contrôle permanent de second niveau de la Cellule risques opérationnels permet d'alimenter par les retours d'expériences la cartographie des risques opérationnels et d'initier des plans d'actions préventifs pour limiter l'occurrence des incidents.

Conformément à la charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents validée par le Comité de coordination du contrôle interne du Groupe BPCE le 29 mars 2017 : « chaque métier est responsable au premier chef des risques générés par son activité, à travers les opérations qu'il réalise, tant au moment de leur mise en place que pendant toute la durée de vie des opérations. À ce titre, il assume les contrôles de premier niveau ». Dans ce cadre, la responsabilité de la maîtrise des risques opérationnels à la Banque Edel est en premier lieu du ressort des responsables de services qui intègrent ce suivi dans leur activité quotidienne et en transmettent les résultats à la Cellule risques opérationnels via un reporting standardisé à minima trimestriel.

Il est de la responsabilité du métier de s'assurer de l'exhaustivité, la confidentialité et la fiabilité de la collecte des incidents. La Cellule risques opérationnels centralise et analyse les remontées et y intègre les dysfonctionnements détectés dans le cadre de ses contrôles. La Cellule risques opérationnels s'appuie donc sur des déclarants référents dans les services qui sont garants de la pertinence et l'exactitude des déclarations risques opérationnels et assurent la piste d'audit sur la base d'une information interne ou externe. La cartographie des risques opérationnels est ainsi alimentée, en plus des expertises métiers, du retour d'expérience des contrôles et remontées des services ainsi que des plans d'actions initiés et des pertes opérationnelles déclarées.

La Cellule risques opérationnels rend compte de la gestion des risques opérationnels à la directrice du pôle Compliance et contrôle et aux instances dirigeantes selon une périodicité trimestrielle dans le cadre du Comité des risques faîtier. L'ensemble des incidents recensés est remonté au Crédit Coopératif pour consolidation.

Aucun incident significatif n'a été recensé entrant dans la procédure de déclaration en alerte Groupe BPCE (seuil d'alerte fixé conformément aux dispositions de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne).

Sur l'année 2021, la sinistralité hors frontière risque de crédit et hors dépenses liées à la Covid-19 s'est élevée à 231 KEUR de pertes et 100 KEUR de provisions. À noter, un incident opérationnel a entraîné une perte de 180 KEUR sur l'exercice. Pour ce dernier, des plans d'actions ont été mis en place afin d'éviter que l'incident ne se reproduise.

Afin de suivre les impacts financiers de la crise de la Covid-19 sur le groupe, BPCE avait demandé, à tous les établissements de recenser dans OSIRISK toutes les dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire.

Au 31 décembre 2021, le montant des dépenses liées à la crise s'élève à 4 KEUR.

Durant l'année 2021, la mise à jour de la cartographie des Risques opérationnels de la Banque Edel a été réalisée à partir des incidents collectés sur les trois derniers exercices et du référentiel BPCE dont a été extrait des risques inhérents à l'activité de la Banque et qui ont été évalués par les métiers.

La cartographie des risques opérationnels a été validée par le Comité d'audit du 23 mars 2021.

Des actions de sensibilisation sont menées régulièrement auprès des collaborateurs sur les risques opérationnels.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Définition

Le risque de non-conformité est défini à l'article 10-p de l'arrêté du 3 novembre 2014 comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

Organisation de la fonction conformité

Au sein de l'organe central, la fonction conformité est exercée par le Département Conformité, sécurité et risques opérationnels. Ce dernier exerce ses responsabilités dans le cadre d'un fonctionnement en filière métier. Il joue un rôle d'orientation et d'impulsion auprès des responsables des différentes directions de la conformité des établissements. Les responsables de la conformité nommés dans les différents affiliés, dont ses maisons mères les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne et les filiales directes soumises au dispositif réglementaire de surveillance bancaire et financière, lui sont rattachés au travers d'un lien fonctionnel fort.

Il conduit toute action de nature à renforcer la conformité dans l'ensemble du Groupe. Dans ce cadre, il édicte des normes, partage des bonnes pratiques et anime des groupes de travail composés de représentants des filières.

La diffusion de la culture de la maîtrise du risque et de la prise en compte de l'intérêt légitime des clients se traduit également par la formation des collaborateurs des établissements. En conséquence, le département conformité, sécurité et risques opérationnels de BPCE :

- construit le contenu des supports des formations pour le Groupe ;
- contribue à la formation des acteurs des filières, notamment par des séminaires annuels spécialisés (sécurité financière, conformité déontologie, conformité bancaire, pilotage du contrôle permanent de conformité, cyber sécurité …) ;
- coordonne la formation des directeurs / responsables de la conformité par un dispositif dédié ;
- anime les filières conformité, sécurité et risques opérationnels des établissements notamment grâce à des journées nationales ;
- s'appuie sur les filières conformité des établissements via des groupes de travail thématiques.

Au sein de Banque Edel, la conformité bancaire entre dans le périmètre d'activité du pôle Juridique, Compliance et Contrôle.

Cette activité est spécifiquement sous revue de plusieurs collaborateurs, exerçant au sein du Service Compliance et Contrôle (sur sept ETP dont un exerçant à temps plein au sein de la société Morning jusqu'en juillet 2021), sous supervision de la directrice du pôle Juridique Compliance et Contrôle, membre du COMEX de la Banque Edel et qui dispose également d'un lien fonctionnel avec la Direction des risques et de la conformité de l'établissement associant (Crédit Coopératif).

Au cours du T4 2021, le service Compliance et Contrôle a été doté d'une fonction de responsable du service Compliance et Contrôle. Cette création de poste, qui a été pourvu en interne en 2021 avant d'être ouvert à candidature à compter de 2022, est un atout majeur pour l'organisation des activités des fonctions de contrôle de second niveau au sein de la Banque.

L'une des collaboratrices en charge des activités de la fonction conformité au sein du service Compliance et Contrôle assure également la veille réglementaire au sein de Banque Edel. Cette veille participe à la conformité bancaire de l'établissement. La veille réglementaire repose notamment sur des alertes et des consultations de sites professionnels dédiés (FBF, BDF, ACPR, AMF, OCBF, etc.).

Une base documentaire interne est mise à jour quotidiennement depuis 2009 en fonction des informations relayées en interne par la Direction conformité.

Ayant accès également depuis 2014 à l'outil NORMA de BPCE, le Service assure le relais en interne des documents normatifs de référence du Groupe.

Surveillance et mesure

Les risques de non-conformité, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifiés, sont analysés, mesurés, surveillés et maîtrisés en :

- disposant en permanence d'une vision de ces risques et du dispositif mis en place pour les prévenir ou les réduire avec la mise à jour de leur recensement dans le cadre de la cartographie des risques de non-conformité ;
- s'assurant pour les risques les plus importants qu'ils font, si besoin, l'objet de contrôles et de plans d'action visant à mieux les encadrer.

La maîtrise du risque de non-conformité au sein du Groupe BPCE s'appuie sur la réalisation d'une cartographie des risques de non-conformité et le déploiement de contrôles de conformité de niveau 1 et 2 obligatoires et communs à l'ensemble des établissements en banque de détail du Groupe.

Cette cartographie a été mise à jour à fin 2020 et validée lors du Comité d'audit et des risques de mars 2021. Une action de révision a été lancée à fin 2021, la nouvelle cartographie validée par le Directeur général de la Banque a été transmise à l'organe Central BPCE et sera entérinée par le Comité d'audit et des risques de la Banque lors de sa réunion en mars 2022.

Protection de la clientèle

La conformité des produits et des services commercialisés par la Banque Edel et la qualité des informations fournies renforcent la confiance des clients et fondent la réputation du Groupe. Pour maintenir cette confiance, la fonction conformité place la notion de protection de la clientèle au cœur de ses activités.

Compte tenu de la spécificité de la clientèle de la Banque Edel, l'établissement ne compte, en pratique, aucun client disposant d'un compte ouvert dans le cadre du droit au compte.

Les documents participant à la conformité du dispositif du droit au compte (lettre de refus / dispositions dans la convention d'ouverture de compte…) sont mis à disposition du personnel.

Des sessions de formation ont enfin été déclinées, dans les services concernés, par la Banque Edel au cours de l'exercice afin de répondre aux obligations de formation au titre de la protection de la clientèle.

Sécurité financière

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes au sein du Groupe BPCE repose sur :

- une culture d'entreprise

  cette culture, diffusée à tous les niveaux hiérarchiques, a pour socle :

  - ✓ des principes de relations avec la clientèle qui préviennent le risque et formalisent la connaissance client de chaque établissement ;
  - ✓ un dispositif harmonisé de formation des collaborateurs du Groupe, avec une périodicité biannuelle, dispositif qui s'est renforcé ces dernières années avec la mise en place de formations spécifiques à la filière sécurité financière ;
  - ✓ une information et une animation régulière du personnel autour des risques de blanchiment ou de financement du terrorisme.
- une organisation

Conformément aux chartes du Groupe BPCE, les établissements disposent tous d'un pôle ou d'une unité dédiée à la sécurité financière.

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme au sein de Banque Edel, s'appuie sur l'adoption de règles internes écrites décrivant les diligences à accomplir. Le Service Risques et Conformité (pôle Juridique, Compliance et Contrôle) a pour rôle de décliner la réglementation LCB-FT en vigueur dans un corps procédural adapté à sa taille, son activité et sa clientèle.

Ce corpus de règles, mis à jour annuellement, est établi sur la base des normes du Groupe BPCE et prend la forme d'une procédure cadre qui est à la disposition de tout collaborateur, dans l'intranet.

Au sein de l'organe central de BPCE, un pôle dédié anime la filière relative à la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, définit la politique en matière de sécurité financière pour l'ensemble du Groupe, élabore les différentes normes et référentiels et garantit la cohérence d'ensemble des décisions prises au niveau de chaque projet. Ce pôle assure également une veille réglementaire sur les typologies d'opérations concernées, et s'assure de la prise en compte des risques de blanchiment et de financement du terrorisme lors de la procédure d'agrément des nouveaux produits et services commerciaux par BPCE.

- des traitements adaptés

Conformément à la réglementation relative à l'organisation du contrôle interne au sein des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, les établissements disposent de moyens de détection des opérations atypiques adaptés à leur classification des risques, permettant d'effectuer, le cas échéant, les examens renforcés et les déclarations nécessaires auprès du service Tracfin (traitement et action contre les circuits financiers clandestins) dans les délais les plus brefs. La classification des risques du Groupe intègre la problématique des pays « à risques » (listés par le GAFI, le Forum mondial OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, *Transparency international*, la direction générale du Trésor s'agissant des zones contrôlées par des organisations terroristes …).

S'agissant du respect des mesures restrictives liées aux sanctions internationales, les établissements du Groupe sont informés par le pôle Sécurité financière groupe de BPCE et dotés d'outils de filtrage qui génèrent des alertes sur les clients (gel des avoirs de certaines personnes ou entités) et sur les flux internationaux (gel des avoirs et pays faisant l'objet d'un embargo européen et/ou américain).

- une supervision de l'activité

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes donne lieu à un reporting interne à destination des dirigeants effectifs et du Conseil des associés (organe de surveillance) réunis au sein du Comité d'audit et des risques et à destination du Crédit Coopératif (organe associant) chaque trimestre.

La lutte contre la corruption

La corruption, qui se définit comme l'agissement par lequel une personne propose ou consent un avantage indu à une personne en échange d'un acte relevant de la fonction de cette dernière, est un comportement frauduleux, contraire à l'éthique et passible de lourdes sanctions pénales et administratives.

Le Groupe BPCE condamne la corruption sous toutes ses formes et en toutes circonstances. Dans ce cadre, il est signataire du Global Compact (pacte mondial des Nations Unies) dont le dixième principe concerne l'action « contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ».

La prévention de la corruption s'effectue de plusieurs façons :

- à travers la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude, la surveillance des « personnes politiquement exposées », le respect des embargos ;
- grâce au respect par les collaborateurs des règles de déontologie et d'éthique professionnelles en appliquant les politiques de prévention des conflits d'intérêts, le respect des politiques de cadeaux, avantages et invitations, les principes de confidentialité et de secret professionnel ;

- avec la vigilance apportée aux contributions politiques ou à des agents publics, les donations, le mécénat et le *sponsoring*, ainsi que le *lobbying* ;
- par l'encadrement des relations avec les intermédiaires et les apporteurs d'affaires ;
- une procédure de mise en œuvre de la faculté d'alerte professionnelle et de recueil des signalements est mise à disposition des collaborateurs ;
- la Banque Edel s'appuie également sur les normes et les procédures encadrant le risque de corruption tels que déclinés au sein du Mouvement E. Leclerc.

Banque Edel dispose également de normes et procédures comptables conformes aux standards professionnels.

Le dispositif de contrôle interne Groupe relatif à l'information comptable vise à vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit au sens l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié et relatif au contrôle interne.

Ce dispositif de contrôle, participant au plan de prévention et de détection de fraude et aux faits de corruption ou de trafic d'influence, a été renforcé au cours de 2021 conformément au dispositif révisé par l'organe central BPCE et concernant l'évolution du périmètre d'activité de la fonction en charge du Contrôle financier (révision comptable) avec l'intégration progressive de nouveaux contrôles en ce domaine. Ces actions seront poursuivies au cours de l'exercice 2022.

Au cours de l'exercice 2021, les collaborateurs de la Banque Edel ont également tous été inscrits à un module de sensibilisation / formation sur le thème de « l'éthique et la lutte contre la corruption » proposé sous forme de module e-*learning* par BPCE. La précédente action de formation sur cette thématique datait de 2019 et sera, sous réserve de validation, réitérée en 2023.

PLAN D'URGENCE ET DE POURSUITE D'ACTIVITÉ (PUPA)

Définition

La réglementation bancaire (arrêté du 3 novembre 2014 modifié et précédemment cité) définit le plan d'urgence et de poursuite de l'activité comme l'ensemble des mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise assujettie, puis la reprise planifiée des activités, et à limiter ses pertes.

Opérationnel depuis janvier 2009, l'objectif du PUPA de la Banque Edel est de maintenir l'activité au niveau le plus élevé, le plus longtemps possible. En 2014, ce dispositif a été entièrement repensé afin d'intégrer les évolutions de la Banque Edel depuis 2009 mais également d'accroître sa capacité à répondre à une crise majeure pouvant mettre en péril la Banque. Pour ce faire, un audit a été réalisé auprès de chaque service opérationnel pour réévaluer, à dire d'experts métiers, les processus en mode dégradé de chacun d'eux, calculer le taux de polyvalence et recenser les besoins matériels et informatiques.

L'exercice 2021 a été marqué par une importante action de mise à jour du dispositif global avec la prise en compte des expériences opérationnelles liées à la gestion de crise de la Covid 19 (par exemple le travail des collaborateurs à distance).

Au cours de cet exercice la Banque Edel a également engagé des travaux visant à consolider les mesures de prévention et de gestion du risque cyber attaque dont un scénario PUPA dédié.

Organisation et pilotage de la continuité d'activité

Depuis 2014, un Comité PUPA a été créé afin de superviser l'ensemble des travaux portant sur le PUPA, et de statuer sur les points stratégiques. Ce Comité est constitué du responsable du PUPA,

de la directrice du pôle ressources humaines, du RSSI, du directeur du pôle Informatique (DSI), du responsable des moyens généraux et de la directrice du pôle Juridique Compliance et Contrôle.

Sur l'exercice 2021, deux Comités PUPA se sont tenus, en janvier et septembre 2021.

Le PUPA concerne l'ensemble des services opérationnels et fonctionnels de la Banque Edel et permet de garantir la continuité de l'activité en cas de stress scénarios tels que :

- ✓ scénario 1 : indisponibilité temporaire ou prolongée des locaux mais système d'information opérationnel ;
- ✓ scénario 2 : indisponibilité temporaire ou prolongée des locaux et du système d'information ;
- ✓ scénario 3 : absentéisme important, épidémie et pandémie ;
- ✓ scénario 4 : panne globale du système d'information mais locaux disponibles ;
- ✓ scénario 5 : risque de liquidité.

Dans ce contexte particulier de la Banque Edel, les sous-scénarios suivants sont pris en compte :

- indisponibilité télécom ;
- indisponibilité énergétique ;
- panne matériels dits sensibles ou essentiels ;
- risques majeurs (incendie, dégât des eaux…) ;
- terrorisme et attentats ;
- le plan cyber criminalité.

Pour ce faire, il s'articule autour de plusieurs plans :

- le plan de gestion de crise qui définit les modalités de gestion en cas de crise ;
- le plan de continuité des services qui définit les mesures à prendre pour assurer la continuité du fonctionnement des services ;
- le plan de continuité des fonctions supports qui intègre les aspects communication, ressources humaines, système d'information et logistique ;
- le plan prévention épidémie qui définit les règles d'hygiène et de protection des salariés en cas de pandémie ou épidémie ;
- le plan neige (ou intempéries) qui prévoit l'organisation et actions préventives en cas de perturbations liées à la météo ;
- le plan *stress* liquidité qui prévoit de couvrir la Banque Edel contre l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné ;
- le plan prévention attentat et terrorisme pour se protéger contre les attaques externes éventuelles ;
- le plan cyber pour lutter et se protéger en cas de cyber attaque.

Les divers aspects du retour à une situation normale, de la réalisation du bilan de fin de crise et du maintien en condition opérationnelle, sont également envisagés.

Afin de mettre en œuvre l'ensemble des moyens permettant le maintien des activités essentielles, la Banque Edel s'est dotée d'une organisation spécifique :

- la cellule de crise opérationnelle (CCO) évalue la situation et organise les activités ;
- la cellule de crise décisionnelle (CCD) statue sur les actions à entreprendre.

En situation de crise, une communication adaptée et transparente permet de rassurer et d'informer le personnel et les associés, de préserver la confiance des clients, du public ainsi que des différents partenaires professionnels.

Back up en cas de déclenchement du PUPA

L'ensemble des équipements de *back up* informatiques sont hébergés dans des locaux sur la commune de Balma (31).

Le site de repli est situé sur la commune de Toulouse à environ 10 km du site principal.

Ces locaux utilisateurs permettent d'accueillir 100 postes de travail sur une superficie de 667 m² répartis en divers bureaux attribués à chaque service opérationnel de la banque. Ils répondent au besoin de capacité d'utilisateurs nécessaire à la continuité de l'entreprise.

Des tests sur site ont été réalisés avec des membres des équipes opérationnelles de la Banque Edel afin de s'assurer que les procédures en mode dégradé sont adaptées.

Lors de l'arrivée massive du virus de la Covid-19 sur le territoire français début 2020, le gouvernement a ordonné un confinement total de la population française courant mars, ce qui a fortement impacté l'économie française. À cette période, la Banque Edel a réussi à maintenir ses activités grâce aux dispositifs de crise mis préalablement en place ainsi qu'à une grande réactivité de la part des membres de la direction et du Comité PUPA. Le recours massif au télétravail a permis une gestion efficace de cette situation exceptionnelle.

À noter que le Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité n'a pas été activé.

Cette crise a permis de confirmer la robustesse d'une grande partie du dispositif existant même si des ajustements ont été identifiés et pris en compte dans la nouvelle version du guide PUPA.

Sécurité des systèmes d'information

Au sein du dispositif de maîtrise des risques liés aux risques informatiques, le pôle PACT est notamment en charge de la Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) et de la lutte contre la cybercriminalité. Le pôle PACT est rattaché au Conseil de direction.

Le Conseil de direction définit, met en œuvre et fait évoluer la politique SSI et le pôle PACT :

- anime la filière SSI regroupant le RSSI, et couvrant les filiales ;
- assure le pilotage du dispositif de contrôle permanent de niveau 2 et le contrôle consolidé de la filière SSI ;
- initie et coordonne les projets de réduction des risques et,
- représente la Banque Edel sur la Place.

En 2021, en accompagnement de sa croissance soutenue, la Banque Edel a continué d'investir fortement sur la sécurité du système d'information, contribuant ainsi à la pérennité de son modèle.

L'activité cyber est en constante évolution. Les nouveaux risques liés à l'utilisation de nouveaux moyens technologiques (*Cloud*, 5G, Nomadisme, *Ransomware as a Service*, etc.) imposent une équipe renforcée et de nouvelles connaissances. La SSI a recruté en milieu d'année 2021 un collaborateur pour aider le RSSI à renforcer la sécurité de la Banque en tant qu'adjoint RSSI.

Au-delà des travaux permanents sur les différents domaines techniques (sécurité des terminaux, sécurité périmétrique, audits de code, déploiement de nouvelles solutions réseaux pour la mobilité, mise en place de la double authentification…), l'effort a redoublé en 2021 pour la formation et la sensibilisation du personnel. Des campagnes de sensibilisation sur le faux phishing ont permis d'améliorer nos statistiques et de réduire les risques.

En effet, la mobilisation de tous les salariés constitue un facteur clé de succès dans la maîtrise des risques auxquels la banque est naturellement exposée.

Les messages réguliers du service SSI sur l'actualité cyber, ainsi que la mise à disposition d'outils pédagogiques en ligne avec un suivi du parcours utilisateurs ont permis une continuité efficace pour la formation des collaborateurs. La diffusion régulière de bonnes pratiques, la proposition d'outils améliorant la sécurité au quotidien ainsi que la publication de nouvelles via le journal de la Banque sont des éléments nouveaux.

Cette année encore, la pandémie continue à désorganiser la mise en place des règles et aménagement des politiques de sécurité. La mise en place forcée du travail à distance, suite aux obligations du respect des règles sanitaires décidées par le gouvernement, s'est poursuivie et la Banque a réussi à mettre en place les moyens techniques nécessaires à une pleine poursuite de son activité malgré tout.

La sécurisation des PC portables a été nettement renforcée en vue de la mise en place du télétravail (durcissement des règles de sécurité, nouveaux outils de protection, augmentation du niveau de chiffrement).

De ce fait, de nouveaux contrôles ont été entrepris afin d'améliorer les différents dispositifs et prendre en compte les nouveaux mécanismes de sécurité ; ces évolutions seront déployées en 2022.

Les attaques *ransomwares*/rançongiciel se sont multipliées en 2021 et ont atteint un niveau historique. Il est très probable que ces attaques se poursuivront dans ce contexte incertain. La direction et la SSI ont pris la décision de renforcer son PUPA avec un plan d'urgence contre les attaques de ce type.

Ce plan d'urgence permettra, dans le cas d'une attaque informatique avérée, de réagir efficacement afin de pouvoir redémarrer le système d'information le plus rapidement possible avec le minimum d'impact sur l'activité. Il est prévu que ce plan soit testé en effectuant une simulation de gestion d'une crise Cyber et ce, annuellement.

Banque Edel participe au comité de pilotage technique de la SSI au sein du Mouvement. Cela permet d'avoir une politique cohérente entre les entités et de faciliter les échanges d'informations ainsi que les retours d'expérience et d'apporter une contribution certaine dans le domaine.

La Banque ayant une partie de son activité dans le cloud, l'utilisation d'un CASB (*Cloud Access Security Broker*) semble primordiale. Cette solution permettra d'appliquer et faire respecter les règles définies par la Banque en matière de sécurité dans le Cloud.

Enfin, la SSI étudie la possibilité d'implémenter un nouveau concept appelé « Zero Trust ». Le modèle « Zero Trust » exerce un attrait croissant car il est promu comme une garantie d'accès sécurisé aux ressources informatiques dans les contextes d'usages mixtes (*cloud*, télétravail, partenaires, etc.). Cette nouvelle méthode de sécurité permet d'envisager un renforcement d'authentification tout en la simplifiant et la rendant unique (biométrie, reconnaissance faciale, double authentification, identification).

Pour finir, la SSI est membre active de plusieurs clubs d'experts en sécurité informatiques comme le CESIN (national) ou OCSSIMORE (régional). Ces échanges, entre experts de la sécurité, permettent le partage d'idées et des retours d'expériences bénéfiques et nous confortent dans nos choix et nos stratégies concernant la sécurisation de nos activités.

RISQUES CLIMATIQUES

Organisation

La Banque Edel, établissement du Groupe BPCE au travers de son affiliation au Crédit Coopératif (organe associant) s'inscrit dans la démarche globale définie par l'organe central du Groupe BPCE.

BPCE gère les risques climatiques à trois niveaux :

- une direction RSE, rattachée à la Direction générale, pilote l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie relative au climat ;
- un département des risques climatiques, rattaché à la Direction des risques, assure la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques liés au changement climatique pour l'ensemble du groupe, en lien avec les correspondants risque climatique dans les directions des risques des établissements et des filiales ;
- un Comité des risques climatiques, présidé par le Président du Directoire, contrôle la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle en matière de gestion des risques climatiques et environnementaux du Groupe BPCE et prépare les sujets à l'attention du Comité des risques du Conseil de surveillance.

Le département des risques climatiques s'appuie sur un réseau de plus de 50 correspondants climatiques au sein des directions des risques des établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne, ainsi que dans les filiales du groupe. Ils ont pour mission principale de suivre l'actualité des travaux du département risques climatiques et des évolutions réglementaires afin d'être en mesure de les rapporter auprès de l'exécutif de leur établissement et éventuellement de ses instances dirigeantes dans l'objectif de les mettre en place opérationnellement.

Comme préconisé par l'ACPR en mai 2020 dans son document « Gouvernance et gestion des risques climatiques », le Groupe BPCE a aussi mis en place des référents climatiques au sein de chaque réseau qui revoient trimestriellement avec le département risques climatiques l'état des lieux des projets développés, leur déploiement et la priorisation des projets à venir.

Depuis 2019, la macro-cartographie des risques intègre les risques climatiques dans la catégorie « risques stratégiques, d'activité et d'écosystème ». Des premiers indicateurs ont été définis, mesurés et sont suivis pour chaque établissement afin d'en apprécier la pertinence.

Ces indicateurs, pouvant être amenés à évoluer, permettent une première identification des encours au niveau du Groupe et aux bornes de chacun des établissements ainsi que la sensibilisation des collaborateurs aux risques climatiques physiques et de transition.

Les risques climatiques, à l'instar des travaux de cartographie des risques des superviseurs ACPR et BCE, sont identifiés dans l'analyse prospective des risques.

Risk Appetite Framework

Les risques liés au climat sont directement intégrés dans les principaux processus transverses permettant l'identification et le suivi des risques du Groupe BPCE. Les catégories des risques environnementaux incluant la dimension Risques climatiques dans sa composante « Risque de transition » et « Risque physique » ont été ajoutées au référentiel des risques de BPCE dès 2019. À ce stade, la matérialité de ces catégories de risque a été évaluée à dire d'expert et appuyée par les travaux de cartographie présentés ci-dessus. Le risque de transition a été jugé matériel, y compris à court-terme, compte-tenu des potentiels impacts en matière de réputation, des risques liés aux évolutions du cadre réglementaire et juridique, et du risque stratégique lié aux évolutions de marché en réponse à la transition environnementale.

Le *Risk Appetite Framework* (RAF) est décliné au niveau de chaque établissement et filiales du Groupe BPCE. Cette méthodologie s'inscrit dans le dispositif de contrôle permanent du groupe et intègre les filières finances, risques, conformité et sécurité des systèmes d'information. Dans ce cadre, l'évaluation de ces risques sera revue annuellement et pourra, le cas échéant, être affinée à l'aide de nouvelles méthodologies de mesure.

À l'échelle du Groupe BPCE, des indicateurs sur le risque climatique de transition sont en cours d'intégration (indicateurs sous observation avant étalonnage d'une limite). Sur le périmètre de la Banque de Grande Clientèle, la part des actifs classés « brun foncé » selon la méthode *Green Weighting Factor*, constituant les actifs les plus exposés au risque de transition, est suivie dans le *Risk Appetite Framework* de Natixis. Des travaux sont en cours pour renforcer ce dispositif en définissant notamment une limite.

Banque Edel tiendra compte du résultat de ces travaux pour la mise à jour du Cadre de l'appétit au risque applicable à l'établissement.

Politiques sectorielles ESG

La politique des risques globale du groupe, déclinée dans les politiques sectorielles, intègre des critères climatiques et environnementaux. Ces critères sont mis à jour, depuis 2019, à chaque revue des politiques sectorielles du groupe et validés lors du Comité de veille Sectorielle piloté par le Département risques de crédit.

Ces critères climatiques et environnementaux sont établis par le CoREFi (Comité des risques extra-financiers, composés des équipes des Risques climatiques et de la RSE) et chaque secteur sera revu, à minima, tous les deux ans et à un rythme plus rapproché en fonction des besoins et de l'actualité.

Le CoREFi a élaboré une notation sectorielle issue des critères climatiques et environnementaux, en application de la méthodologie précisée ci-dessous. Cette notation et méthodologie d'analyse ont été validées par le Comité des normes et méthodes le 12 juin 2020. La notation du CoREFi a permis une classification sectorielle validée par le Comité de Veille Sectorielle, puis transmis aux établissements et aux filiales. Enfin, cette notation permet de classifier les encours sectoriels selon leurs risques climatiques physiques ou de transition.

Le département risques climatiques et les analystes du Département Risques de Crédit ajoutent dans les fiches d'analyses des clients entreprises, à partir de la fin de l'année 2020, une appréciation extra-financière de la contrepartie et un rappel des enjeux climatiques et environnementaux de son secteur d'activité. L'appréciation de l'entreprise analysée provient du *Green Weighting Factor* pour les contreparties de Natixis, de notations extra-financières et des analyses des politiques sectorielles du CoREFi mentionnées précédemment. Ces éléments seront utilisés pour les comités de crédit et l'octroi de crédit.

La méthodologie d'analyse a été développée dans le but d'intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'analyse des risques, dans l'octroi de crédit et le suivi des risques. Les critères climatiques sont inclus dans la thématique « Environnement » et sont complétés de critères liés à la préservation de la biodiversité. Ces critères analysent ainsi la double matérialité des secteurs : impacts du secteur sur l'environnement et impacts de l'environnement sur ce secteur. Cette méthodologie est adaptée à l'analyse des politiques sectorielles et peut aussi être utilisée pour des analyses individuelles.

L'analyse se décompose en cinq volets :

- une note de contexte en termes d'enjeux et de réglementations actuelles et à venir permettant l'évaluation des risques climatiques et environnementaux liés au secteur ;
- des recommandations et points d'attention ; mise à disposition d'un tableau synthétisant les vulnérabilités du secteur au regard des critères suivants : risques climatiques physiques, risques climatiques de transition, risques liés à la perte de biodiversité ou provoquant une diminution de la biodiversité, risques sociaux et sociétaux, ainsi que les risques de gouvernance ;
- les adhésions éventuelles à des conventions et standards nationaux ou internationaux : cette partie regroupe les indicateurs, les normes, les labels et les standards en vigueur sur le secteur analysé ;
- analyse extra-financière des activités du secteur : après identification des trois principales contreparties du secteur financé par les établissements et filiales, une explication des notations extra-financières, attribuées par l'agence de notation extra-financière ISS ESG, est proposée ;

- une prise en compte de la Taxonomie européenne, lorsque cela est possible. La taxonomie européenne indique des critères précis permettant de déterminer la durabilité des activités économiques avec un objectif européen d'émission de gaz à effet de serre réduite de 55 % en 2030 par rapport au niveau préindustriel et la neutralité carbone en 2050.

Questionnaire de transition environnementale

Afin d'accroître l'intégration des critères climatiques et environnementaux, un questionnaire dédié à la prise en compte des enjeux ESG a été créé en 2019 et revu en 2021 pour étoffer les éléments environnementaux. Ce questionnaire a vocation à être utilisé par les chargés de clientèle afin de récolter des informations concernant la connaissance, les actions et l'engagement des clients sur les sujets climatiques et environnementaux.

Les premiers éléments recueillis permettent d'établir la maturité du client quant à la maîtrise des enjeux climatiques et environnementaux sur son activité. La phase pilote de la nouvelle version du questionnaire se déroule au T4 2021 avec pour objectif une généralisation progressive au cours de l'année 2022.

Des établissements pilotes, par l'intermédiaire de la Direction du développement, ont intégré une dimension plus commerciale au questionnaire de transition. En ce sens, une solution est en cours d'expérimentation au travers d'un POC (*Proof Of Concept*) challengé par un panel restreint de collaborateurs et de clients. L'objectif est de confirmer l'adéquation de cette dernière aux besoins des établissements à travers la filière développement, sur les aspects d'ergonomie, de simplicité d'usage, et les filière risques et engagements pour la restitution et d'exploitation des données collectées.

La Banque Edel n'a pas fait partie des établissements pilotes sur ce sujet.

Loan origination

L'Autorité Bancaire Européenne a publié en mai 2020 les orientations sur l'octroi et le suivi des prêts (EBA/GL/2020/06), se substituant aux orientations sur l'évaluation de la solvabilité (EBA/GL/2015/11). L'objectif est d'avoir une vue complète du processus d'octroi et de favoriser un suivi de crédit pour une gestion des risques optimale.

Parmi les nouveautés marquantes pour les établissements assujettis, figurent l'intégration des facteurs ESG au sein de la gouvernance interne, les pratiques d'octroi et la valorisation des garanties. Le Groupe est partiellement conforme à ces orientations. Les travaux menés par le département risques climatiques doivent contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par l'ABE.

Analyse ESG avec focus environnemental de la réserve de liquidité

Le Groupe BPCE investit sa réserve de liquidité sur les marchés et est donc attentif à la performance ESG des émetteurs dont le groupe détient les titres.

Depuis avril 2021, la direction finances de BPCE intègre la note ESG ainsi que les deux autres indicateurs ESG de la macro-cartographie des risques dans la gestion de la réserve de liquidité du Groupe BPCE.

Provisions climatiques

Au premier semestre 2021, un groupe de travail avec 9 établissements du Groupe BPCE a été mené afin de recenser les différentes méthodologies existantes de constitution des provisions climatiques, et d'apporter des solutions sur les points méthodologiques restant à préciser et constituer un recueil de bonnes pratiques à destination du groupe. Ce recueil a été validé en Comité risques, Conformité et Contrôle Permanent (CRCCP) établissements en juin 2021. Devant l'augmentation de la fréquence et la sévérité des aléas climatiques et des contraintes sur les actifs carbonés, ce dernier a vocation à accompagner les autres établissements dans leur volonté de mieux prévenir l'impact financier des risques physiques et de transition.

La Banque Edel n'a pas été sollicitée dans le cadre de ces travaux.

Suivi des risques climatiques

Un tableau de bord est en cours de développement au niveau de l'organe central afin de présenter des informations et des indicateurs permettant d'assurer un suivi des risques climatiques au niveau du groupe et des établissements et filiales.

Formation à distance sous forme de MOOC

Le département des risques climatiques développe une formation en ligne sur les risques climatiques et leurs enjeux pour le banquier et l'assureur sur une plate-forme adaptée disponible pour le groupe.

Il s'agit d'une formation mêlant des supports vidéo, interview et une présentation accessible à l'ensemble des collaborateurs du groupe. Cette formation en ligne a pour objectifs de permettre de :

- comprendre les enjeux du changement climatique et les risques engendrés ;
- identifier les risques climatiques pesant sur les clients et leurs impacts financiers ;
- analyser les risques climatiques à travers des outils associés ;
- parcourir globalement la diversité des réglementations actuelles et à venir liées à ces sujets ;
- formaliser les opportunités et les leviers d'action pour le banquier et l'assureur.

Son développement a débuté fin 2020 et les premiers chapitres ont été testés au S1 2021. Le développement des chapitres et leur diffusion se poursuivra sur l'année 2022.

La Banque Edel inscrira ses collaborateurs aux modules de formation qui seront proposés sur le thème de la prévention et la gestion du risque climatique dès que ces derniers seront mis à disposition de l'établissement.

4 - AUTRES INFORMATIONS

- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES
- ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES

Événements postérieurs à la date de clôture

Transformation juridique de la Banque

Les associés de la Banque Edel ont décidé de modifier la forme sociale de la Banque. Cette dernière actuellement sous forme de Société en nom collectif sera, sous réserve de l'autorisation préalable de l'ACPR, transformée en Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au cours de l'exercice 2022. Ces points ont été décrits dans un support présenté au Conseil des associés du 18 janvier 2022. La mise en œuvre effective des plans d'action qui en découlent se poursuivra au cours de l'exercice 2022.

Ukraine

Fin février 2022, la Fédération de Russie a lancé une action militaire d'envergure en Ukraine. Alors que l'Ukraine n'est pas membre de l'OTAN, la réaction occidentale a été forte. De manière concertée, l'Union européenne, les États-Unis et de nombreux autres états ont adopté une série de sanctions inédites, prévoyant notamment le gel des avoirs à l'étranger de la Banque centrale russe, l'exclusion de banques russes de SWIFT, de multiples groupes occidentaux annonçant par ailleurs leur désengagement de la Fédération de Russie.

Ce conflit pourrait entraîner des conséquences majeures sur l'économie russe mais aussi pour les économies occidentales et plus généralement sur l'économie mondiale. Le risque de défaut de paiement sur la dette russe, la montée de l'inflation et la perte de pouvoir d'achat pour la population en Russie sont conséquents. Une remise en cause des perspectives de croissance et une pression inflationniste accrue ne peuvent être écartées tant aux États-Unis qu'en Europe. Au 31 décembre 2021, La Banque Edel ne détient aucune exposition sur des contreparties russes, ukrainiennes ou biélorusses.

Vente du bâtiment de Morning

Dans le prolongement des actions de réorganisation et de rationalisation des activités au sein du Groupe Banque Edel en 2021 qui ont conduit notamment à la TUP entre la filiale Morning et la Banque Edel, cette dernière a confirmé en 2021 sa volonté de vendre le bâtiment sis à Saint-Elix le Chateau (31) qui était l'ancien siège social de Morning.

La situation géographique de ce bien immobilier et son architecture atypique en comparaison avec les autres biens sur la commune précitée ne facilitant pas la mise en œuvre de cet objectif, ceci a contraint la Banque à en baisser régulièrement et significativement le prix de vente souhaité. À la date du présent rapport une offre a été reçue et la signature d'une promesse de vente fixée au cours du mois d'avril 2022.

Aucun événement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir une incidence significative sur la lecture des états financiers consolidés tels qu'ils ont été établis au 31 décembre 2021.

Perspectives et évolutions prévisibles

Après un fort rebond en 2021, l'économie française fait désormais face à des aléas grandissants. Si l'activité résiste mieux aux résurgences de la Covid-19 qu'au début de la pandémie, la cinquième vague et l'apparition d'un nouveau variant à la dangerosité encore mal connue renforcent l'incertitude.

Les contraintes sur les approvisionnements, apparues très tôt dans la phase de reprise, atteignent un niveau inédit dans les grands secteurs industriels et le bâtiment. Elles pourraient néanmoins diminuer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, notamment en Asie. En supposant un maintien des restrictions à leur niveau actuel et une lente dissipation des difficultés affectant les chaînes d'approvisionnement, l'acquis de croissance à fin juin 2022 s'élèverait à 3 % en France, après une progression du produit intérieur brut (PIB) de 6,7 % en 2021 et une contraction de 8 % en 2020.

Le pouvoir d'achat des Français qui a fait un bond de 2,2 % cette année, devrait aussi se tasser, du fait d'une forte inflation.

L'économie mondiale aborde 2022 dans une position plus faible que prévu. Du fait de l'augmentation du prix de l'énergie et des risques de poursuite des ruptures d'approvisionnement, l'inflation est plus élevée et plus généralisée aux États-Unis, en Europe et dans de nombreux pays émergents et en développement.

La fin du mois de février 2022 a été marquée par le conflit entre la Russie et l'Ukraine. Les dirigeants occidentaux ont annoncé des sanctions économiques à l'encontre de la Russie qui auront certainement des conséquences sur les perspectives économiques mondiales. De même, la crise énergétique européenne devrait continuer de s'aggraver sur fond de flambée du prix du gaz et du pétrole. La croissance devrait ralentir et l'inflation se faire plus vive.

La croissance mondiale devrait passer de 5,9 % en 2021 à 4,4 % en 2022 selon le FMI . Les prévisions sont subordonnées à l'amélioration de la situation sanitaire dans la plupart des pays d'ici à la fin de 2022, sachant que le taux de vaccination dans le monde entier progresse et que les traitements deviennent plus efficaces. L'émergence de nouveaux variants de Covid-19 pourrait prolonger la pandémie et provoquer de nouvelles perturbations économiques.

D'autres risques restent forts, ainsi la probabilité que des catastrophes naturelles majeures se produisent reste très élevée.

Grande distribution

La performance prix de l'enseigne, dans une période déstabilisante pour le pouvoir d'achat et les risques d'inflation annoncés sera déterminante. Plus que jamais, E.Leclerc sera un modérateur de cette inflation et en première ligne pour répondre aux préoccupations de pouvoir d'achat des français (baguette premier prix à 29 centimes, carburant à prix coûtant, campagne de publicité pour les MDD Marque Repère).

L'enseigne E.Leclerc Occasion, un concept qui se veut très simple avec près de trois millions de produits échangés prévoit 20 ouvertures de E.Leclerc Occasion en 2022 portant à 70 le nombre de magasins.

La stratégie multicanal du Mouvement E.Leclerc initiée depuis quelques années va se poursuivre par le développement de la livraison à domicile en 2022.

Perspectives Banque Edel

Après une année 2021 exceptionnelle marquée cependant par la poursuite de la crise Covid, la Banque Edel va poursuivre ses efforts de rationalisation.

La Banque poursuivra son développement sur ses marchés de prédilection tout en préparant de nouveaux produits dans le cadre de l'accompagnement de l'enseigne au financement durable et à la transition énergétique.

Dans le cadre de la réglementation en construction, cadre prudentiel bancaire du RSE[1] - ESG[2], la Banque va décliner ses politiques de gestion de risque par activité qui seront structurantes (PCA[3] risque climatique, étude secteur d'activité, financement vert...).

2022 est également la première année de proposition de mise en œuvre de la politique de distribution des dividendes validée par les deux associés historiques.

Toujours en 2022, les statuts de la Banque seront modifiés afin de transformer le statut de SNC en statut SA associée à une nouvelle gouvernance adaptée à ce nouveau format juridique.

La Banque veillera à maintenir ses fondamentaux solides en matière de liquidité et de solvabilité dans un contexte toujours aussi incertain.

[1] *Responsabilité Sociétale des Entreprises*

[2] *Environnement Social Gouvernance*

[3] *Plan de Continuité d'Activité*

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

Information sur les participations et filiales importantes

Les comptes de la société Morning, détenue par la Banque Edel depuis 2017, n'apparaissent plus dans cette partie, suite à l'opération de transmission universelle de patrimoine qui a eu lieu en cours d'année avec la Banque Edel.

Moninfo

Filiale à 95,2 % de la Banque Edel, la SARL Moninfo apporte son concours dans l'activité monétique et de traitement des flux de la clientèle. Moninfo assure en outre les traitements informatiques de la Banque Edel ainsi que l'assistance téléphonique de certains services.

- le capital de la SARL Moninfo est de 1 million d'euros et ses fonds propres au 31 décembre 2021 sont de 27,4 millions d'euros ;
- le total du bilan est de 36 millions d'euros, en progression de 29 % ;
- le chiffre d'affaires réel est en hausse de 22 %, conforme avec la hausse des flux sur la période ;
- l'augmentation des volumes (flux moyens de paiement) a généré une augmentation de 25 % des autres achats et charges externes sur les activités monétiques et également sur les refacturations effectuées par la Banque Edel ;
- on constate un accroissement des charges de personnel, lié à l'évolution des effectifs ;
- le résultat de l'exercice est en hausse par rapport à l'exercice précédent et fait apparaître un bénéfice de 5,3 millions d'euros.

La société Moninfo et ses salariés sont situés à Labège, dans les mêmes locaux que la Banque Edel.

- Statut : SARL, Société à responsabilité limitée.
- Immatriculée : n° 401 774 161, RCS de Toulouse.
- Siège social : 60 rue Buissonnière, ZAC de l'Hers, 31670 Labège.
- Nombre de salariés : 66 au 31 décembre.
- Part de capital détenu par Banque Edel : 95,2 %.
- Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.
- Chiffres d'affaires : 30 578 KEUR.
- Résultat net : 5 260 KEUR.
- Investissement : néant.

Les comptes de la société Moninfo sont consolidés par intégration globale.

Edel ASSUR

Filiale à 100 % de la Banque Edel, la SASU Edel ASSUR (Société par actions simplifiée à associé unique), apporte son concours dans l'activité de courtage en assurance et réassurance, et délègue par une convention de co-courtage la gestion des sinistres à un courtier gestionnaire.

- le capital d'Edel ASSUR est de 50 000 euros, ses fonds propres au 31 décembre 2021 sont de 734 milliers d'euros ;
- le total du bilan est de 757 milliers d'euros ;
- les activités Leclerc Voyages ainsi que GRI ont encore été très perturbées par l'environnement sanitaire, ce qui explique la baisse de 9 % du chiffre d'affaires.
- le résultat de l'exercice est en baisse par rapport à l'exercice précédent et fait apparaître un bénéfice de 81 KEUR.

Edel ASSUR a son siège social à Labège, à la même adresse que la Banque Edel.

- Statut : SASU, Société par action simplifiée, à associé unique.
- Immatriculée : n° 807 900 246, RCS de Toulouse.
- Siège social : 60 rue Buissonnière, ZAC de l'Hers, 31670 Labège.
- Nombre de salariés : aucun au 31 décembre.
- Part de capital détenu par Banque Edel : 100 %.
- Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.
- Chiffres d'affaires : 179 KEUR.
- Résultat net : 81 KEUR.
- Investissement : néant.

Les comptes de la société Edel ASSUR sont consolidés par intégration globale.

Informations sur les délais de paiement[1]

Conformément à l'article L441-6-1 du Code de commerce (issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008), voici la décomposition des dettes fournisseurs au 31 décembre (chiffres en euros), factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4) :

1 Les opérations de banques et opérations connexes ne sont pas incluses dans les informations sur les délais de paiements.

Banque Edel

	Article D. 441 I. - 1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	*0 jours (indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées h.t.	1 500.00					1 500.00		43 870.93	1 139.64			45 010.57
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	0.01%	0.00%	0.00%			0.01%						
Pourcentage du PNB h.t. de l'exercice								0.10%	0.00%			0.10%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	⊟ Délais contractuels : *délais contractuels différents pour chaque fournisseur dans le respect des délais légaux*						⊟ Délais contractuels : *30 jours nets*					
	□ Délais légaux : *(préciser)*						□ Délais légaux : *(préciser)*					

Moninfo

	Article D. 441 I. - 1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	*0 jours (indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1 Factures					0	463 Factures					
Montant total des factures concernées h.t.	-153.00		0.00			0.00	120 217.04	8 933.45	3 523.95	8 452.09	479 011.06	499 920.55
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							0.43%	0.03%	0.01%	0.03%	1.72%	1.80%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues							0					
Montant total des factures exclues							0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	⊟ Délais contractuels : *délais contractuels différents pour chaque fournisseur dans le respect des délais légaux*						⊟ Délais contractuels : *30 jours nets*					
	□ Délais légaux : *(préciser)*						□ Délais légaux : *(préciser)*					

Edel ASSUR

	Article D. 441 I. - 1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	*0 jours (indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0						0					
Montant total des factures concernées h.t.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	0	0	0	0	0	0						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							0	0	0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	⊟ Délais contractuels : *délais contractuels différents pour chaque fournisseur dans le respect des délais légaux* □ Délais légaux : *(préciser)*						⊟ Délais contractuels : *30 jours nets* □ Délais légaux : *(préciser)*					

Information sur les comptes inactifs

La Banque Edel met en œuvre la réglementation sur les comptes inactifs. Conformément aux dispositions des articles L.312-19, L.312-20 et R312-21 du Code monétaire et financier, au 31 décembre, les informations relatives aux comptes inactifs de la clientèle sont les suivantes :

Nombre de comptes bancaires inactifs	28
Montant total des dépôts sur ces comptes bancaires inactifs	168 420 euros
Nombre de comptes et avoirs transférés à la Caisse des dépôts et consignations	0
Montant total de ces dépôts et avoirs transférés à la Caisse des dépôts et consignations	0 euro

Autres informations

Activité de recherche et développement de la société ou du groupe (article L.232-1 du code de commerce)	Néant
Dividendes versés au cours des trois dernières années (article 243 bis du CGI)	Néant
Montant des dépenses somptuaires et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, en application de l'article 223 quater de ce Code	79 546 euros
Conformément au règlement ANC n° 2014-07, les rapports annuels, comprenant les rapports de gestion et les états financiers, sont tenus à la disposition du public, sur le site internet de Banque Edel (www.banque-edel.fr) ou sur simple demande par :	Courrier : Banque Edel SNC, 60 rue Buissonnière, CS 17601, 31676 Labège Cedex

5 - ÉTATS FINANCIERS

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS 110

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS 112

INFORMATIONS SUR LES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES 116

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN 119

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN 123

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT 125

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 130

COMPTES SOCIAUX 135

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX 138

INFORMATIONS SUR LES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES 140

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN 143

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN 148

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT 150

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 155

COMPTES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros

Bilan consolidé

ACTIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Opérations interbancaires et assimilées	1	310 379	382 217
Opérations avec la clientèle	2-3	1 282 688	1 344 227
Obligations et autres titres à revenu fixe	3-4	90 363	85 379
Actions et autres titres à revenu variable	4	1 899	1 904
Parts dans les entreprises liées	5	294	267
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	22 338	21 037
Comptes de régularisation et actifs divers	7	20 408	20 873
TOTAL DE L'ACTIF		**1 728 370**	**1 855 904**

PASSIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Opérations interbancaires et assimilées	1-3	58 751	112 025
Opérations avec la clientèle	2-3	1 195 003	1 156 333
Dettes représentées par un titre	3	190 273	308 301
Comptes de régularisation et passifs divers	7	59 385	52 063
Provisions pour risques et charges	8	12 037	12 974
Dettes subordonnées		10 362	30 485
Fonds pour risques bancaires généraux		11 500	9 000
Intérêts minoritaires		1 371	1 118
Capitaux propres part du groupe	**9**	**189 688**	**173 604**
Capital souscrit		150 135	150 135
Réserves		2 653	1 181
Report à nouveau		20 816	15 489
Résultat de l'exercice		16 084	6 800
TOTAL DU PASSIF		**1 728 370**	**1 855 904**

Hors-bilan en milliers d'euros

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés	10	**202 589**	**229 436**
Engagements de financement donnés		181 337	196 299
Engagements de garantie donnés		21 252	33 136
Engagements reçus	10	**406 971**	**438 469**
Engagements de financement reçus		100 000	110 000
Engagements de garantie reçus		306 971	328 469

Compte de résultat consolidé

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
+ Intérêts et produits assimilés	12	21 910	24 792
- Intérêts et charges assimilées	13	-6 987	-8 071
+ Commissions (produits)	14	87 037	81 308
- Commissions (charges)	15	-52 500	-50 606
Revenus des titres à revenu variable		54	62
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement		-2	-1
+ Autres produits d'exploitation bancaire		7 987	7 364
- Autres charges d'exploitation bancaire		-994	-309
PRODUIT NET BANCAIRE		**56 505**	**54 540**
- Charges générales d'exploitation	16	-26 790	-26 604
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	16	-2 167	-2 480
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**27 548**	**25 455**
Coût du risque	17	-1 414	-8 418
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**26 134**	**17 038**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-49	-1 839
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**26 085**	**15 198**
+/- Résultat exceptionnel		11	-61
- Impôts sur les bénéfices	19	-7 259	-5 622
+/- Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		0	-424
+/- Dotations/reprises des fonds pour risques bancaires généraux		-2 500	-2 000
Intérêts minoritaires		-252	-290
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**16 084**	**6 800**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Cadre juridique et relations financières

La Banque Edel est un établissement de crédit associé au Crédit Coopératif. Son capital est détenu à hauteur de 66,06 % par la SC Galec (Groupement d'achat des centres E.Leclerc) et de 33,94 % par le Crédit Coopératif.

Filiales

La Banque Edel détient au 31 décembre 2021 :

- 95,20 % du capital de la SARL Moninfo, celle-ci fournissant des prestations de monétique et d'informatique ;
- 100 % de la SASU Edel ASSUR, société créée en 2014, qui a démarré son activité en 2015.

Principes d'élaboration des comptes consolidés

Méthodes et périmètre de consolidation

Principes généraux

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque Edel et de ses filiales Moninfo et Edel ASSUR. Ils sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et du règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés.

Selon le règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés : le tableau des flux de trésorerie n'est pas requis pour les groupes d'assurance et les groupes du secteur bancaire.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité principale constitue un prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise. Il résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction, ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Les comptes des entreprises que le Groupe contrôle conjointement sont consolidés par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

Le tableau suivant présente les entités consolidées de la Banque Edel :

Filiale	SARL Moninfo	SASU Edel ASSUR
Nationalité	Française	Française
Date de création	26/07/1995	21/11/2014
Capital social 2020	1 000 000 €	50 000 €
Parts de contrôle 2020	95,20 %	100,00 %
Parts d'intérêt	95,20 %	100,00 %
Méthode d'intégration	Intégration globale	Intégration globale
Activité exercée	Informatique, monétique	Courtage en assurances
Date de clôture	31 décembre	31 décembre
Adresse	60 rue Buissonnière, 31670 Labège	60 rue Buissonnière, 31670 Labège

Exclusions

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque, dès son acquisition, les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue de leur cession ultérieure ou lorsque des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise ou les possibilités de transferts de fonds entre cette entreprise et les autres entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Par ailleurs, une filiale ou une participation peut être laissée en dehors de la consolidation lorsque les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés ne peuvent être obtenues sans frais excessifs ou dans des délais compatibles avec la publication des comptes consolidés.

Retraitements et éliminations

Les comptes consolidés de la Banque Edel sont établis selon les règles définies par le règlement ANC 2020-01 (venu abrogé le règlement 99-07 et donc modifier le règlement ANC n° 2014-07).

Ce texte prévoit que :

- les comptes des entreprises incluses dans le champ de la consolidation sont rendus homogènes ;
- certaines méthodes d'évaluation s'appliquent à l'élaboration des comptes consolidés par dérogation aux méthodes applicables aux comptes individuels. Elles concernent notamment :
  - ✓ les biens loués en crédit-bail ou assimilés ;
  - ✓ les écritures passées en application de la législation fiscale ;
  - ✓ les impôts différés.

Écritures passées en application de la législation fiscale

La consolidation impose l'élimination des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale.

Sont notamment concernées les écritures suivantes :

- subventions d'investissement ;
- provisions réglementées lorsqu'elles ne sont pas assimilées aux fonds pour risques bancaires généraux pour la présentation des états financiers.

Impôts différés

Toutes les différences temporaires résultant de différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif ont été identifiées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles (y compris celles qui résultent des déficits fiscaux et amortissements réputés différés) au niveau de chaque entreprise consolidée. Ces compensations ne peuvent, toutefois, être effectuées que sur des impositions différées calculées au même taux et se résorbant sur des échéances suffisamment proches.

Élimination des opérations internes au groupe

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé. Les plus ou moins-values de cessions d'actifs entre les entreprises intégrées sont elles aussi éliminées. Le cas échéant, les moins-values qui traduisent une dépréciation effective sont maintenues.

Faits caractéristiques de l'exercice

Taux de marché et couverture

La Banque centrale européenne conserve son principal taux directeur à - 0,50 % depuis le 18 septembre 2019.

La BCE a poursuivi durant l'année 2021, marquée par les vagues successives de la pandémie de Covid-19, les mesures exceptionnelles de soutien monétaire prises en 2020 ; ceci s'est traduit notamment à travers le maintien du programme temporaire d'achats de titres des secteurs public et privé (« *pandemic emergency purchase programme*, PEPP ») au niveau de fin 2020, soit 1 850 milliards d'euros. Compte tenu de la poursuite de la reprise économique, l'arrêt de ce programme est planifié en mars 2022. Pour réduire l'effet de cette réduction des interventions monétaires et maintenir les effets accommodants des taux directeurs, le montant des achats du programme classique d'achats d'actifs, connu sous le nom d'*asset purchase programme* (« APP ») sera augmenté temporairement au cours de l'année 2022.

Toutes ces mesures ont contribué à maintenir les taux courts en territoire extrêmement négatif tout au long de l'année 2021, avec en moyenne - 0,549 % pour l'Euribor 3M et - 0,568 % pour l'Estr (l'Eonia disparaissant au 1er janvier 2022), et qui ont fini l'année à respectivement - 0,572 % et - 0,59 %.

Les prix des swaps sont restés quasiment toute l'année en territoire négatif, à - 0,31 % en moyenne annuelle pour le 5 ans et - 0,182 % pour le 7 ans, mais avec une remontée en fin d'année qui a conduit le taux 7 ans en territoire positif à + 0,093 %.

Les taux longs ont connu pour leur part un mouvement plus précoce vers les valeurs positives avec une oscillation régulière dans une fourchette - 0,30 % / + 0,30 % ; le taux moyen annuel ressortant à - 0,016 %.

Au 31 décembre, la Banque Edel conserve un *swap* de taux d'intérêt avec le Crédit Coopératif. Ce contrat d'échange de taux d'intérêt est un *swap* payeur de taux fixe, receveur de taux variable. Il est comptabilisé en microcouverture et vient en couverture de l'emprunt lié à l'achat des locaux du siège social de la Banque.

Avec des taux court et long terme historiquement bas, le prix de marché de ce *swap* reste bas et sa valeur *marked to market* est négative (cf. note 11). Cette situation génère une charge nette d'intérêt pour l'année 2021 de 35 KEUR.

Opérations interbancaires

La Banque Edel bénéficie toujours d'un refinancement diversifié, tant auprès de ses contreparties bancaires que de son associé bancaire.

Sur l'année 2021, l'encours moyen des emprunts interbancaires du Groupe Banque Edel a été de 68 MEUR. La baisse significative d'une année sur l'autre (- 59 MEUR) s'explique par le remboursement des emprunts aux conditions TLTRO II pour 50 MEUR, par l'amortissement naturel des emprunts encore en vie et par l'absence de nouvelles opérations.

La Banque Edel n'a pas eu recours à ses lignes de refinancement par tirage au cours de l'année. Elle a cependant eu recours ponctuellement à des opérations interbancaires court terme pour une moyenne de 6 MEUR (découverts) sur l'année.

Les opérations interbancaires à l'actif reculent d'une année sur l'autre avec - 48 MEUR sur nos comptes à vue en moyenne (hors Banque de France). En moyenne sur 2021, les excédents court terme ont été importants avec respectivement 45 MEUR en interbancaire et 292 MEUR en Banque centrale.

Liquidité

Dans le cadre de la gestion du LCR (*Liquidity Coverage Ratio*), la Banque Edel a constitué une réserve de HQLA (*High Quality Liquid Assets*) constituée de titres vifs.

Dans le cadre de sa politique budgétaire, la Banque Edel a acheté des titres d'État (OAT) ou assimilés pour un montant complémentaire de 5 MEUR au cours du 1er semestre, portant l'encours total HQLA à 90 MEUR au 31 décembre.

La Banque Edel a remboursé en février et mars 2021 les deux derniers emprunts TLTRO II qu'elle avait contractés en 2016 et 2017 pour un montant total de 50 MEUR.

Enfin, la Banque Edel bénéficie toujours de lignes de liquidité auprès de son associé bancaire.

Autres faits caractéristiques

En 2021, la crise liée au virus Covid-19, a continué à toucher l'activité des clients de la Banque.

Grâce aux différents dispositifs mis en place notamment via les aides gouvernementales, il n'a pas été constaté une aggravation du risque sur le marché des taxis parisiens pourtant particulièrement touchés par la crise sanitaire.

La Banque Edel a mis en place en complément tout au long de l'année des actions permettant d'accompagner les artisans taxis en cas de difficultés.

De plus la Banque Edel a consolidé son dispositif de couverture du risque dans une approche prudente, les effets de la crise étant, de par le caractère inédit de celle-ci, difficilement mesurable dans le temps.

En effet elle a constitué une provision sectorielle adaptée au contexte sur ce secteur d'activité et mis en place des mesures spécifiques dans sa politique de provisionnement visant à couvrir d'avantage les créances anciennes.

L'année 2021 a confirmé la résilience du secteur de la grande distribution.

En effet le Mouvement E.Leclerc a démontré cette année encore sa capacité à conserver sa place de leader dans ce secteur d'activité.

De plus, il est important de souligner que le Mouvement E.Leclerc se différencie également par sa structure de groupement d'indépendants. Il est à souligner que chaque groupe capitalistique familial qui exploite la marque présente un profil de risque spécifique en fonction de son ancienneté, sa localisation, le développement de ses concepts, sa taille, etc. ce qui a pour effet de diluer et de fragmenter le risque de crédit en autant de contreparties. Aussi, dans une approche anticipative du

risque sur ce secteur, la Banque Edel a maintenu une provision sectorielle destinée à couvrir la survenance d'un risque éventuel.

Les niveaux de provision et dispositif de couverture du risque ont été adaptés en fonction de l'évolution de la situation économique constatée, de l'observation du risque sur les différents marchés et dans une approche prudente.

La société Morning a été absorbée par la Banque Edel dans le cadre d'une transmission universelle du patrimoine en date du 30 juin 2021. Cette opération n'a pas d'incidence dans les comptes consolidés du groupe. La transmission des éléments de l'actif et du passif a été réalisée à la valeur nette comptable avec constatation d'une prime de fusion du montant de la situation nette comptable de Morning, soit 0,7 MEUR. Sur le plan fiscal, cette opération a un effet rétroactif au 1er janvier 2021.

Transactions avec les parties liées

La Banque Edel ne réalise pas de transactions significatives avec les parties liées.

INFORMATIONS SUR LES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation suivantes :

Constructions	35 ans (ancien bâtiment) / 40 ans (nouveau bâtiment)
Fondations	45 ans (ancien bâtiment) / 50 ans (nouveau bâtiment)
Équipements / agencements techniques	15 ans (ancien bâtiment) / 20 ans (nouveau bâtiment)
Mobilier	10 ans
Logiciels	1 an

Les immobilisations peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur nette comptable.

Remarque : une décote de 5 ans avait été appliquée sur les durées d'amortissement par composant des anciens bâtiments lors de l'achat car les bâtiments n'étaient pas neufs.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés au coût historique. À la clôture de l'exercice, ils font individuellement l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique. La valeur d'usage est appréciée notamment au regard de l'utilité de celle-ci pour l'établissement (caractère stratégique, volonté de soutien ou de conservation) et de critères objectifs (cours de bourse, actif net comptable, actif net réévalué, éléments prévisionnels).

Crédits à la clientèle

Les créances sur la clientèle sont ventilées en fonction de la nature des concours : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Qualification des encours

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, l'établissement distingue comptablement les encours sains et les encours douteux.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours déchus et non déchus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie et de caution. Le déclassement des encours en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, voire dès le premier mois d'impayé constaté pour les crédits restructurés. Par déduction les encours sains sont donc les encours ne présentant pas de risque crédit avéré.

Au sein de l'encours douteux, les encours douteux compromis, pour lesquels aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, sont isolés. Sont en particulier identifiées comme telles les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an, à l'exception de celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Les créances douteuses non compromises sont inscrites en encours sains lorsque les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, à l'exception des créances douteuses compromises pour lesquelles les intérêts ne sont plus comptabilisés.

Provisionnement des encours douteux

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif (capitaux restants dus) et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le risque est apprécié de façon individuelle en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les créances de faible montant aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée. Les provisions ainsi constituées vont varier également en fonction du vieillissement du dossier.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. La décote constatée est enregistrée au résultat en coût du risque et au bilan en moins de l'encours concerné. Elle est ensuite réintégrée dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés destinées à couvrir des risques clientèles non affectés individuellement. Ces provisions dites « collectives/sectorielles » visent à couvrir des risques potentiels par anticipation. Elles sont constituées sur la base d'observation statistique historique de probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque Edel, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire (devenue depuis l'ACPR).

Engagements sociaux

Les engagements sociaux et les avantages au personnel postérieurs à l'emploi sont couverts par des cotisations passées en charges et payées à BNP Paribas. Les cotisations versées à ce titre en 2021 se sont élevées à 383 KEUR.

Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre 2021, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions de détention à l'origine.

Les opérations réalisées portent sur des contrats d'échange de taux d'intérêt conclus à titre de couverture.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en microcouverture sont inscrits au compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble d'éléments couverts. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en macrocouverture sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans des comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Provisions

Ce poste comprend :

- les provisions pour risques constituées dès lors qu'il existe une obligation de la Banque vis-à-vis d'un tiers et qu'il est probable que l'extinction de celle-ci ne se fera qu'après une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- les provisions pour risques de contrepartie déterminées sur la base d'une valorisation des garanties obtenues conventionnellement ou judiciairement par la Banque Edel.

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

Sauf indication contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements ou de provisions.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros (KEUR).

Note 1 – Banque centrale, créances et dettes interbancaires

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF		
Caisse, banques centrales	157 735	287 676
Créances sur les établissements de crédit	152 644	94 541
- à vue	132 638	94 541
- à terme	20 006	
Créances douteuses nettes		
Créances rattachées	0	0
TOTAL	**310 379**	**382 217**
dont entreprises liées	*50 717*	*49 971*
PASSIF		
Dettes sur les établissements de crédit	58 604	112 358
- à vue	0	0
- à terme	58 604	112 358
Dettes rattachées	147	-332
TOTAL	**58 751**	**112 025**
dont entreprises liées	*41 523*	*92 520*

Les excédents bancaires au 31 décembre 2021 sont des encours déposés en Banque centrale et en comptes à vue bancaires. Même si le niveau de trésorerie constaté en fin d'année est en baisse sensible par rapport au dernier exercice, il reste à un niveau historiquement élevé, expliqué par le maintien de dépôts clientèles à un niveau élevé.

Afin de réduire le coût des excédents placés en Banque centrale, la Banque Edel a mis en place un dépôt à terme de 20 MEUR en janvier 2021, et une filiale a réalisé en fin d'année un dépôt bancaire en dehors du Groupe Banque Edel.

Note 2 – Opérations avec la clientèle

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF		
Créances commerciales	29 256	29 205
Autres concours à la clientèle	1 122 719	1 150 052
Comptes ordinaires débiteurs	102 049	118 626
Créances rattachées et valeurs non imputées	7 634	18 670
Créances douteuses nettes	21 030	27 674
TOTAL	**1 282 688**	**1 344 227**
dont créances éligibles TRICP		*141 937*
PASSIF		
Comptes et emprunts	1 185 244	1 143 218
- à vue	654 545	577 488
- à terme	530 700	565 731
Dépôts de garantie		
Autres sommes dues	8 113	10 695
Dettes rattachées	1 646	2 420
TOTAL	**1 195 003**	**1 156 333**

Détail des autres concours à la clientèle

	31/12/2021	31/12/2020
Crédits de trésorerie	552 978	601 444
Crédits à l'équipement	510 466	490 630
Crédits à l'habitat	59 275	57 978
TOTAL	**1 122 719**	**1 150 052**

Ventilation des encours sains par grandes catégories de contreparties

	31/12/2021	31/12/2020
Entreprises	1 057 063	1 079 089
Professionnels	106 440	130 556
Particuliers	98 156	106 909
TOTAL	**1 261 659**	**1 316 553**

Créances douteuses

	31/12/2021	31/12/2020
Douteux	10 596	13 008
Dont créances restructurées à des conditions hors marché	*35*	*202*
Douteux compromis	33 544	41 404
TOTAL	**44 140**	**54 412**

Provisions

	31/12/2021	31/12/2020
Douteux	1 041	2 080
Dont provisions pour décote des créances restructurées	*9*	*58*
Douteux compromis	22 069	24 657
TOTAL	**23 110**	**26 738**

Variation détaillée des provisions pour créances douteuses

	31/12/2020	Dotations	Dotations effet temps	Reprise de prov. utilisées	Reprises de prov. effet temps	Reprise de prov. non utilisées	Transfert	31/12/2021
Provisions douteux	2 080	183				-54	-1 168	1 041
Provisions douteux compromis	24 657	6 192	590	-5 427	-1 579	-3 531	1 168	22 069
TOTAL	**26 738**	**6 375**	**590**	**-5 427**	**-1 579**	**-3 586**	**0**	**23 110**

Note 3 – Ventilation par durée restant à courir

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF							
Créances sur les éts de crédit	132 644			20 000		152 644	94 541
Créances sur la clientèle	379 776	142 990	487 032	272 891		1 282 688	1 344 227
Obligations et autres titres à revenu fixe			19 800	70 563		90 363	85 379
TOTAL	**512 420**	**142 990**	**506 832**	**363 454**		**1 525 696**	**1 524 147**
PASSIF							
Dettes sur les éts de crédit	472	23 140	6 139	29 000		58 751	112 025
Dettes sur la clientèle	684 433	42 900	383 370	84 300		1 195 003	1 156 333
Dettes représentées par un titre	50 273	85 000	55 000			190 273	308 301
Emprunts subordonnés					9 700	9 700	29 700
TOTAL	**735 178**	**151 040**	**444 509**	**113 300**	**9 700**	**1 453 727**	**1 606 360**

Les dettes représentées par un titre sont constituées uniquement de NEU CP et NEU MTN.

Note 4 – Portefeuille titres

	Transaction	Investissement	Placement	31/12/2021	Transaction	Investissement	Placement	31/12/2020
Obligations et assimilées								
- valeurs brutes		90 215		90 215		85 237		85 237
- dépréciation				0				0
- créances rattachées		149		149		142		142
Valeurs nettes	0	90 363	0	**90 363**	0	85 379	0	**85 379**
Actions et assimilées								
- valeurs brutes			2 000	2 000			2 000	2 000
- dépréciations			-101	-101			-96	-96
Valeurs nettes	0	0	1 899	**1 899**	0	0	1 904	**1 904**

Dans le cadre de la réserve de liquidité du ratio LCR, la Banque Edel investit dans des OAT et des EMTN garantis par l'État. Ces titres (en augmentation de 5 MEUR suite à un achat début 2021) sont comptabilisés en investissement, conformément au règlement ANC n° 2014-07. Ils entrent dans les titres éligibles HQLA nécessaires à l'établissement.

Les 2 MEUR comptabilisés en titres de placement sont des parts d'un fonds d'investissement destiné à promouvoir l'économie sociale et solidaire. Ce fonds est géré par ESFIN Gestion qui appartient à 100 % à Ecofi Investissements, filiale du Groupe Crédit Coopératif.

La Banque peut également détenir, selon les périodes d'excédents ponctuels ou pérennes, des TCN (titres de créance négociables) ou des CAT (comptes à terme).

Note 5 – Liste des filiales non consolidées

Toutes les filiales en portefeuille au 31 décembre 2021 sont consolidées.

Note 6 – Immobilisations

BRUT	31/12/2020	Acquisitions	Cessions / Reclassement	31/12/2021
Immobilisations incorporelles en cours	277	260	-73	464
Immobilisations incorporelles	10 814	442	-1 968	9 287
Immobilisations corporelles en cours	31	26	-20	38
Immobilisations corporelles	30 245	2 900	-1 805	31 339
Ecart d'acquisition - positif	461		-461	0
TOTAL	**41 828**	**3 629**	**-4 328**	**41 128**

AMORTISSEMENT	31/12/2020	Dotations	Reprises / Reclassement	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	9 758	609	-1 940	8 427
Immobilisations corporelles	10 572	1 558	-1 767	10 364
Ecart d'acquisition - positif	461		-461	0
TOTAL	**20 791**	**2 167**	**-4 167**	**18 790**

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Note 7 – Comptes de régularisation

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
Comptes d'encaissement	388	221
Charges payées d'avance	615	719
Produits à recevoir	11 820	10 579
Divers à régulariser	725	1 910
TOTAL	**13 548**	**13 429**

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Comptes d'encaissement	0	5
Charges à payer	6 288	5 134
Produits constatés d'avance	2 264	2 234
Divers à régulariser	2 484	1 856
TOTAL	**11 036**	**9 228**

Note 8 – Provisions pour risques et charges

	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provision collective/sectorielle	11 025	1 785	2 141	10 668
Autres provisions pour risques et charges	1 949	961	1 541	1 369
TOTAL	**12 974**	**2 746**	**3 683**	**12 037**

Des informations complémentaires sont présentées en note 17 – Coût du risque.

Note 9 – Mouvements des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Écarts de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	**Total capitaux propres**
Situation au 31/12/2015	112 868	0	14	2 095	10 321	0	0	0	125 298
Mouvements	11 616	0	1 053	630	1 709	0	0	0	15 007
Situation au 31/12/2016	124 484	0	1 067	2 725	12 030	0	0	0	140 305
Mouvements	8 802	0	9	3 219	206	0	0	0	12 236
Situation au 31/12/2017	133 285	0	1 076	5 944	12 236	0	0	0	152 542
Mouvements	9 053	0	144	3 373	-4 512	0	0	0	8 059
Situation au 31/12/2018	142 339	0	1 220	9 317	7 725	0	0	0	160 601
Mouvements	7 796	0	-23	-48	-1 522	0	0	0	6 203
Situation au 31/12/2019	150 135	0	1 197	9 269	6 203	0	0	0	166 804
Mouvements	0	0	-16	6 219	597	0	0	0	6 800
Situation au 31/12/2020	150 135	0	1 181	15 489	6 800	0	0	0	173 604
Mouvements	0	0	1 472	5 328	9 284	0	0	0	16 084
Situation au 31/12/2021	**150 135**	**0**	**2 653**	**20 816**	**16 084**	**0**	**0**	**0**	**189 688**

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

Note 10 – Engagements de financements et de garantie

Engagements de financements

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés		
- en faveur de la clientèle		
Autres ouvertures de crédits confirmés	181 337	196 299
TOTAL des engagements de financements donnés	**181 337**	**196 299**
Engagements de financement reçus		
- d'établissements de crédit	100 000	110 000
TOTAL des engagements de financements reçus	**100 000**	**110 000**

Engagements de garantie

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre d'établissements de crédit		
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
- d'ordre de la clientèle		
Cautions administratives et fiscales	1 185	1 224
Autres cautions et avals donnés	14 174	18 687
Autres garanties données	5 893	13 225
TOTAL des engagements de garantie donnés	**21 252**	**33 136**

Il n'existe pas d'opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de l'établissement pour lesquelles une information est requise en application du règlement n° 2010-05 de l'Autorité des normes comptables.

Note 11 – Instruments financiers à terme

La Banque Edel applique le règlement ANC n° 2014-07 pour l'enregistrement des contrats d'échange de taux.

Un contrat d'échange de taux d'intérêts (*swap*) est classé dans la catégorie « microcouverture » (couverture affectée) en application de la réglementation lorsqu'il sert à couvrir le risque de taux lié à un portefeuille de crédits amortissables identifié. Les charges et produits liés à ce contrat sont enregistrés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges de l'élément couvert. Les pertes et les gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats à l'arrêté comptable et celle calculée à l'arrêté comptable précédent ne sont pas comptabilisés.

Un *swap* est classé dans la catégorie « macrocouverture » en application de la réglementation lorsque sa détention vise à couvrir le risque de taux global de la Banque. Les charges et les produits relatifs à cette opération sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. Les pertes et les gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats à l'arrêté comptable et celle calculée à l'arrêté comptable précédent ne sont pas comptabilisés.

Au 31 décembre 2021, la Banque Edel détient le(s) contrat(s) suivant(s) :

Contrepartie	Crédit Coopératif
Nominal initial	6 463
Date de départ	01/11/2012
Date de fin	01/08/2024
Amortissement	Trimestriel
Taux receveur	Euribor 3 mois
Taux payeur	1.445%
Périodicité des échanges de flux	Trimestriel
Valeur de marché	-36
Catégorie de la couverture	micro

Le *swap* conclu en 2012 avec le Crédit Coopératif vient en couverture de l'emprunt immobilier réalisé dans le cadre de l'achat du siège social de la Banque Edel.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Tous les produits sont encaissés en France.

Note 12 – Intérêts - produits

	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	99	318
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	21 084	23 869
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	727	605
Autres intérêts et produits assimilés		
TOTAL	**21 910**	**24 792**

Les intérêts perçus sur les opérations interbancaires sont marqués par les échéances des opérations dites « TLTRO II » à taux négatif (premier trimestre 2021) qui ont généré moins de produits qu'en 2020 en année pleine.

Les intérêts perçus sont en baisse par rapport à 2020 (- 11,6 %), dans un contexte de taux qui sont restés tout au long de l'exercice à un niveau très bas. En effet, la moyenne de l'Euribor 3 mois de janvier à décembre se situe à - 0,55 % contre - 0,42 % en 2020. Cette baisse est liée à une diminution de nos encours de crédits sur les encours court terme E.Leclerc.

Note 13 – Intérêts - charges

	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 974	1 975
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	4 501	5 360
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	254	389
Intérêts sur emprunts subordonnés	258	347
TOTAL	**6 987**	**8 071**

Les intérêts versés ont baissé de près de 1,1 MEUR soit - 13 % par rapport à 2020, principalement en raison de la baisse des encours CAT et TCN compensée par un haut niveau de dépôts en comptes courants.

Note 14 – Commissions – produits

	31/12/2021	31/12/2020
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	1 118	1 151
Commissions sur prestations de services financiers	75 170	69 711
Commissions relatives aux opérations sur titres	0	0
Commissions relatives aux opérations de change	9	6
Commissions sur opérations avec la clientèle	10 740	10 441
TOTAL	**87 037**	**81 308**

Les commissions perçues sont en progression de 5,7 MEUR par rapport à 2020 (+ 7 %). Cette hausse est due aux bons volumes constatés cette année sur les activités de flux (carte bancaire, pré-acquisition, DAB et carte cadeau).

Note 15 – Commissions - charges

	31/12/2021	31/12/2020
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	48 306	46 336
Commissions sur opérations avec la clientèle	4 186	4 235
Commissions relatives aux opérations sur titres	8	32
Commissions relatives aux opérations de change	1	3
TOTAL	**52 500**	**50 606**

La hausse de 3,7 % des commissions payées est liée à la hausse des flux.

Note 16 – Charges générales d'exploitation

	31/12/2021	31/12/2020
Frais de personnel		
Traitements et salaires	8 272	8 307
Charges de retraite et assimilées	1 115	1 104
Autres charges sociales	3 767	3 934
Intéressement et participation	1 563	1 456
Impôts et taxes liés aux rémunérations	1 031	1 013
TOTAL des frais de personnel	**15 748**	**15 814**
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	1 649	1 972
Autres charges générales d'exploitation	11 561	11 299
TOTAL des autres charges d'exploitation	**13 210**	**13 271**
TOTAL des charges générales d'exploitation	**28 957**	**29 085**

Les charges générales d'exploitation sont stables à 29 MEUR. On note une stabilisation des charges de personnel, avec une baisse de charges sociales qui compense une hausse de l'intéressement et de la participation.

On peut noter également la baisse du poste impôts et taxes expliquée par la baisse de la CVAE (Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises).

Note 17 – Coût du risque

	31/12/2021		31/12/2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Provisions clientèle particulier	1 982	1 997	1 442	2 230
Provisions clientèle entrepreneur individuels	3 688	5 593	4 126	5 759
Provisions clientèle société non financière	1 313	3 072	385	452
Provisions pour risques et charges	1 785	2 149	8 527	290
Provisions sur opérations sur titres	24	18	101	28
Pertes/récupération clientèle particulier	649		699	
Pertes/récup. clientèle entrepreneur individuels	1 978		1 810	
Pertes/récup. clientèle société non financière	2 825		89	
TOTAL	**14 244**	**12 830**	**17 177**	**8 760**
SOLDE	**1 414**		**8 418**	

Depuis 2021, les modèles de provision ont été soumis à l'épreuve de la crise sanitaire, révélant une situation inédite jusqu'alors.

Sur le marché des Taxis, la reprise d'activité et le maintien des aides sur l'année 2021 a permis une stabilité des encours sans qu'une aggravation du risque ne soit constatée. Les clients ayant bénéficié d'un moratoire en 2020 ont repris normalement les paiements en 2021 ce qui a amené à reprendre la provision spécifique constituée en 2020. Cependant, dans une approche prospective et prudente, la Banque Edel a constitué sur ce secteur d'activité une provision sectorielle adaptée à l'évolution de la situation.

Cette provision sectorielle taxis est calculée sur les clients taxis qui ont bénéficié d'un report entre mars 2020 et mars 2021 et qui sur la période ont eu ou sont encore en impayés (exclusion des dossiers déclassés inventaire ou douteux compromis au 31/03/2021).

Le calcul du risque net s'est fait sur la prise en compte du total de la créance licence, déduction faite de la valorisation de la licence, sur la part capital (CRD + capital en impayé) et la prise en compte du total créance véhicule.

Le calcul de la provision s'est fait sur le total du risque net en capital auquel des taux de provision ont été appliqués à l'inventaire, à savoir :

- 15 % sur la part capital de l'encours des dossiers licence ;
- 21 % sur la part de l'encours des autres dossiers ;
- 100 % sur les intérêts et les frais des échéances impayées.

La provision sectorielle grande distribution a été revue et mise à jour, et n'a pas donné lieu à une dotation ou reprise significative sur l'exercice.

Note 18 – Ventilation de l'effectif

	31/12/2021	31/12/2020
Employés	91	100
Cadres	86	91
TOTAL	**177**	**191**

Note 19 – Impôts sur les bénéfices

La Banque Edel a opté pour le régime d'intégration fiscale avec ses filiales SARL Moninfo à compter du 1er janvier 1998 et SASU Edel ASSUR lors de sa création.

Charge d'impôt

	31/12/2021	31/12/2020
Impôt courant	7 136	7 929
Impôt exceptionnel		
Impôt différé	123	-2 307
Charge d'impôt de la période	**7 259**	**5 622**

Preuve de l'impôt

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat avant impôt	26 085	15 198
Impôt théorique au taux réel	7 520	4 366
Effet des différences permanentes	25	2 700
Effet des différences temporaires	196	-2 174
Effet des autres éléments	-482	731
TOTAL	**7 259**	**5 622**

Les différences temporaires, sources d'impôt différé, sont principalement des provisions non déductibles.

Note 20 – Rémunération du Conseil des associés et des dirigeants effectifs

Les rémunérations versées en 2021 aux dirigeants effectifs (directeur général et représentants de la co-gérance) ne sont pas communiquées dans la mesure où cela reviendrait à communiquer une information nominative.

Note 21 – Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	KPMG		SYGNATURES	
	2021	**2020**	**2021**	**2020**
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	58	66	45	44
Services autres que la certification des comptes	2	2	2	2
TOTAL	**60**	**68**	**47**	**46**

Note 22 – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Ce poste est principalement composé principalement de pertes sur immobilisations.

Événements postérieurs à la clôture

Transformation juridique de la Banque

Les associés de la Banque Edel ont décidé de modifier la forme sociale de la Banque. Cette dernière actuellement sous forme de Société en nom collectif sera, sous réserve de l'autorisation préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, transformée en Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au cours de l'exercice 2022. Ces points ont été décrits dans un support présenté au Conseil des associés du 18 janvier 2022. La mise en œuvre effective des plans d'action qui en découlent se poursuivra au cours de l'exercice 2022.

Ukraine

Fin février 2022, la Fédération de Russie a lancé une action militaire d'envergure en Ukraine. Alors que l'Ukraine n'est pas membre de l'OTAN, la réaction occidentale a été forte. De manière concertée, l'Union européenne, les États-Unis et de nombreux autres états ont adopté une série de sanctions inédites, prévoyant notamment le gel des avoirs à l'étranger de la Banque centrale russe, l'exclusion de banques russes de SWIFT, de multiples groupes occidentaux annonçant par ailleurs leur désengagement de la Fédération de Russie.

Ce conflit pourrait entraîner des conséquences majeures sur l'économie russe mais aussi pour les économies occidentales et plus généralement sur l'économie mondiale. Le risque de défaut de paiement sur la dette russe, la montée de l'inflation et la perte de pouvoir d'achat pour la population en Russie sont conséquents. Une remise en cause des perspectives de croissance et une pression inflationniste accrue ne peuvent être écartées tant aux États-Unis qu'en Europe. Au 31 décembre 2021, La Banque Edel ne détient aucune exposition sur des contreparties russes, ukrainiennes ou biélorusses.

Vente ancien bâtiment Morning

Dans le prolongement des actions de réorganisation et de rationalisation des activités au sein du Groupe Banque Edel en 2021 qui ont conduit notamment à la TUP entre la filiale Morning et la Banque Edel, cette dernière a confirmé en 2021 sa volonté de vendre le bâtiment sis à Saint-Elix le Chateau (31) qui était l'ancien siège social de Morning.

La situation géographique de ce bien immobilier et son architecture atypique en comparaison avec les autres biens sur la commune précitée ne facilitant pas la mise en œuvre de cet objectif, ceci a contraint la Banque à en baisser régulièrement et significativement le prix de vente souhaité. À la date du présent rapport une offre a été reçue et la signature d'une promesse de vente fixée au cours du mois d'avril 2022.

Autres informations

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, ce document est tenu à la disposition du public sur le site internet de la Banque Edel : www.banque-edel.fr

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Sygnatures S.A.S.
8, chemin de la Terrasse
BP 45122
31512 Toulouse Cedex 5
France

Banque Edel S.N.C.
Siège social : Z.A.C. de l'Hers - 60, rue Buissonnière - 31670 Labège
Capital social : €. 150.134.754
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale des Associés de Banque Edel S.N.C,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Banque Edel S.N.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque de crédit sur la clientèle – dépréciation individuelle et collective

Risque identifié

Banque Edel S.N.C. est exposée aux risques de crédit et de contrepartie sur la clientèle. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations déterminées essentiellement sur base individuelle. Ces dépréciations sont évaluées par la direction de votre Banque en fonction des flux futurs recouvrables estimés sur chacun des crédits concernés. Les provisions pour risques non avérés, dites collectives et sectorielles, sont déterminées à partir de modèles statistiques reposant sur divers paramètres.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction.

Nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des provisions et le niveau du coût du risque associé constituent un point clé de l'audit pour l'exercice 2021.

Les expositions aux risques de crédit et de contrepartie (opérations avec la clientèle en valeurs nettes) représentent près de 74 % du total bilan de l'établissement au 31 décembre 2021 (75 % pour les seuls prêts et créances).

Le stock de dépréciation individuelle sur les encours de crédits s'élève à 23,1 M€ pour un encours douteux et douteux compromis brut de 44,1 M€ au 31 décembre 2021. Le stock de dépréciation pour risque non avéré s'élève à 10,7 M€ pour un encours sain brut de 1 261,7 M€ au 31 décembre 2021. Le coût du risque sur l'exercice 2021 s'élève à 1,4 M€ (contre 8,4 M€ sur l'exercice 2020).

Pour plus de détail sur les principes comptables et les expositions, il convient de se référer à la note « Informations sur les règles et principes comptables » ainsi qu'aux notes 2 et 8 de l'annexe.

Notre réponse

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions – notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré – au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement, à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collectives, et aux corrects déversements et traitements des données dans les outils informatiques.

Pour les dépréciations individuelles, nos travaux ont notamment consisté en la réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et douteuses compromises et du processus de revue de crédit. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Concernant les dépréciations collectives, nos travaux ont consisté à s'assurer de la permanence de la méthode de calcul, contrôler la base de calcul utilisée, contrôler arithmétiquement le calcul et s'assurer de la correcte documentation des provisions.

Nous nous sommes enfin assurés de la correcte documentation et justification des provisions sectorielles comptabilisées par votre Banque.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de Banque Edel S.N.C. par les Assemblées générales des Associés du 8 avril 2005 pour le cabinet KPMG et du 29 juillet 2005 pour le cabinet Sygnatures.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG et le cabinet Sygnatures étaient dans la 17ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre banque.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous

portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 2 mai 2022	Toulouse, le 2 mai 2022
KPMG Audit FS I	Sygnatures S.A.S
Pierre Subreville	Arnaud Brochard
Associé	Associé

COMPTES SOCIAUX

Bilan

Banque Edel SNC en milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Opérations interbancaires et assimilées	1 -3	**288 165**	**381 163**
- Caisse, banques centrales, CCP		157 663	287 652
- Effets publics et valeurs assimilées		0	0
- Créances sur les établissements de crédit à vue		110 496	93 512
- Créances sur les établissements de crédit à terme		20 006	
Opérations avec la clientèle	2 - 3	**1 282 688**	**1 344 227**
- Créances commerciales		29 256	29 205
- Autres concours à la clientèle		1 151 234	1 196 238
- Comptes ordinaires débiteurs		102 198	118 784
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	90 363	85 379
Actions et autres titres à revenu variable	4	1 899	1 904
Parts dans les entreprises liées	5	352	324
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	**15 667**	**15 955**
- Immobilisations incorporelles		0	22
- Immobilisations corporelles		15 667	15 933
Comptes de régularisation et actifs divers	7	**13 532**	**12 857**
- Autres actifs		3 031	2 296
- Comptes de régularisation		10 501	10 561
TOTAL DE L'ACTIF		**1 692 665**	**1 841 810**

PASSIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Opérations interbancaires et assimilées	1 - 3	**58 751**	**111 725**
- Banques centrales, CCP		0	0
- Dettes sur les établissements de crédit à vue		123	106
- Dettes sur les établissements de crédit à terme		58 627	111 619
Opérations avec la clientèle	2 - 3	**1 198 205**	**1 175 686**
- à vue		665 859	607 538
- à terme		532 346	568 148
Dettes représentées par un titre	3	**190 273**	**308 301**
- Bons de caisse		0	0
- Titres de créances négociables		190 273	308 301
Comptes de régularisation et passifs divers	7	**52 451**	**46 723**
- Autres passifs		44 033	40 497
- Comptes de régularisation		8 419	6 226
Provisions pour risques et charges	8	11 524	11 398
Dettes subordonnées	10	10 362	30 485
Fonds pour risques bancaires généraux		11 500	9 000
Capitaux propres	11	**159 599**	**148 492**
Capital souscrit		150 135	150 135
Primes d'émission Fusion		668	
Réserves		173	173
Report à nouveau		-1 816	-2 705
Résultat de l'exercice		10 439	889
TOTAL DU PASSIF		**1 692 665**	**1 841 810**

Hors-bilan en milliers d'euros

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés	12	**202 811**	**229 749**
Engagements de financement donnés		181 337	196 299
Engagements de garantie donnés		21 474	33 449
Engagements de financement reçus		**406 971**	**438 469**
Engagements de financement reçus	12	100 000	110 000
Engagements de garantie reçus		306 971	328 469

Compte de résultat social

Banque Edel SNC en milliers d'euros

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
+ Intérêts et produits assimilés	14	21 910	24 779
- Intérêts et charges assimilées	15	-6 980	-8 053
Revenu des titres à revenu variable		54	62
+ Commissions (produits)	16	71 628	68 825
- Commissions (charges)	17	-47 644	-45 674
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation			
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement		-2	-1
+ Autres produits d'exploitation bancaire		5 818	2 930
- Autres charges d'exploitation bancaire		-238	-153
PRODUIT NET BANCAIRE	19	**44 546**	**42 714**
- Charges générales d'exploitation	18	-24 157	-20 271
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	18	-836	-804
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**19 553**	**21 639**
Coût du risque	20	-1 417	-8 395
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**18 136**	**13 244**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-24	-3 992
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**18 112**	**9 252**
+/- Résultat exceptionnel		0	0
- Impôts sur les bénéfices	23	-5 173	-6 362
+/- Dotations/reprises des fonds pour risques bancaires généraux		-2 500	-2 000
RÉSULTAT NET		**10 439**	**889**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Cadre juridique et relations financières

La Banque Edel est un établissement de crédit associé au Crédit Coopératif. Son capital est détenu à hauteur de 66,06 % par la SC Galec (Groupement d'achat des centres E.Leclerc) et de 33,94 % par le Crédit Coopératif.

Filiales

La Banque Edel détient :

- 95,20 % du capital de la SARL Moninfo, celle-ci fournissant des prestations de monétique et d'informatique ;
- 100 % de la SASU Edel ASSUR, société crée en 2014, qui a démarré son activité en 2015 .

Faits caractéristiques de l'exercice

Taux de marché et couverture

La Banque centrale européenne conserve son principal taux directeur à - 0,50 % depuis le 18 septembre 2019.

La BCE a poursuivi durant l'année 2021, marquée par les vagues successives de la pandémie de Covid-19, les mesures exceptionnelles de soutien monétaire prises en 2020 ; ceci s'est traduit notamment à travers le maintien du programme temporaire d'achats de titres des secteurs public et privé (« *pandemic emergency purchase programme*, PEPP ») au niveau de fin 2020, soit 1 850 milliards d'euros. Compte tenu de la poursuite de la reprise économique, l'arrêt de ce programme est planifié en mars 2022. Pour réduire l'effet de cette réduction des interventions monétaires et maintenir les effets accommodants des taux directeurs, le montant des achats du programme classique d'achats d'actifs, connu sous le nom d'*asset purchase programme (*« APP ») sera augmenté temporairement au cours de l'année 2022.

Toutes ces mesures ont contribué à maintenir les taux courts en territoire extrêmement négatif tout au long de l'année 2021, avec en moyenne - 0,549 % pour l'Euribor 3M et - 0,568 % pour l'Estr (l'Eonia disparaissant au 1er janvier 2022), et qui ont fini l'année à respectivement - 0,572 % et - 0,59 %.

Les prix des *swaps* sont restés quasiment toute l'année en territoire négatif, à - 0,31 % en moyenne annuelle pour le 5 ans et - 0,182 % pour le 7 ans, mais avec une remontée en fin d'année qui a conduit le taux 7 ans en territoire positif à + 0,093 %.

Les taux longs ont connu pour leur part un mouvement plus précoce vers les valeurs positives avec une oscillation régulière dans une fourchette - 0,30 % / + 0,30 % ; le taux moyen annuel ressortant à - 0,016%.

Au 31 décembre, la Banque Edel conserve un *swap* de taux d'intérêt avec le Crédit Coopératif. Ce contrat d'échange de taux d'intérêt est un *swap* payeur de taux fixe, receveur de taux variable. Il est comptabilisé en microcouverture et vient en couverture de l'emprunt lié à l'achat des locaux du siège social de la Banque.

Avec des taux court et long terme historiquement bas, le prix de marché de ce *swap* reste bas et sa valeur *marked to market* est négative (cf. note 13). Cette situation génère une charge nette d'intérêt pour l'année 2021 de 35 KEUR.

Opérations interbancaires

La Banque Edel bénéficie toujours d'un refinancement diversifié, tant auprès de ses contreparties bancaires que de son associé bancaire.

Sur l'année 2021, l'encours moyen des emprunts interbancaires du Groupe Banque Edel a été de 68 MEUR. La baisse significative d'une année sur l'autre (- 59 MEUR) s'explique par le remboursement des emprunts aux conditions TLTRO II pour 50 MEUR, par l'amortissement naturel des emprunts encore en vie et par l'absence de nouvelles opérations.

La Banque Edel n'a pas eu recours à ses lignes de refinancement par tirage au cours de l'année. Elle a cependant eu recours ponctuellement à des opérations interbancaires court terme pour une moyenne de 6 MEUR (découverts) sur l'année.

Les opérations interbancaires à l'actif reculent d'une année sur l'autre avec - 48 MEUR sur nos comptes à vue en moyenne (hors Banque de France). En moyenne sur 2021, les excédents court terme ont été importants avec respectivement 45 MEUR en interbancaire et 292 MEUR en Banque centrale.

Liquidité

Dans le cadre de la gestion du LCR (*Liquidity Coverage Ratio*), la Banque Edel a constitué une réserve de HQLA (*High Quality Liquid Assets*) constituée de titres vifs.

Dans le cadre de sa politique budgétaire, la Banque Edel a acheté des titres d'État (OAT) ou assimilés pour un montant complémentaire de 5 MEUR au cours du 1er semestre, portant l'encours total HQLA à 90 MEUR au 31 décembre.

La Banque Edel a remboursé en février et mars 2021 les deux derniers emprunts TLTRO II qu'elle avait contractés en 2016 et 2017 pour un montant total de 50 MEUR.

Enfin, la Banque Edel bénéficie toujours de lignes de liquidité auprès de son associé bancaire.

Autres faits caractéristiques

En 2021, la crise liée au virus Covid-19, a continué à toucher l'activité des clients de la Banque.

Grâce aux différents dispositifs mis en place notamment via les aides gouvernementales, il n'a pas été constaté une aggravation du risque sur le marché des taxis parisiens pourtant particulièrement touchés par la crise sanitaire.

La Banque Edel a mis en place en complément tout au long de l'année des actions permettant d'accompagner les artisans taxis en cas de difficultés.

De plus la Banque Edel a consolidé son dispositif de couverture du risque dans une approche prudente, les effets de la crise étant, de par le caractère inédit de celle-ci, difficilement mesurable dans le temps.

En effet, elle a constitué une provision sectorielle adaptée au contexte sur ce secteur d'activité et mis en place des mesures spécifiques dans sa politique de provisionnement visant à couvrir d'avantage les créances anciennes.
L'année 2021 a confirmé la résilience du secteur de la grande distribution.

En effet le Mouvement E.Leclerc a démontré cette année encore sa capacité à conserver sa place de leader dans ce secteur d'activité.

De plus, il est important de souligner que le Mouvement E.Leclerc se différencie également par sa structure de groupement d'indépendants. Il est à souligner que chaque groupe capitalistique familial qui exploite la marque présente un profil de risque spécifique en fonction de son ancienneté, sa localisation, le développement de ses concepts, sa taille, etc. ce qui a pour effet de diluer et de fragmenter le risque de crédit en autant de contreparties. Aussi, dans une approche anticipative du risque sur ce secteur la Banque Edel a maintenu une provision sectorielle destinée à couvrir la survenance d'un risque éventuel.

Les niveaux de provision et dispositif de couverture du risque ont été adaptés en fonction de l'évolution de la situation économique constatée, de l'observation du risque sur les différents marchés et dans une approche prudente.

La société Morning a été absorbée par la Banque Edel dans le cadre d'une transmission universelle du patrimoine en date du 30 juin 2021. Cette opération n'a pas d'incidence dans les comptes consolidés du groupe. La transmission des éléments de l'actif et du passif a été réalisée à la valeur nette comptable avec constatation d'une Prime de fusion du montant de la situation nette comptable de Morning, soit 0,7 MEUR. Sur le plan fiscal, cette opération a un effet rétroactif au 1er janvier 2021.

Transactions avec les parties liées

La Banque Edel ne réalise pas de transactions significatives avec les parties liées.

INFORMATIONS SUR LES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels de la Banque Edel ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La présentation des états financiers suit également les prescriptions de ce règlement.

Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation suivantes :

Constructions	35 ans (ancien bâtiment) / 40 ans (nouveau bâtiment)
Fondations	45 ans (ancien bâtiment) / 50 ans (nouveau bâtiment)
Équipements / agencements techniques	15 ans (ancien bâtiment) / 20 ans (nouveau bâtiment)
Mobilier	10 ans
Logiciels	1 an

Les immobilisations peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur nette comptable.

Remarque : une décote de 5 ans avait été appliquée sur les durées d'amortissement par composant des anciens bâtiments lors de l'achat car les bâtiments n'étaient pas neufs.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés au coût historique. À la clôture de l'exercice, ils font individuellement l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique. La valeur d'usage est appréciée notamment au regard de l'utilité de celle-ci pour l'établissement (caractère stratégique, volonté de soutien ou de conservation) et de critères objectifs (cours de bourse, actif net comptable, actif net réévalué, éléments prévisionnels).

Crédits à la clientèle

Les créances sur la clientèle sont ventilées en fonction de la nature des concours : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Qualification des encours

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, l'établissement distingue comptablement les encours sains et les encours douteux.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours déchus et non déchus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie et de caution. Le déclassement des encours en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, voire dès le premier mois d'impayé constaté pour les crédits restructurés. Par déduction les encours sains sont donc les encours ne présentant pas de risque crédit avéré.

Au sein de l'encours douteux, les encours douteux compromis, pour lesquels aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, sont isolés. Sont en particulier identifiées comme telles les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an, à l'exception de celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Les créances douteuses non compromises sont inscrites en encours sains lorsque les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, à l'exception des créances douteuses compromises pour lesquelles les intérêts ne sont plus comptabilisés.

Provisionnement des encours douteux

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif (capitaux restants dus) et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le risque est apprécié de façon individuelle en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les créances de faible montant aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée. Les provisions ainsi constituées vont varier également en fonction du vieillissement du dossier.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. La décote constatée est enregistrée au résultat en coût du risque et au bilan en moins de l'encours concerné. Elle est ensuite réintégrée dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés destinées à couvrir des risques clientèles non affectés individuellement. Ces provisions dites « collectives/sectorielles » visent à couvrir des risques potentiels par anticipation. Elles sont constituées sur la base d'observation statistique historique de probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque Edel, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire (devenue depuis l'ACPR).

Engagements sociaux

Les engagements sociaux et les avantages au personnel postérieurs à l'emploi sont couverts par des cotisations passées en charges et payées à BNP Paribas. Les cotisations versées à ce titre en 2021 se sont élevées à 266 KEUR.

Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions de détention à l'origine.

Les opérations réalisées portent sur des contrats d'échange de taux d'intérêt conclus à titre de couverture.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en microcouverture sont inscrits en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble d'éléments couverts. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en macrocouverture sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans des comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Provisions

Ce poste comprend :

- les provisions pour risques constituées dès lors qu'il existe une obligation de la Banque vis-à-vis d'un tiers et qu'il est probable que l'extinction de celle-ci ne se fera qu'après une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- les provisions pour risques de contrepartie déterminées sur une base collective.

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

Sauf indication contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements ou de provisions.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 – Banque centrale, créances et dettes interbancaires

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF		
Caisse, banques centrales	157 663	287 652
Créances sur les établissements de crédit	130 502	93 512
- à vue	110 496	93 512
- à terme	20 006	
Créances douteuses nettes		
Créances rattachées		
TOTAL	**288 165**	**381 163**
dont entreprises liées	*50 717*	*49 971*
PASSIF		
Dettes sur les établissements de crédit	58 604	112 058
- à vue	0	0
- à terme	58 604	112 058
Dettes rattachées	147	-332
TOTAL	**58 751**	**111 725**
dont entreprises liées	*41 523*	*92 520*

Les excédents bancaires au 31 décembre 2021 sont des encours déposés en Banque centrale et en comptes à vue bancaires. Même si le niveau de trésorerie constaté en fin d'année est en baisse sensible par rapport au dernier exercice, il reste à un niveau historiquement élevé, expliqué par le maintien de dépôts clientèles à un niveau élevé.

Afin de réduire le coût des excédents placés en Banque centrale, Banque Edel a mis en place un dépôt à terme de 20 MEUR en janvier 2021.

Note 2 – Opérations avec la clientèle

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF		
Créances commerciales	29 256	29 205
Autres concours à la clientèle	1 122 719	1 150 052
Comptes ordinaires débiteurs	102 049	118 626
Créances rattachées et valeurs non imputées	7 634	18 670
Créances douteuses nettes	21 030	27 674
TOTAL	**1 282 688**	**1 344 227**
dont créances éligibles TRICP		*141 937*
PASSIF		
Comptes et emprunts	1 188 424	1 162 548
- à vue	657 724	596 818
- à terme	530 700	565 731
Dépôts de garantie	23	23
Autres sommes dues	8 113	10 695
Dettes rattachées	1 646	2 420
TOTAL	**1 198 205**	**1 175 686**

Détail des autres concours à la clientèle

	31/12/2021	31/12/2020
Crédits de trésorerie	552 978	601 444
Crédits à l'équipement	510 466	490 630
Crédits à l'habitat	59 275	57 978
TOTAL	**1 122 719**	**1 150 052**

Ventilation des encours sains par grande catégorie de contreparties

	31/12/2021	31/12/2020
Entreprises	1 057 063	1 079 089
Professionnels	106 440	130 556
Particuliers	98 156	106 909
TOTAL	**1 261 659**	**1 316 553**

Créances douteuses

	31/12/2021	31/12/2020
Douteux	10 596	13 008
Dont créances restructurées à des conditions hors marché	*35*	*202*
Douteux compromis	33 544	41 404
TOTAL	**44 140**	**54 412**

Provisions

	31/12/2021	31/12/2020
Douteux	1 041	2 080
Dont provisions pour décote des créances restructurées	*9*	*58*
Douteux compromis	22 069	24 657
TOTAL	**23 110**	**26 738**

Variation détaillée des provisions pour créances douteuses

	31/12/2020	Dotations	Dotations effet temps	Reprise de prov. utilisées	Reprises de prov. effet temps	Reprise de prov. non utilisées	Transfert	31/12/2021
Provisions douteux	2 080	183				-54	-1 168	1 041
Provisions douteux compromis	24 657	6 192	590	-5 427	-1 579	-3 531	1 168	22 069
TOTAL	**26 738**	**6 375**	**590**	**-5 427**	**-1 579**	**-3 586**	**0**	**23 110**

Note 3 – Ventilation par durée restant à courir

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF							
Créances sur les éts de crédit	110 502			20 000		130 502	93 512
Créances sur la clientèle	379 776	142 990	487 032	272 891		1 282 688	1 344 227
Obligations et autres titres à revenu fixe			19 800	70 563		90 363	85 379
TOTAL	**490 278**	**142 990**	**506 832**	**363 454**		**1 503 554**	**1 523 118**
PASSIF							
Dettes sur les éts de crédit	472	23 140	6 139	29 000		58 751	111 725
Dettes sur la clientèle	687 635	42 900	383 370	84 300		1 198 205	1 175 686
Dettes représentées par un titre	50 273	85 000	55 000			190 273	308 301
Emprunts subordonnés					9 700	9 700	29 700
TOTAL	**738 380**	**151 040**	**444 509**	**113 300**	**9 700**	**1 456 929**	**1 625 412**

Les dettes représentées par un titre sont constituées uniquement de NEU CP et NEU MTN.

Note 4 – Portefeuille-titres

	Transaction	Investissement	Placement	31/12/2021	Transaction	Investissement	Placement	31/12/2020
Obligations et assimilées								
- valeurs brutes		90 215		90 215		85 237		85 237
- dépréciation								
- créances rattachées		149		149		142		142
Valeurs nettes	0	90 363	0	**90 363**	0	85 379	0	**85 379**
Actions et assimilées								
- valeurs brutes			2 000	2 000			2 000	2 000
- dépréciations			-101	-101			-96	-96
Valeurs nettes	0	0	1 899	**1 899**	0	0	1 904	**1 904**

Dans le cadre de la réserve de liquidité du ratio LCR de Bâle III, la Banque Edel investit dans des OAT et des EMTN garantis par l'État. Ces titres (en augmentation de 5 MEUR suite à un achat début 2021) sont comptabilisés en investissement, conformément au règlement ANC n° 2014-07. Ils entrent dans les titres éligibles HQLA nécessaires à l'établissement.

Les 2 MEUR comptabilisés en titres de placement sont des parts d'un fonds d'investissement destiné à promouvoir l'économie sociale et solidaire. Ce fonds est géré par ESFIN Gestion qui appartient à 100 % à Ecofi Investissements, filiale du Groupe Crédit Coopératif.

La Banque peut également détenir, selon les périodes d'excédents ponctuels ou pérennes, des TCN (titres de créance négociables) ou des CAT (comptes à terme).

Note 5 – Tableau des filiales et participations

Informations financières sur les filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Provisions	Montant des cautions & avals donnés par la société	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette							
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication												
1- Filiales (détenues à plus de 50%)												
2- Participations entre 10 et 15%												
Néant												
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication												
1- Filiales * non reprises au § A												
SARL MONINFO	1 000 000	21 193 777	95.20%	7 257	7 257					5 259 527	0	
SASU EDEL ASSUR	50 000	603 404	100.00%	50 000	50 000					80 898	0	
2- Participations * non reprises au § A												
Néant												

** Filiales ou participations françaises*

Note 6 – Immobilisations

BRUT	31/12/2020	Acquisitions	Cessions / Reclassement	31/12/2021
Immobilisations incorporelles en cours	8		-8	0
Immobilisations incorporelles	122			122
Immobilisations corporelles en cours	20	11	-20	11
Immobilisations corporelles	19 691	152	1 516	21 359
TOTAL	**19 841**	**164**	**1 488**	**21 492**

AMORTISSEMENT	31/12/2020	Dotations	Reprises / Reclassement	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	108	14		122
Immobilisations corporelles	3 778	822	1 103	5 703
TOTAL	**3 886**	**836**	**1 103**	**5 826**

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation

Note 7 – Comptes de régularisation

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
Comptes d'encaissement	388	221
Charges payées d'avance	254	273
Produits à recevoir	9 134	8 212
Divers à régulariser	725	1 856
TOTAL	**10 501**	**10 561**

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Comptes d'encaissement	0	0
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Charges à payer	4 375	2 805
Produits constatés d'avance	2 264	2 231
Divers à régulariser	1 780	1 190
TOTAL	**8 419**	**6 226**

Note 8 – Provisions pour risques et charges

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Reclassement TUP	31/12/2021
Provision collective/sectorielle	11 025	1 785	2 141	15	10 683
Autres provisions pour risques et charges	373	468			841
TOTAL	**11 398**	**2 253**	**2 141**	**15**	**11 524**

Des informations complémentaires sont présentées en note 20 – Coût du risque.

Note 9 – Opérations avec les parties liées

	31/12/2021	31/12/2020
Produits à recevoir au titre des conventions de prestation de services	2 448	1 914
Titres de filiale	352	324
Dettes envers la clientèle	3 202	19 755
Charges à payer au titre du contrat d'entreprise	-6 688	-4 276
Intérêts et produits assimilés	0	0
Commissions (charges)	-1 659	-1 432
Commissions (produits)	1	1 365
Produits divers d'exploitation (loyers, MAD de personnel)	2 433	474
Intégration fiscale	-184	26

Note 10 – Dettes subordonnées

	31/12/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées	9 700	29 700
Fonds de garantie à caractère mutuel	662	662
Dettes rattachées	0	123
TOTAL	**10 362**	**30 485**

Montant en euros	Devise	Date d'émission	Prix d'émission	Taux	Spread en points de base (1)	Date d'option de remb ou de majoration d'intérêts	Cas de paiement obligatoire	Date d'échéance
1 600 000	EUR	30/12/11	0	EUR3M	60	néant	néant	perpétuel
3 100 000	EUR	28/12/12	0	EUR3M	60	néant	néant	perpétuel
5 000 000	EUR	30/09/14	0	EUR3M	120	néant	néant	perpétuel

(1) au-dessus de l'Euribor

La Banque Edel possède au 31 décembre 2021 trois emprunts subordonnés souscrits auprès d'un de ses deux associés. Les associés ont formulé le souhait de conserver les emprunts subordonnés dans le cadre du renforcement des fonds propres exigé dans le cadre de Bâle III. Ces emprunts sont pris en compte dans les fonds propres de catégorie 2, en tenant compte des règles d'amortissement prudentielles définies par l'article 64 du règlement UE n° 575-2013.

Note 11 – Mouvements des capitaux propres

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Résultat comptable 2020	889		889	0
Réserves générales	173			173
Capital	150 135			150 135
primes d'émission Fusion		668		668
Report à nouveau	-2 705		-889	-1 816
FRBG	9 000	2 500		11 500
Résultat comptable 2021		10 439		10 439
TOTAL	**157 492**	**13 607**	**0**	**171 099**

La distribution du résultat en dividendes sera proposée à l'Assemblée générale ordinaire des associés du 30 mai 2022.

Le résultat par action est de 41,51 euros.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

Note 12 – Engagements de financement et de garantie

Engagements de financement

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés		
- en faveur de la clientèle		
Autres ouvertures de crédits confirmés	181 337	196 299
TOTAL des engagements de financements donnés	**181 337**	**196 299**
Engagements de financement reçus		
- d'établissements de crédit	100 000	110 000
TOTAL des engagements de financements reçus	**100 000**	**110 000**

Engagements de garantie

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre d'établissements de crédit		
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
- d'ordre de la clientèle		
Cautions administratives et fiscales	1 185	1 224
Autres cautions et avals donnés	14 174	18 687
Autres garanties données	6 115	13 538
TOTAL des engagements de garantie donnés	**21 474**	**33 449**

Il n'existe pas d'opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de l'établissement pour lesquelles une information est requise en application du règlement n° 2010-04 de l'ANC.

Note 13 – Instruments financiers à terme

La Banque Edel applique le règlement ANC n° 2014-07 pour l'enregistrement des contrats d'échange de taux d'intérêt.

Un contrat d'échange de taux d'intérêts (*swap*) est classé dans la catégorie « microcouverture » (couverture affectée) en application de la réglementation lorsqu'il sert à couvrir le risque de taux lié à un portefeuille de crédits amortissables identifié. Les charges et produits liés à ce contrat sont enregistrés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges de l'élément couvert. Les pertes et les gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats à l'arrêté comptable et celle calculée à l'arrêté comptable précédent ne sont pas comptabilisés.

Un *swap* est classé dans la catégorie « macrocouverture » en application de la réglementation lorsque sa détention vise à couvrir le risque de taux global de la Banque. Les charges et les produits relatifs à cette opération sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. Les pertes et les gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats à l'arrêté comptable et celle calculée à l'arrêté comptable précédent ne sont pas comptabilisés.

Au 31 décembre 2021, la Banque Edel détient le(s) contrat(s) suivant(s) :

Contrepartie	Crédit Coopératif
Nominal initial	6 463
Date de départ	01/11/2012
Date de fin	01/08/2024
Amortissement	Trimestriel
Taux receveur	Euribor 3 mois
Taux payeur	1.445%
Périodicité des échanges de flux	Trimestriel
Valeur de marché	-36
Catégorie de la couverture	micro

Le *swap* conclu en 2012 avec le Crédit Coopératif vient en couverture de l'emprunt immobilier réalisé dans le cadre de l'achat du siège social de la Banque Edel.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 14 – Intérêts – produits

	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	99	305
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	21 084	23 869
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	727	605
Autres intérêts et produits assimilés		
TOTAL	**21 910**	**24 779**

Les intérêts perçus sur les opérations interbancaires sont marqués par les échéances des opérations dites « TLTRO II » à taux négatif (premier trimestre 2021) qui ont généré moins de produits qu'en 2020 en année pleine.

Les intérêts perçus sont en baisse par rapport à 2020 (- 11,6 %), dans un contexte de taux qui sont restés tout au long de l'exercice à un niveau très bas. En effet, la moyenne de l'Euribor 3 mois de janvier à décembre se situe à - 0,55 % contre - 0,42 % en 2020. Cette baisse est liée à une diminution de nos encours de crédits sur les encours court terme E.Leclerc.

Note 15 – Intérêts – charges

	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 968	1 957
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	4 500	5 360
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	254	389
Intérêts sur emprunts subordonnés	258	347
TOTAL	**6 980**	**8 053**

Les intérêts versés ont baissé de près de 1,1 MEUR soit - 13 % par rapport à 2020, principalement en raison de la baisse des encours CAT et TCN compensée par un haut niveau de dépôts en comptes courants.

Note 16 – Commissions – produits

	31/12/2021	31/12/2020
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	1 118	1 151
Commissions sur prestations de services financiers	59 761	57 228
Commissions relatives aux opérations sur titres	0	0
Commissions relatives aux opérations de change	9	6
Commissions sur opérations avec la clientèle	10 740	10 441
TOTAL	**71 628**	**68 825**

Les commissions perçues sont en progression de 2,8 MEUR par rapport à 2020 (+ 4 %). Cette hausse est due aux bons volumes constatés cette année sur les activités de flux (carte bancaire, pré-acquisition, DAB et carte cadeau).

Note 17 – Commissions – charges

	31/12/2021	31/12/2020
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	43 449	41 404
Commissions sur opérations avec la clientèle	4 186	4 235
Commissions relatives aux opérations sur titres	8	32
Commissions relatives aux opérations de change	1	3
TOTAL	**47 644**	**45 674**

L'augmentation de 4,3 % des commissions payées est liée à la hausse des flux.

Note 18 – Charges générales d'exploitation

	31/12/2021	31/12/2020
Frais de personnel		
Traitements et salaires	5 598	5 424
Charges de retraite et assimilées	780	784
Autres charges sociales	2 604	2 612
Intéressement et participation	1 080	1 035
Impôts et taxes liés aux rémunérations	949	922
TOTAL des frais de personnel	**11 011**	**10 777**
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	1 485	1 723
Autres charges générales d'exploitation	12 496	8 575
TOTAL des autres charges d'exploitation	**13 981**	**10 298**
TOTAL	**24 993**	**21 075**

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 18,6 % à 25 MEUR. On note une hausse des charges de personnel (+ 3 %) due à des recrutements effectués fin 2020 qui ont pesé sur 2021, à un surcroît de travail lié au projet AT6, et aux augmentations collective et individuelle.

Les autres charges d'exploitation progressent de 3,9 MEUR en raison d'une augmentation des prestations fournies par Moninfo au titre de la monétique, de l'informatique et de fonctions support. Cette hausse est quelque peu atténuée par une baisse du poste impôts et taxes expliquée par la baisse de la CVAE (Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises).

Note 19 – Coefficient d'exploitation

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Produit net bancaire	44 546	42 714	4.3%
Frais généraux	24 993	21 075	18.6%
Coefficient d'exploitation	**56.1%**	**49.3%**	

La hausse de nos frais généraux étant supérieure à la hausse de notre PNB, notre coefficient d'exploitation se dégrade à 56,1 %.

Note 20 – Coût du risque

	31/12/2021		31/12/2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Provisions clientèle particuliers	1 965	1 983	1 434	2 230
Provisions clientèle entrepreneurs individuels	3 688	5 593	4 126	5 759
Provisions clientèle sociétés non financières	1 313	3 072	370	452
Provisions pour risques et charges	1 785	2 141	8 527	290
Provisions sur opérations sur titres	24	18	101	28
Pertes/récupération clientèle particuliers	649		699	
Pertes/récup. clientèle entrepreneurs individuels	1 978		1 810	
Pertes/récup. clientèle sociétés non financières	2 825		89	
TOTAL	14 226	12 809	17 155	8 760
SOLDE	**1 417**		**8 395**	

Depuis 2021, les modèles de provision ont été soumis à l'épreuve de la crise sanitaire, révélant une situation inédite jusqu'alors.

Sur le marché des Taxis, la reprise d'activité et le maintien des aides sur l'année 2021 a permis une stabilité des encours sans qu'une aggravation du risque ne soit constatée. Les clients ayant bénéficié d'un moratoire en 2020 ont repris normalement les paiements en 2021 ce qui a amené à reprendre la provision spécifique constituée en 2020. Cependant, dans une approche prospective et prudente, la Banque Edel a constitué sur ce secteur d'activité une provision sectorielle adaptée à l'évolution de la situation.

Cette provision sectorielle taxis est calculée sur les clients taxis qui ont bénéficié d'un report entre mars 2020 et mars 2021 et qui sur la période ont eu ou sont encore en impayés (exclusion des dossiers déclassés inventaire ou douteux compromis au 31/03/2021).

Le calcul du risque net s'est fait sur la prise en compte du total de la créance licence, déduction faite de la valorisation de la licence, sur la part capital (CRD + capital en impayé) et la prise en compte du total créance véhicule.

Le calcul de la provision s'est fait sur le total du risque net en capital auquel des taux de provision ont été appliqués à l'inventaire, à savoir :

- 15 % sur la part capital de l'encours des dossiers licence ;
- 21 % sur la part de l'encours des autres dossiers ;
- 100 % sur les intérêts et les frais des échéances impayées.

La provision sectorielle grande distribution a été revue et mise à jour, et n'a pas donné lieu à une dotation ou reprise significative sur l'exercice.

Note 21 – Ventilation de l'effectif

	31/12/2021	31/12/2020
Employés	57	64
Cadres	60	60
TOTAL	**117**	**124**

Note 22 – Rémunération du membre du Conseil des associés et des dirigeants effectifs

Les rémunérations versées en 2021 aux organes de direction (directeur général et représentants de la co-gérance) ne sont pas communiquées dans la mesure où cela reviendrait à communiquer une information nominative.

Note 23 – Intégration fiscale

La Banque Edel a opté pour le régime d'intégration fiscale avec ses filiales SARL Moninfo à compter du 1er janvier 1998 et SASU Edel ASSUR lors de sa création.

Ventilation de l'impôt

	31/12/2021	31/12/2020
Impôt courant	5 171	6 363
- impôt assis sur le résultat social	5 355	6 337
- impact de l'intégration fiscale	-184	26
Impôt sur exercices antérieurs	2	-1
- complément d'impôt	2	-1
- impact de l'intégration fiscale		
TOTAL	**5 173**	**6 362**

Note 24 – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Ce poste est composé principalement de pertes sur immobilisations.

Note 25 – Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	KPMG		SYGNATURES	
	2021	**2020**	**2021**	**2020**
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	49	46	38	37
Services autres que la certification des comptes	2	2	2	2
TOTAL	**51**	**48**	**40**	**39**

Événements postérieurs à la clôture

Transformation juridique de la Banque

Les associés de la Banque Edel ont décidé de modifier la forme sociale de la Banque. Cette dernière actuellement sous forme de Société en nom collectif sera, sous réserve de l'autorisation préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, transformée en Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au cours de l'exercice 2022. Ces points ont été décrits dans un support présenté au Conseil des associés du 18 janvier 2022. La mise en œuvre effective des plans d'action qui en découlent se poursuivra au cours de l'exercice 2022.

Ukraine

Fin février 2022, la Fédération de Russie a lancé une action militaire d'envergure en Ukraine. Alors que l'Ukraine n'est pas membre de l'OTAN, la réaction occidentale a été forte. De manière concertée, l'Union européenne, les États-Unis et de nombreux autres états ont adopté une série de sanctions inédites, prévoyant notamment le gel des avoirs à l'étranger de la Banque centrale russe, l'exclusion de banques russes de SWIFT, de multiples groupes occidentaux annonçant par ailleurs leur désengagement de la Fédération de Russie.

Ce conflit pourrait entraîner des conséquences majeures sur l'économie russe mais aussi pour les économies occidentales et plus généralement sur l'économie mondiale. Le risque de défaut de paiement sur la dette russe, la montée de l'inflation et la perte de pouvoir d'achat pour la population en Russie sont conséquents. Une remise en cause des perspectives de croissance et une pression

inflationniste accrue ne peuvent être écartées tant aux États-Unis qu'en Europe. Au 31 décembre 2021, La Banque Edel ne détient aucune exposition sur des contreparties russes, ukrainiennes ou biélorusses.

Vente ancien bâtiment Morning

Dans le prolongement des actions de réorganisation et de rationalisation des activités au sein du Groupe Banque Edel en 2021 qui ont conduit notamment à la TUP entre la filiale Morning et la Banque Edel, cette dernière a confirmé en 2021 sa volonté de vendre le bâtiment sis à Saint-Elix le Chateau (31) qui était l'ancien siège social de Morning.

La situation géographique de ce bien immobilier et son architecture atypique en comparaison avec les autres biens sur la commune précitée ne facilitant pas la mise en œuvre de cet objectif, ceci a contraint la Banque à en baisser régulièrement et significativement le prix de vente souhaité. À la date du présent rapport une offre a été reçue et la signature d'une promesse de vente fixée au cours du mois d'avril 2022.

Autres informations

En application du règlement ANC n° 2014-07, la Banque Edel établit des comptes consolidés.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, ce document est tenu à la disposition du public sur le site internet de la Banque Edel : www.banque-edel.fr

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Sygnatures S.A.S.
8, chemin de la Terrasse
BP 45122
31512 Toulouse Cedex 5
France

Banque Edel S.N.C.
Siège social : Z.A.C. de l'Hers - 60, rue Buissonnière - 31670 Labège
Capital social : €. 150.134.754

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale des associés de Banque Edel S.N.C.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Edel S.N.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs

perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit sur la clientèle – dépréciations individuelles et collectives

Risque identifié

Banque Edel S.N.C. est exposée aux risques de crédit et de contrepartie sur la clientèle. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations déterminées essentiellement sur base individuelle. Ces dépréciations sont évaluées par la direction de votre Banque en fonction des flux futurs recouvrables estimés sur chacun des crédits concernés. Les provisions pour risques non avérés, dites collectives et sectorielles, sont déterminées à partir de modèles statistiques reposant sur divers paramètres.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la Direction.

Nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des provisions et le niveau du coût du risque associé constituent un point clé de l'audit pour l'exercice 2021.

Les expositions aux risques de crédit et de contrepartie (opérations avec la clientèle nettes) représentent près de 76 % du total bilan de la Banque Edel au 31 décembre 2021.

Le stock de dépréciations individuelles sur les encours de crédits s'élève à 23,1 M€ pour un encours douteux et douteux compromis brut de 44,1 M€ au 31 décembre 2021. Le stock de dépréciation pour risque non avéré s'élève à 10,7 M€ pour un encours sain brut de 1 261,7 M€ au 31 décembre 2021. Le coût du risque sur l'exercice 2021 s'élève à 1,4 M€ (contre 8,4 M€ sur l'exercice 2020).

Pour plus de détails sur les principes comptables et les expositions, se référer à la note « Informations sur les règles et principes comptables » ainsi qu'aux notes 2 et 8 de l'annexe.

Notre réponse

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement, à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collectives et aux corrects déversements et traitements des données dans les outils informatiques.

Pour les dépréciations individuelles, nos travaux ont notamment consisté en la réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et douteuses compromises et du processus de revue de crédit. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Concernant les dépréciations collectives, nos travaux ont consisté à s'assurer de la permanence de la méthode de calcul, contrôler la base de calcul utilisée, contrôler arithmétiquement le calcul et s'assurer de la correcte documentation des provisions.

Nous nous sommes enfin assurés de la correcte documentation et justification des provisions sectorielles comptabilisées par votre Banque.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de Banque Edel S.N.C. par les Assemblées générales des Associés du 8 avril 2005 pour le cabinet KPMG Audit FS I et du 29 juillet 2005 pour le cabinet Sygnatures.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG Audit FS I et le cabinet Sygnatures étaient dans la 17ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la banque ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre banque.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de

l’exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l’audit, qu’il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d’audit la déclaration prévue par l’article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu’elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 2 mai 2022	Toulouse, le 2 mai 2022
KPMG Audit FS I	Sygnatures S.A.S
Pierre Subreville	Arnaud Brochard
Associé	Associé

6 - PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS DU 30 MAI 2022

Première résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (sociaux) de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesquels font apparaître un résultat net positif de DIX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE NEUF MILLE NEUF EUROS ET TRENTE CENTS (10 439 009,30 €).

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve, pour les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice, aux membres de la Gérance.

Deuxième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve, pour les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice, aux membres de la Gérance.

Troisième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, statuant sur l'emploi des résultats, décide de les affecter et de les répartir comme suit :

- Bénéfice comptable ……	10 439 009,30 euros	
- Réserves ……	172 661,87 euros	
- Affectation au poste « Report à nouveau » ……..		1 815 577,87 euros
Soit un bénéfice distribuable de	8 796 093,30 euros	

Quatrième résolution

Les Associés se sont autorisés à envisager la distribution du résultat de la Banque Edel à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; en conséquence, l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE décide la distribution du résultat de la Banque Edel dans le respect des normes en vigueur.

Le montant distribué par part sociale est fixé à 34,97 euros, soit un total de 8 794 325,54 euros.

Après cette distribution, le poste « Report à nouveau » s'établit donc à 1 767,76 euros.

Le dividende sera versé aux Associés au plus tard le 30 septembre 2022.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE reconnaît, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cinquième résolution

En application de l'article L511-39 du Code monétaire et financier, l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, après avoir pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Sixième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et d'autres qu'il appartiendra.

7 – DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Personne(s) responsable(s) des informations contenues dans le rapport

- Jean-Paul Courtois
- Laurent Leclercq
- Frantz Wazé

Membres du Conseil de direction

Attestation du(es) responsable(s)

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques, relatives aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 présentées dans le présent document, ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes, qui ne contient pas d'observation.

Le 29 avril 2022 à Labège

GLOSSAIRE

Sigle	Définition des acronymes
ABE	Autorité bancaire européenne (EBA - *European banking authority*) : créée le 24 novembre 2010, par un règlement européen, et mise en place le 1er janvier 2011 à Londres, elle remplace le comité européen des contrôleurs bancaires (*Committee of European Banking Supervisors* - CEBS). Cette nouvelle autorité dispose de compétences élargies. Elle est notamment chargée d'harmoniser les règles prudentielles, d'assurer la coordination entre les autorités de supervision nationales et de jouer un rôle de médiation. L'objectif est de mettre en place une supervision à l'échelle européenne sans remettre en cause la compétence des autorités nationales pour la supervision au jour le jour des établissements de crédit
ABS	Voir titrisation
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution : organe de supervision français de la banque et de l'assurance (anciennement ACP, et CECEI, comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement)
ALM	*Asset and Liability Management* ou gestion actif-passif (GAP)
AMF	Autorité des marchés financiers
AT1	*Additionnal Tier* 1 (fonds propres additionnels de niveau 1)
BCBS	*Basel Committee on Banking Supervision* (comité de Bâle) : institution regroupant les gouverneurs des banques centrales des pays du G20 en charge de renforcer la solidité du système financier mondial ainsi que l'efficacité du contrôle prudentiel et la coopération entre régulateurs bancaires.
BCE	Banque centrale européenne
BRRD	Banking recovery and resolution directive
CAT	Compte à terme (aussi appelé dépôt à terme)
CB	Carte bancaire
CDO	Voir titrisation
CEGC	Compagnie européenne de garanties et de caution
CERC	Coefficient emplois/ressources clientèle : indicateur de liquidité permettant à un établissement de crédit de mesurer son autonomie envers les marchés financiers
CET1	Common Equity Tier 1
CLO	Voir titrisation
CMBS	Voir titrisation
COMEX	Comité exécutif, regroupant les directeurs responsables de pôle de Banque Edel
CRDIV	*Capital requirements directive* (directive européenne sur les fonds propres réglementaires)
CRR	*Capital requirements regulation* (règlement européen sur les fonds propres réglementaires)
CSF	Crédit social des fonctionnaires
DAB	Distributeur automatique de billet
EBA	European Banking Authority, voir ABE (www.eba.europa.eu).
EL	*Expected loss* (perte attendue) : perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD)
EME	Établissement de monnaie électronique
EPE	Établissement de paiement électronique
EURIBOR	*Euro Interbank Offered Rate* (taux interbancaire offert en euro) : taux de référence du marché monétaire de la zone euro
FBF	Fédération bancaire française : organisme professionnel qui rassemble toutes les entreprises bancaires en France
FCPR	Fonds commun de placement à risque
FGDR	Fonds de garantie des dépôts et de résolution
FINREP	FINancial REPorting
FRBG	Fonds pour risques bancaires généraux

FRU	Fonds de résolution unique
FSB	*Financial stability board* (Conseil de stabilité financière) : a pour mission d'identifier les vulnérabilités du système financier mondial et de mettre en place des principes en matière de régulation et de supervision dans le domaine de la stabilité financière. Il rassemble les gouverneurs, les ministres des finances et les superviseurs des pays du G20
GAP	Gestion actif-passif
G-SIBs	*Global systemically important banks* : institutions financières dont les difficultés ou la faillite causeraient des perturbations importantes dans le système financier et l'activité économique, en raison de leur taille, de leur complexité et de l'interdépendance systémique. Ces institutions répondent aux critères définis dans les règles du comité de Bâle et sont identifiées dans une liste publiée en novembre 2011 et mise à jour tous les ans. Les établissements classés G-SIBs se voient appliquer progressivement des contraintes croissantes sur le niveau de leur capital
HQLA	*High Quality Liquid Assets* (Actifs Liquides de Haute Qualité)
ICAAP	*Internal Capital Adequacy Assesment Process* (processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne) : Processus prévu dans le Pilier II des Accords de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble de ses risques
IFRS	International Financial Reporting Standards (normes internationales d'information financière)
IOBSP	Intermédiaire en opération de banque service de paiement
IRB	*Internal rating-based* (notations internes) : approche fondée sur les systèmes de notation internes de l'établissement financier
KYC	*Know your customer* : exigence de connaissance du client notamment dans le cadre LCB-FT
LBO	*Leveraged Buy Out* ou acquisition par effet de levier
LCR	*Liquidity Coverage Ratio* (ratio de liquidité à un mois) : vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant 30 jours de crise, sans soutien des banques centrales
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
MREL	Minimum requirement for own funds and eligible liabilities
MRU	Mécanisme de résolution unique
MSU	Mécanisme de supervision unique
NeuCP	Voir TNCT
NeuMTN	Voir TNMT
NPE / NPL	Non-performing exposure, non-performing loan
NRE	Loi sur les nouvelles réglementations économiques
NSFR	*Net Stable Funding Ratio* (ratio de liquidité à long terme) : vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période de 1 an, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs
PCA	Plan de continuité d'activité
PD	Probabilité de défaut : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an
PGE	Prët garantie par l'État dans le cadre de la crise liée à la pandémie Covid-19
PTZ	Prêt (immobilier) à taux zéro
PUPA	Plan d'urgence et de poursuite d'activité
RMBS	Voir titrisation
ROE	*Return on equity*, calculé par le rapport entre le résultat et les capitaux propres
RSSI	Responsable de la sécurité des systèmes d'information
RTO	(activité de) réception transmission d'ordre (sur instrument financier, OPCVM…)
RWA	*Risk weighted assets*, ou actifs pondérés en risques (APR) : le calcul des risques de crédit se précise par une pondération plus fine des encours prenant en compte le risque de défaut de la contrepartie et celui de la créance.
S&P	Standard & Poor's
SI	Systèmes d'information
SREP	*Supervisory Review and Evaluation Process* (Processus de surveillance et d'évaluation prudentielle) : Méthodologie d'évaluation et de mesure des risques pesant sur chaque banque. Les autorités prudentielles disposent d'un ensemble d'outils harmonisés au titre du SREP, leur permettant d'analyser le profil de risque des banques sous quatre angles différents que sont : le modèle d'activité, la gouvernance et la gestion des

	risques, le risque pesant sur le capital, le risque de liquidité et de financement. Le contrôleur adresse par la suite des décisions SREP aux banques au terme du processus, et fixe des objectifs clés. Les banques disposent alors d'un délai pour apporter les « corrections » nécessaires
SRM	*Single resolution mechanism* (Mécanisme de résolution unique - MRU) : Système à l'échelon européen pour assurer une résolution ordonnée des défaillances des établissements financiers non viables, en affectant le moins possible le contribuable et l'économie réelle. Le MRU est un des piliers de l'union bancaire européenne et est constitué d'une autorité de résolution à l'échelon européen (Conseil de résolution unique – CRU) et d'un fonds de résolution commun financé par le secteur bancaire (Fonds de résolution unique - FRU)
T1 / T2	*Tier* 1 / *Tier* 2 (ratio de fonds propres), voir Risque de solvabilité
TCN	Titre de créance négociable
TNCT	Titre négociable court terme
TNMT	Titre négociable moyen terme
TLAC	*Total loss absorbing capacity* (capacité totale d'absorption des pertes) : ratio commun aux G-SIBs permettant de s'assurer que chaque banque systémique se dotera d'une capacité lui permettant de poursuivre ses activités essentielles pour l'économie, même après une perte qui aurait englouti la totalité de son capital. Le FSB a publié en novembre 2015 le calibrage final du TLAC : l'ensemble des instruments éligibles au TLAC sera équivalent à au moins 16 % des risques pondérés au 1er janvier 2019 et à au moins 6 % du dénominateur du ratio de levier, puis le TLAC devra être équivalent à 18 % des risques pondérés et 6,75 % du dénominateur du ratio de levier à partir du 1er janvier 2022.
TRICP	Traitement informatisé de créances privées : système de remise et de mobilisation de créances à la Banque de France
VUC	Vue unique client, système de reporting obligatoire des banques, prévu dans le cadre d'une défaillance de l'établissement afin de garantir les dépôts (CAV …), voir FGDR

Terme technique	Définition des principaux termes techniques
Accord de compensation	Contrat par lequel deux parties d'un instrument financier à terme (contrat financier, prêt de titres, pension) conviennent de compenser leurs créances réciproques nées de ces contrats, le règlement de celles-ci ne portant alors que sur un solde net compensé, notamment en cas de défaut ou de résiliation. Un accord global de compensation permet d'étendre ce mécanisme aux différentes opérations grâce à un contrat chapeau.
Action	Titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en assemblée générale.
Agence de notation	Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire de leur capacité à honorer leurs engagements (remboursement du capital et des intérêts dans la période contractuelle). Les plus connues : Standard & Poor's, Moody's, Fitch.
Appétit pour le risque	Niveau de risque, exprimé en critères quantitatifs et qualitatifs, par nature de risque et par métier, que le Groupe est disposé à prendre au regard de sa stratégie. L'exercice d'appétit pour le risque est un des outils principaux de pilotage stratégique à la disposition de la direction du Groupe.
Approche standard	Une approche pour le calcul des exigences en fonds propres relatives au risque de crédit, en vertu du Pilier I de Bâle II. Selon cette approche, les pondérations de risque utilisées dans le calcul des fonds propres sont déterminées par le régulateur.
Bâle II (les accords de)	Ces dispositions, préparées par le comité de Bâle, ont été reprises en Europe par une directive européenne et s'appliquent en France depuis le 1er janvier 2008.
Bâle III (les accords de)	Évolution des standards prudentiels bancaires qui a intégré les enseignements de la crise financière de 2007-2008. Ils complètent les accords de Bâle II en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la pro cyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques
CRDIV/CRR	(cf. acronymes) La directive 2013/36/UE (CRD IV) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) sont les textes constitutifs de la transposition de Bâle II en Europe. Avec les standards techniques de l'ABE, (Autorité bancaire européenne), ils définissent la réglementation européenne en termes de ratios de solvabilité, de risques majeurs, de levier et de liquidité
Coefficient d'exploitation	Ratio indiquant la part du PNB (produit net bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB
Collatéral	Actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement
Décotes (*haircut*)	Pourcentage qui est déduit de la valeur de marché de titres pour refléter leur valeur dans un environnement de stress (risque de contrepartie ou stress de marché)
Dérivé	Un titre financier ou un contrat financier dont la valeur évolue en fonction de la valeur d'un actif sous-jacent, qui peut être financier (actions, obligations, devises …) ou non financier (matières premières, denrées agricoles …). Les produits dérivés peuvent exister sous forme de titres (*warrants*, certificats, EMTN structurés …) ou sous forme de contrats (*forwards*, options, *swaps* …). Les contrats dérivés cotés sont appelés futures
Exposition brute	Exposition avant prise en compte des provisions, des ajustements et des techniques de réduction de risque
Fonds propres *Tier* 1	Fonds propres de base incluant la situation nette consolidée de l'établissement minorée de déductions réglementaires
Fonds propres *Tier* 2	Fonds propres complémentaires (constitués principalement de titres subordonnés) minorés de déductions réglementaires
Juste valeur	Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie (*exit price*).
Liquidité	Pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif, ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décote limitée
Notation	Évaluation, par une agence de notation financière (Fitch Ratings, Moody's, Standard & Poor's), du risque de solvabilité financière d'un émetteur (entreprise, État ou autre collectivité publique) ou d'une opération donnée (emprunt obligataire, titrisation, covered bonds). La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital

Obligation	Une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui dans une même émission, confère les mêmes droits de créance sur l'émetteur pour une même valeur nominale (l'émetteur étant une entreprise, une entité du secteur public ou l'État
Pilier I	Définit les exigences minimales de fonds propres. Il vise à assurer une couverture minimale, par des fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnel. Pour calculer l'exigence en fonds propres, l'établissement financier a la possibilité d'effectuer cette mesure par des méthodes standardisées ou avancées
Pilier II	Régit un processus de surveillance prudentielle qui complète et renforce le Pilier I. Il comporte : – l'analyse par la banque de l'ensemble de ses risques y compris ceux déjà couverts par le Pilier I ; – l'estimation par la banque de ses besoins de fonds propres pour couvrir ses risques ; – la confrontation par le superviseur bancaire de sa propre analyse du profil de risque de la banque avec celle conduite par cette dernière, en vue d'adapter, le cas échéant, son action prudentielle par des fonds propres supérieurs aux exigences minimales ou toute autre technique appropriée
Pilier III	A pour objectif d'instaurer une discipline de marché par un ensemble d'obligations déclaratives. Ces obligations, aussi bien qualitatives que quantitatives, permettent une amélioration de la transparence financière dans l'évaluation des expositions aux risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres
Ratio de Common Equity Tier 1	Rapport entre les fonds propres *Common Equity Tier One* (CET1) et les risques pondérés. Le ratio CET1 est un indicateur de solvabilité utilisé dans les accords prudentiels de Bâle III
Ratio de levier	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et les expositions, qui correspondent aux éléments d'actifs et de hors-bilan, après retraitements sur les instruments dérivés, les opérations de financement et les éléments déduits des fonds propres. Objectif principal : servir de mesure de risque complémentaire aux exigences de fonds propre.
Ratio de solvabilité ou ratio global	Rapport entre les fonds propres globaux (*Tier* 1 et 2) et les risques pondérés
Risque de crédit et de contrepartie	Risque de pertes résultant de l'incapacité des clients, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation.
Risques de marché	Risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres.
Risque opérationnel	Risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreur humaines ou d'événements extérieurs
Risque structurel de taux d'intérêt et de change	Risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre
Risque de liquidité	Représente pour une banque l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné.
Swap	Accord entre deux contreparties pour l'échange d'actifs ou des revenus d'un actif contre ceux d'un autre jusqu'à une date donnée.
Titrisation	Opération consistant à transférer un risque de crédit (créances de prêts) à un organisme qui émet, à cette fin, des titres négociables souscrits par des investisseurs. Cette opération peut donner lieu à un transfert des créances (titrisation physique) ou au seul transfert des risques (dérivés de crédit). Ex : ABS, RMBS, CDO …
Valeurs nettes	Correspond à la soustraction de la valeur brute totale – provisions/dépréciations.
Volatilité	La volatilité mesure l'ampleur des fluctuations du prix d'un actif et donc son risque. Elle correspond à l'écart-type des rentabilités instantanées de l'actif sur une certaine période

Anglicisme	Définition
Back office	Service d'appui ou de post-marché, chargé des fonctions administratives chez un intermédiaire financier.
Backtesting	Méthode consistant à vérifier que le résultat réel ne dépasse la perte VaR (*Value at Risk*) que rarement.
Bail-in	Outil permettant de limiter les éventuels concours de fonds publics à un établissement en difficulté encore en activité ou en cours de liquidation. Le bail-in octroie aux autorités de contrôle prudentiel le pouvoir d'imposer à certains créanciers d'un établissement de crédit qui aurait des problèmes de solvabilité, la conversion de leurs créances en actions de cet établissement et/ou la réduction du montant de ces créances. L'accord européen du 26 juin 2015 prévoit de solliciter en priorité, en cas d'insuffisance des capitaux propres (suite à des pertes), les créanciers détenteurs de dettes subordonnées, puis les créanciers seniors, puis les dépôts non garantis des grandes entreprises, puis ceux des PME et enfin ceux des particuliers au-delà de 100 000 euros. En revanche ne doivent pas être affectés les dépôts garantis, les obligations sécurisées (*covered bonds*), la rémunération des employés, les passifs liés aux pas être affectés les dépôts garantis, la rémunération des employés, les passifs liés aux activités vitales de l'établissement et les passifs interbancaires d'une maturité inférieure à 7 jours.
Broker	Courtier
Corporate	Entreprise (clientèle)
Covered bond	Obligation sécurisée ou collatéralisée : obligation dont le remboursement et le paiement des intérêts sont assurés par les flux de revenus d'un portefeuille d'actifs de grande qualité qui sert de garantie, souvent un portefeuille de prêts hypothécaires, l'établissement cédant est souvent gestionnaire du paiement des flux aux investisseurs (obligations foncières en France, *Pfandbriefe* en Allemagne)
Datacenter	Centre de données
Equity (tranche)	Dans un montage de titrisation, désigne la tranche qui supporte les premières pertes dues à des défauts au sein du portefeuille sous-jacent.
Fully-Loaded	Exprime une conformité totale avec les exigences de solvabilité de Bâle III
Front office	Service clientèle (équipe des opérateurs de marché)
Hedge funds	Fonds de gestion alternative : fonds d'investissement à vocation spéculative qui visent un objectif de rendement absolu et qui disposent pour ce faire d'une grande liberté de gestion
Holding	Société tête de groupe
Investment grade	Notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA / Aaa à BBB- / Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation égale ou inférieure à BB+ / Ba1 qualifie l'instrument comme *non-investment grade*
Mark(ed) to market	Méthode qui consiste à évaluer régulièrement, voire en permanence, une position sur la base de sa valeur observée sur le marché au moment de l'évaluation
Mark(ed) to model	Méthode qui consiste à valoriser une position sur la base d'un modèle financier et donc d'hypothèses formulées par l'évaluateur
Phase-in	Fait référence au respect des exigences actuelles de solvabilité, compte tenu de la période transitoire pour la mise en œuvre de Bâle III
Reporting	Rapports
Retail	Particuliers et entreprises individuelles (clientèle)
Spread	Marge actuarielle : écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique, plus communément considéré comme un écart entre deux indices
Trading	Négociation
Watchlist	Liste à surveiller

Banque Edel SNC - 60 rue Buissonnière - CS 17601 - 31676 LABEGE Cedex
Tél : 05 61 17 34 34 - Fax : 05 67 34 18 00 - www.banque-edel.fr - edel@banque-edel.fr
RCS Toulouse 306920109 - Code APE : 6419Z - N° de TVA Intracommunautaire : TVA FR61306920109
Mandataire d'Intermédiaire en Assurance ORIAS 07 036 333